

VOLUME 2

AGENCE REGIONALE DE SANTE

N° ARS-11-017. DECISION du 26 juillet 2011 - Décision portant fixation de la dotation globale de financement pour l'année 2011 du Centre de Ressources de l'Autisme, géré par le Centre Hospitalier de Colson

N° ARS -11-039. DECISION du 29 juillet 2011 – Décision portant fixation de la dotation globale de financement pour l'année 2011 du Service d'Aide à la Prise en Charge des Personnes Autistes et de Soutien aux Familles (S.A.S.F.A.), géré par l'Association Martinique Autisme

N° ARS-11-040. DECISION du 29 juillet 2011 — Décision portant fixation du prix de journée pour l'année 2011 de l'Etablissement d'Education Spéciale « Les Lucioles » géré par l'Association Martinique Autisme

N° ARS-11-041. DECISION du 29 juillet 2011 – Décision portant fixation des tarifs de prestations de la Maison d'Accueil Spécialisée « Arc-en-ciel » gérée par l'Association Martinique Autisme

N° ARS-11-042. DECISION du 29 juillet 2011 – Décision portant fixation des tarifs de prestations de l'Institut Médico Professionnel « L'Envolée », géré par l'Association Martinique Autisme N°ARS-11-046.DECISION MODIFICATIVE du 31 août 2011 – Décision modifiant la décision n° 108-2011 du 27 juillet 2011 portant fixation de la dotation globale de financement pour l'année 2011 SESSAD « Aloès »

N° ARS-11-047. DECISION MODIFICATIVE du 12 septembre 2011 – Décision modifiant la décision ARS-11-122 du 7 juillet 2011 fixant la dotation globale de financement pour l'exercice 2011 de l'EHPAD du « Centre Emma VENTURA » - Budget annexe du CHU de Fort-de-France

N° ARS-11-048. DECISION du 10 septembre 2011 – Décision portant mise en demeure le Centre Hospitalier Louis Domergue de Trinité de suspendre la distribution d'eau chaude sanitaire aux services des Urgences et de Chirurgie

N° ARS-11-212. AVIS DE CONCOURS du 26 août 2011 – Arrêté portant ouverture d'un concours sur titre en vue du recrutement d'un Adjoint des cadres hospitaliers au Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique

N° ARS-11-213. AVIS DE CONCOURS du 26 août 2011 – Arrêté portant ouverture d'un concours sur titre en vue du recrutement d'un cadre de santé au Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique

N° ARS-11-214. AVIS DE CONCOURS du 26 août 2011 – Arrêté portant ouverture d'un concours sur titre en vue du recrutement de trois agents d'entretien qualifiés au Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique

N° ARS-11-215. AVIS DE CONCOURS du 29 août 2011 – Arrêté portant ouverture d'un concours sur titres en vue de pourvoir à la vacance de quatre postes d'infirmiers en soins généraux et spécialisés au Centre Hospitalier de Colson

NUMERO 09 SEPTEMBRE 2011

N° ARS-11-218. AVIS DE CONCOURS du 29 août 2011 – Arrêté portant ouverture d'un concours sur titres interne en vue de pourvoir à la vacance de deux postes de cadre de santé (filière infirmière) au Centre Hospitalier de Colson

N° ARS-11-219. AVIS DE CONCOURS du 29 août 2011 – Arrêté portant ouverture d'un concours sur titres en vue de pourvoir à la vacance de huit postes d'aide soignants au Centre Hospitalier de Colson

Nº ARS-11-220. AVIS DE CONCOURS du 29 août 2011 – Arrêté portant ouverture d'un concours sur titre en vue du recrutement d'un Aide-soignant au Centre Hospitalier Louis Domergue de TRINITE

N° ARS-11-221. AVIS DE CONCOURS du 29 août 2011 – Arrêté portant ouverture d'un concours sur titres en vue du recrutement d'un ouvrier professionnel qualifié au Centre Hospitalier Louis Domergue de TRINITE

N° ARS-11-222. AVIS DE CONCOURS du 29 août 2011 – Arrêté portant ouverture d'un concours sur titres en vue du recrutement d'un conducteur ambulancier au Centre Hospitalier Louis Domergue de TRINITE

N° ARS-238. AVIS DE CONCOURS du 26 septembre 2011 — Arrêté portant ouverture d'un concours sur titre en vue du recrutement de cinq ouvriers professionnels qualifiés au Centre Hospitalier Universitaire de Fort-de-France

N° ARS-11-225. ARRETE CONJOINT du 8 septembre 2011 — Arrêté portant autorisation de création d'un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) par l'association « Trisomie 21 Martinique » - Groupe d'étude pour l'insertion sociale des personnes porteuses de trisomie 21

N° ARS -11-229. ARRETE du 14 septembre 2011 – Arrêté fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au Centre Hospitalier de Trinité au titre de l'activité déclarée au mois de JUILLET 2011

N° ARS-11-230. ARRETE du 14 septembre 2011 Arrêté fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au Centre Hospitalier du Lamentin au titre de l'activité déclarée au mois de JUILLET 2011

N° ARS-11-231. ARRETE du 14 septembre 2011 - Arrêté fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au Centre Hospitalier Universitaire de Fort-de-France au titre de l'activité déclarée au mois de JUILLET 2011

N° ARS-11-232. ARRETE du 14 septembre 2011 - Arrêté fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au Centre Hospitalier Universitaire de Fort-de-France au titre de l'activité déclarée au mois de JUILLET 2011

N° ARS-11-233. ARRETE du 14 septembre 2011 -Arrêté fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au Centre Hospitalier du Marin au titre de l'activité déclarée au mois de JUILLET 2011

N° ARS-11-234. ARRETE du 15 septembre 2011 – Arrêté fixant les tarifs journaliers de prestations du Centre Hospitalier du François pour l'exercice 2011

N° ARS-11-235. ARRETE du 15 septembre 2011 Arrêté portant modification de la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de COLSON

N° ARS-11-236. ARRETE du 9 septembre 2011 – Arrêté portant modification de fonctionnement d'un laboratoire de biologie médicale multi-sites

N° ARS-11-237. ARRETE du 23 septembre 2011 -Arrêté fixant les tarifs journaliers de prestations du Centre Hospitalier de Colson pour l'exercice 2011

N° ARS-11-239. ARRETE du 26 septembre 2011 autorisant le Centre Hospitalier Universitaire « Pierre Zobda Quitman » à exercer des activités interventionnelles sous imagenie, par voie endovasculaire, en cardiologie

N° ARS-11-240. ARRETE du 20 septembre 2011 – Arrêté relatif au découpage territorial de santé

N° 11-2936. ARRETE D'ABROGATION du 29 août 2011— Arrêté portant abrogation de l'arrêté préfectoral n° 09-04017 du 29 octobre 2009 déclarant un périmètre d'insalubrité contenant 5 constructions (6 logements) au quartier Ravine Bouillé à Fort-de-France

NUMERO 09 SEPTEMBRE 2011

N° 11-2937. ARRETE D'ABROGATION du 29 août 2011 – Arrêté portant abrogation de l'arrêté préfectoral n° 08-04608 du 12 décembre 2008 déclarant insalubres irrémédiables 17 constructions au quartier Trénelle à Fort-de-France

N° ARS-11-226. ARRETE MODIFICATIF du 12 septembre 2011 – Arrêté modifiant l'arrêté ARS-10-240 du 11 octobre 2010 portant modification des membres de la commission de contrôle T 2 A

N° 11-3115. ARRETE MODIFICATIF du 9 septembre 2011- Arrêté portant modification des autorisations administratives de la SELARL « LABORATOIRE DU NORD » dont le siège social est situé au n° 60 bis de la rue Victor Hugo à Saint-Pierre (97250)

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES

N° 11-03159. ARRETE MODIFICATIF du 16 septembre 2011 modifiant la liste alphabétique des électeurs sénatoriaux

N° 11-3206. ARRETE du 20 septembre 2011 - Arrêté fixant la liste des candidats aux élections sénatoriales du 25 septembre 2011

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

N° 11-03234. ARRETE du 22 septembre 2011 Arrêté de consignation - Société SCEM

CABINET DU PREFET

N° 11-013BJO. DECISION du 29 septembre 2011 – Décision agréant Monsieur André Joseph AGRIODOS en qualité d'agent de surveillance de la voie publique

DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

N° 11-2011025A. ARRETE du 23 septembre 2011 – ARRETE autorisant avec réserve Madame ALCINDOR-ETIENNE Marie-Luce à défricher 00ha 48a 00ca de la propriété sise au lieu-dit «Chemin Bois Grillé » sur le territoire de la commune de SAINTE-LUCE

NUMERO 09



Direction Déléguée à l'offre Médico Sociale

DECISION nº OLT-ARS

Portant fixation de la Dotation Globale de Financement pour l'année 2011 du Centre de Ressources de l'Autisme, géré par le Centre Hospitalier de Colson N° FINESS: 97 020 995 3

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE MARTINIQUE

V υ	le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-1, L314-1,
	L.313.8 et L.314.3 à L.314.7 et R314.1 et suivants ;

- Vu le code de la sécurité sociale ;
- Vu la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011 publiée au Journal Officiel du 26 décembre 2010 ;
- Vu le décret du 1er avril 2010 du Ministère de la Santé et des Sports portant nomination de Monsieur Christian URSULET en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de la région Martinique ;
- Vu l'arrêté ministériel du 09 mai 2011 publié au Journal Officiel du 13 mai 2011 pris en application de l'article L.314.3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2011 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés;
- Vu la décision du directeur de la CNSA en date du 18 mai 2011 publié au Journal Officiel du 22 mai 2011 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant sur l'année 2011 les dotation régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 06-4389 en date du 20 décembre 2006 autorisant la création d'un Centre de Ressources Autisme par le Centre Hospitalier Spécialisé de COLSON sis—Route de Didier 97200 Fort de France ;

Considérant la circulaire interministérielle n° DGCS/5C/DSS/1A/2011/160 du 29 avril 2011 relative aux orientations de l'exercice 2011 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées;

Considérant

la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 26 janvier 2011, l'absence de rapport ou de projet d'établissement par la personne ayant qualité pour représenter le Centre de Ressources de l'Autisme (97 020 995 3) pour l'exercice 2011;

Considérant

le rapport d'orientation budgétaire 2011 n°11 311 daté du 01 juillet 2011;

Sur proposition du Directeur Délégué à l'Offre Médico-sociale



Article 1er

La dotation globale de financement s'élève à TROIS CENT TRENTE ET UN MILLE CINQ CENT SOIXANTE-NEUF EUROS (331 569 €) pour l'exercice 2011, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2011.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles du Centre de Ressources de l'Autisme (97 020 995 3) sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montant en euros
	Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courantes	40 000,00
DEPENSES	Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	256 594,00
	Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	34 975,00
	TOTAL Dépenses	331 569,00
	Groupe 1 Produits de la tarification	331 569,00
December	Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00
RECETTES	Groupe 3 Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	TOTAL Recettes	331 569,00

Article 2 En application de l'article R314-111 du CASF, la fraction forfaitaire est égale au douzième de la dotation globale de financement et versée par l'assurance maladie s'établit à 27 630,75 €.

Article 3 Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de PARIS dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Martinique et le Directeur du Centre Hospitalier de Colson sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

> Fait à Fort-de-France, le 2 6 JUIL, 2011

> > Pour le Directeur Général de l'ARS

La Directrice





Vυ

Vu

Vυ

Direction Déléguée à l'offre Médico Sociale

DECISION nº 11/039-ARS

Portant fixation de la Dotation Globale de Financement pour l'année 2011 du Service d'AIDE à la PRISE en CHARGE des PERSONNES AUTISTES et de SOUTIEN aux FAMILLES (S.A.S.F.A), géré par l'Association Martinique Autisme N° FINESS: 97 020 929 2

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Martinique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-1, L314-1, L.313.8 et L.314.3 à L.314.7 et R314.1 et suivants ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011 publiée au Journal Officiel du 26 décembre 2010 ;

Vu le décret du 1er avril 2010 du Ministère de la Santé et des Sports portant nomination de Monsieur Christian URSULET en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de la région Martinique ;

l'arrêté ministériel du 09 mai 2011 publié au Journal Officiel du 13 mai 2011 pris en application de l'article L.314.3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2011 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés;

la décision du directeur de la CNSA en date du 18 mai 2011 publié au Journal Officiel du 22 mai 2011 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant sur l'année 2011 les dotation régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF;

Ŧ

Vυ

l'arrêté préfectoral n° 03-3247 en date du 02 Octobre 2003 autorisant la création d'un service dénommé « Service d'AIDE à la PRISE en CHARGE des PERSONNES AUTISTES et de SOUTIEN aux FAMILLES », sis – quartier GONDEAU au LAMENTIN et géré par l'Association des PARENTS et AMIS de PERSONNES AUTISTES;

Considérant

la circulaire interministérielle n° DGCS/5C/DSS/1A/2011/160 du 29 avril 2011 relative aux orientations de l'exercice 2011 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées;

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2011 n°11-311 daté du 01 juillet 2011 ;

Considérant

la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 04 novembre 2011 et du 14 juin 2011 par la personne ayant qualité pour représenter le «Service d'AIDE à la PRISE en CHARGE des PERSONNES AUTISTES et de SOUTIEN aux FAMILLES» (97 020 929 2) pour l'exercice 2011;

Considérant

Mes propositions de modifications budgétaires transmises par courrier n°11-353 daté du 21 juillet 2011;

Considérant

la réponse à la procédure contradictoire en date du 28 juillet 2011 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'association ;

Sur proposition du Directeur Délégué à l'Offre Médico-sociale :

DECIDE

Article 1er

La dotation globale de financement s'élève à UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT VINGT-NEUF EUROS (1 272 729 €) pour l'exercice 2011, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2011.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles du «Service d'AIDE à la PRISE en CHARGE des PERSONNES AUTISTES et de SOUTIEN aux FAMILLES» (97 020 929 2) sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montant en euros
	Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courantes	26 178,00
	Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	837 106,00
DEPENSES	Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	89 029,00
	Reprise de déficit	354 069,00
	TOTAL Dépenses	1 306 382,00
	Groupe 1 Produits de la tarification	1 272 729,00
Brorwee	Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	33 653,00
RECETTES	Groupe 3 Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	TOTAL Recettes	1 306 382,00

- Article 2 En application de l'article R314-111 du CASF, la fraction forfaitaire égale au douzième de la dotation globale de financement et versée par l'assurance maladie s'établit à 106 060,75 €.
- Article 3 Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de PARIS dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- ARTICLE 4 Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Martinique et le Président de l'Association Martinique Autisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Fort-de-France, le 2 9 JUIL. 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS La Directrice Générale Adjointe,

Patricia VIENNÉ



Direction Déléguée à l'offre Médico Sociale

DECISION n° 11 / 40 - ARS

Portant fixation du prix de journée pour l'année 2011 de l'Etablissement d'Education Spéciale « Les Lucioles », géré par l'Association Martinique Autisme N° FINESS : **97 020 930 0**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Martinique,

V υ	le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-1, L314-1,
	L.313.8 et L.314.3 à L.314.7 et R314.1 et suivants ;

Vυ	le code de la	sécurité sociale ;
• •		boodine booling,

Vu	la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour
	2011 publiée au Journal Officiel du 26 décembre 2010 ;

- Vu le décret du 1er avril 2010 du Ministère de la Santé et des Sports portant nomination de Monsieur Christian URSULET en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de la région Martinique ;
- Vu l'arrêté ministériel du 09 mai 2011 publié au Journal Officiel du 13 mai 2011 pris en application de l'article L.314.3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2011 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- Vu la décision du directeur de la CNSA en date du 18 mai 2011 publié au Journal Officiel du 22 mai 2011 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant sur l'année 2011 les dotation régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 03-3247 en date du 2 octobre 2003 autorisant la création d'un établissement dénommé « LES LUCIOLES », sis, quartier Gondeau 97232 LAMENTIN et géré par l'Association de Parents et Amis de Personnes Autistes Martinique Autisme ;

æ

Vυ

l'arrêté préfectoral n° 09-04267 en date du 17 novembre 2009 portant autorisation d'extension, non importante, de 3 places. La capacité totale de l'établissement « Les Lucioles » est ainsi portée à 23 places ;

Considérant

la circulaire interministérielle n° DGCS/5C/DSS/1A/2011/160 du 29 avril 2011 relative aux orientations de l'exercice 2011 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées ;

Considérant

le rapport d'orientation budgétaire 2011 n°11-311 daté du 01 juillet 2011;

Considérant

la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 04 novembre 2011 et du 31 mai 2011 par la personne ayant qualité pour représenter l'Etablissement d'Education Spéciale « Les Lucioles » (97 020 930 0) pour l'exercice 2011;

Considérant

Mes propositions de modifications budgétaires transmises par courrier n°11-353 daté du 21 juillet 2011 ;

Considérant

la réponse à la procédure contradictoire en date du 28 juillet 2011 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'association ;

Sur proposition du Directeur Délégué à l'Offre Médico-sociale :

DECIDE

Article 1^{er} Pour l'exercice 2011,Les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'Etablissement d'Education Spéciale « Les Lucioles » (97 020 930 0) sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montant en euros
DEPENSES	Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courantes	366 324,43
	Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	1 409 799,24
	Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	79 819,33
	TOTAL Dépenses	1 855 943,00
RECETTES	Groupe 1 Produits de la tarification	1 815 753,00
	Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	40 190,00
	Groupe 3 Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	TOTAL Recettes	1 855 943,00

- Article 2 A compter du 1^{er} juillet 2011, le prix de journée de l'Etablissement d'Education Spéciale (E.E.S) « Les Lucioles » s'élève à MILLE CENT DIX EUROS et onze centimes (1 110,11 €).
- Article 3 Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de PARIS dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Martinique et le Président de l'Association Martinique Autisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Fort-de-France, le 2 g JUIL 2011

Patricia VIENNE

Pour le Directeur Général de





Direction Déléguée à l'offre Médico Sociale

DECISION nº 11/041-ARS

Portant fixation les tarifs de prestations de la Maison d'Accueil Spécialisée « Arc-en-ciel » gérée par l'Association Martinique Autisme

N° FINESS: 97 020 980 5

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Martinique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-1, L314-1, L.313.8 et L.314.3 à L.314.7 et R314.1 et suivants ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011 publiée au Journal Officiel du 26 décembre 2010 ;

Vu le décret du 1er avril 2010 du Ministère de la Santé et des Sports portant nomination de Monsieur Christian URSULET en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de la région Martinique ;

Vu l'arrêté ministériel du 09 mai 2011 publié au Journal Officiel du 13 mai 2011 pris en application de l'article L.314.3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2011 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;

Vu la décision du directeur de la CNSA en date du 18 mai 2011 publié au Journal Officiel du 22 mai 2011 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant sur l'année 2011 les dotation régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF;

Vu l'arrêté préfectoral n° 04 0132 du 20 janvier 2004 autorisant l'association de parents et amis de personnes autistes « MARTINIQUE AUTISME » à créer une Maison d'Accueil Spécialisée « Arc-en-ciel » de 35 places à FORT DE FRANCE au quartier Barème à Balata ;

Gⁿ

Vυ

l'arrêté préfectoral n° 05 2467 du 9 août 2005 autorisant l'association de parents et amis de personnes autistes « MARTINIQUE AUTISME » à mettre provisoirement en service la structure à l'adresse suivante : Villa TIEN YOU - quartier Morne Surey — Route de Redoute à FORT DE FRANCE ;

Considérant

la circulaire interministérielle n° DGCS/5C/DSS/1A/2011/160 du 29 avril 2011 relative aux orientations de l'exercice 2011 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées ;

Considérant

le rapport d'orientation budgétaire 2011 n°11-311 daté du 01 juillet 2011 ;

Considérant

la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 04 novembre 2011 et du 31 mai 2011 par la personne ayant qualité pour représenter la Maison d'Accueil Spécialisée « Arc-en-ciel » (97 020 980 5) pour l'exercice 2011 ;

Considérant

Mes propositions de modifications budgétaires transmises par courrier n°11-353 daté du 21 juillet 2011 ;

Considérant

la réponse à la procédure contradictoire en date du 28 juillet 2011 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'association;

Sur proposition du Directeur Délégué à l'Offre Médico-sociale :

DECIDE

Article 1^{er} Pour l'exercice 2011, les recettes et les dépenses prévisionnelles de la Maison d'Accueil Spécialisée « Arc-en-ciel » (97 020 980 5) sont autorisées comme suit :

Section Accueil de Jour

	Groupes fonctionnels	Montant en euros
	Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courantes	138 326,80
	Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	412 710,00
DEPENSES	Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	80 721,20
	Reprise du déficit	149 434,00
	TOTAL Dépenses	781 192,00
	Groupe 1 Produits de la tarification	775 723,00
RECETTES	Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	5 469,00
	Groupe 3 Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	TOTAL Recettes	781 192,00

Section Hébergement

	Groupes fonctionnels	Montant en euros
	Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courantes	173 968,30
	Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	878 733,00
DEPENSES	Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	69 895,70
	Reprise du déficit	188 264,00
	TOTAL Dépenses	1 310 861,00
RECETTES	Groupe 1 Produits de la tarification	1 310 861,00
	Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00
	Groupe 3 Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	TOTAL Recettes	1 310 861,00

- Article 2 Pour l'exercice budgétaire 2011, à compter du 01 juillet 2011, la tarification des prestations de la Maison d'Accueil Spécialisée « Arc en Ciel », gérée par l'association de parents et amis de personnes autistes « MARTINIQUE AUTISME » est fixée comme suit :
 - Section ACCUEIL DE JOUR: DEUX CENT CINQUANTE-DEUX EUROS et neuf centimes (252,09 €)
 - <u>Section HEBERGEMENT</u>: CINQUANTE-QUATRE EUROS et cinquante-huit centimes (54,58);
- Article 3 Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de PARIS dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- ARTICLE 4 Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Martinique et le Président de l'Association Martinique Autisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Fort-de-France, le 2 9 JUIL 2011

Patricia VIENNE

Pour le Directeur Général de l'APS





Direction Déléguée à l'offre Médico Sociale

DECISION nº 11/042-ARS

Portant fixation les tarifs de prestations de l'Institut Médico Professionnel « L'Envolée», géré par l'Association Martinique Autisme N° FINESS: 97 021 023 3

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Martinique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-1, L314-1, L.313.8 et L.314.3 à L.314.7 et R314.1 et suivants ;

Vu le code de la sécurité sociale :

Vu la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011 publiée au Journal Officiel du 26 décembre 2010 ;

Vu le décret du 1er avril 2010 du Ministère de la Santé et des Sports portant nomination de Monsieur Christian URSULET en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de la région Martinique ;

Vu l'arrêté ministériel du 09 mai 2011 publié au Journal Officiel du 13 mai 2011 pris en application de l'article L.314.3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2011 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;

Vu la décision du directeur de la CNSA en date du 18 mai 2011 publié au Journal Officiel du 22 mai 2011 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant sur l'année 2011 les dotation régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09-00268 en date du 28 janvier 2009 autorisant la création d'un Institut Médico Professionnel (IMPro) dénommé « L'ENVOLEE », sis, lot. Bardinet — Dillon 97200 Fort-de-France géré par l'Association de Parents et Amis de Personnes Autistes ;

Ŧ

Considérant la circulaire interministérielle n° DGCS/5C/DSS/1A/2011/160 du 29 avril 2011 relative aux orientations de l'exercice 2011 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées:

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2011 n°11-311 daté du 01 juillet 2011;

Considérant

la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 04 novembre 2011 et du 31 mai 2011 par la personne ayant qualité pour représenter la Maison d'Accueil Spécialisée « Arc-en-ciel » (97 021 023 3) pour l'exercice 2011 ;

Considérant

Mes propositions de modifications budgétaires transmises par courrier n°11-353 daté du 21 juillet 2011;

Considérant

la réponse à la procédure contradictoire en date du 28 juillet 2011 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'association;

Sur proposition du Directeur Délégué à l'Offre Médico-sociale :

DECIDE

Article 1er

Pour l'exercice 2011, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'Institut Médico Professionnel « L'Envolée» (97 021 023 3) sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montant en euros
DEPENSES	Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courantes	119 481,00
	Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	413 062,00
	Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	68 601,00
	TOTAL Dépenses	601 144,00
RECETTES	Groupe 1 Produits de la tarification	601 144,00
	Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00
	Groupe 3 Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	TOTAL Recettes	601 144,00

Article 2

Pour l'exercice budgétaire 2011, à compter du 01 juillet 2011, la tarification des prestations de l'institut Médico Professionnel « L'Envolée», gérée par l'association de parents et amis de personnes autistes « MARTINIQUE AUTISME » s'élève à : DEUX CENT QUATRE-VINGT EUROS et deux centimes (280,02 €).

Article 3 Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de PARIS dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Martinique et le Président de l'Association Martinique Autisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Fort-de-France, le 2 9 JUL. 2011

Patricia VIENNE



DECISION Nº OLG-2011

MODIFIANT la décision n°108-2011 du 27 juillet 2011

PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2011 SESSAD « Aloès » N° FINESS 970 210 449

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARS DE MARTINIQUE,

- VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-1, L.314-1, L.313-8 et L.314-3 à L.314-8 et R.314-1 à R.314-207;
- VU le Code de l'action sociale;
- VU la loi n° 1594/2010 du 20 décembre 2010 de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 publiée au Journal Officiel du 21 décembre 2010 ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au I de l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles;
- VU l'arrêté ministériel du 9 mai 2011 publié au Journal Officiel du 13 mai 2011 pris en application de l'article L. 314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant pour l'année 2011 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 18 mai 2011, publiée au Journal Officiel du 22 mai 2011 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2011 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF;
- VU la circulaire interministérielle n° DGCS/5C/DSS/1A/2011/160 du 29 avril relative aux orientations de l'exercice 2011 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées.
- VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination du Monsieur URSULET Christian en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé de la région Martinique ;



VU l'arrêté préfectoral n° 09-04262 en date du 17 novembre 2009 autorisant le Groupement Coopératif de Martinique pour la Promotion des personnes Inadaptés et Handicapées (GCMPIH), sis BP 71 - 97224 DUCOS à créer le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD), prénommé ALOES. Le SESSAD Aloès est autorisé pour 81 places pour enfants et adolescents atteints de troubles spécifiques sévères du langage oral ou écrit et des apprentissages, avec ou sans troubles associés. Le SESSAD comprendra trois pôles territoriaux d'intervention (sud, centre, nord), Ducos : Immeuble des associations et de la bibliothèque – rue Zizine des Etages ; Rivière Pilote : Quartier En Camée ; Saint Joseph : Maison Dalmasie – 21 rue Schœlcher ;

VU la décision n°108-2011 datée du 27 juillet 2011, portant fixation de la dotation globale de financement à compter du 1^{er} juillet 2011;

DECIDE	
--------	--

<u>ARTICLE 1er.</u> – L'article 2 de la décision n°108-2011 du 27 juillet 2011 est modifié au niveau de la dotation mensuelle comme suit :

« En application de l'article R. 314-107 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la fraction forfaitaire totale au douzième de la dotation globale totale de financement s'élève à un montant total de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE TROIS MILLE SIX CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS (1 253 685,00 €)

Soit une dotation mensuelle de CENT QUATRE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE TREIZE EUROS et SOIXANTE OUINZE centimes (104 473,75 €) »

ARTICLE 2. – Le reste de la décision est sans changement;

ARTICLE 3. - En application des dispositions du III R. 314-36-III du code susvisé, le tarif fixé à l'article 2 de la présente décision sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de Martinique.

ARTICLE 4. – Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au Groupement et au SESSAD « Aloès » (n° FINESS 970 210 449).

Fait à Fort-de-France, le

3 1 AOUT 2011

Le Directeur Général de L'Agence Régionale de Santé de la Martinique

Christian URSULET



DÉCISION ARS/2011/N° 0.4.7

Modifiant la Décision ARS/2011/N° 122
Fixant la Dotation Globale de Financement pour l'exercice 2011
de l'EHPAD du « Centre Emma VENTURA »
Budget Annexe du CHU de FORT de FRANCE
N° FINESS: 97 020 4301

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE MARTINIQUE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.313-8, L.314-3 et L.314-5 à L.314-7 et les articles R.314-1 et suivants;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

- **VU** la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011 et notamment son article 90 ;
- **VU** le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Christian URSULET en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de la région Martinique ;
- VU l'arrêté interministériel du 09 mai 2011 publié au Journal Officiel du 13 mai 2011 fixant, pour l'année 2011, la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif de dépenses et le montant total annuel de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnés à l'article L.314.3 du Code de l'Action Sociale et des Familles et fixant le montant mentionné à l'article L. 314-3-4 du même code;
- VU l'arrêté du 24 avril 2009 modifiant l'arrêté du 26 février 2009 fixant les règles de calcul des tarifs plafonds et de mise en œuvre de la convergence tarifaire prévues à l'article L. 314-II du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du même code ayant conclu la convention pluriannuelle prévue au I de l'article L. 313-12 du code précité;
- VU la décision modifiée du directeur de la CNSA en date du 05 mai 2011 publié au Journal Officiel du 22 mai 2011 prise en application des articles L314-3 et R.314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2011 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF;

.../...

- VU l'arrêté du 25 mai 2011 fixant les valeurs du point des tarifs plafonds applicables aux établissements mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ayant conclu la convention pluriannuelle prévue au I de l'article L. 313-12 du même code;
- VU la convention tripartite conclue le 19 juin 2007 en application de l'article L.313-12 du Code de l'action sociale et des familles et l'option tarifaire dite de « tarif journalier global », retenue pour l'EHPAD du Centre Emma VENTURA, gérée par le conseil d'administration du Centre Hospitalier Universitaire de Fort-de-France;

VU la coupe Pathos validée en date du 2eme semestre 2007;

- Considérant la circulaire interministérielle n° DGCS/5C/DSS/1A/2011/160 du 29 avril 2011 relative aux orientations de l'exercice 2011 pour la campagne budgétaire pour des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées;
- Considérant le courrier transmis le 10 novembre 2010 par lequel la personne ayant qualité pour représenter de Maison de Retraite du Centre Emma VENTURA annexée au Centre Hospitalier Régional de Fort de France a adressé ses propositions budgétaires pour l'exercice 2011;
- **Considérant** les orientations budgétaires pour 2011 transmises par courrier ARS/DDOMS/PA n° 2011-259 en date du 14 juin 2011;

Considérant la décision ARS/2011/N° 122 du 07 juillet 2011 fixant la dotation globale de financement pour l'exercice 2011;

Sur proposition du Directeur Délégué à l'Offre Médico Sociale :



ARTICLE 1ER : - L'article 2 de la décision ARS/2011 n° 122 du 07 juillet 2011 susvisé est modifié comme suit :

Les tarifs journaliers de soins de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Le Centre Emma Ventura » de Fort-de-France, pour l'exercice 2011, sont modifiés et fixés à :

	<u>Montant</u>
Tarif journalier soins pour les GIR 1 et 2	62,42 €
Tarif journalier soins pour les GIR 3 et 4	50,71 €
Tarif journalier soins pour les GIR 5 et 6	39,00 €

ARTICLE 2 : - Le reste de la décision demeure sans changement.

ARTICLE 3: - Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et le Directeur Général de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fort-de-France, le

1 2 SEP. 2011

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

> Le Directeur Général de L'Agence Régionale de Sante de la Martinique

> > Christian HSULET



Service émetteur : Veille et Sécurité Sanitaire

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LA MARTINIQUE

DECISION Nº 048-APS

Portant mise en demeure du centre hospitalier Louis Domergue de Trinité de suspendre la distribution d'eau chaud sanitaire aux services des Urgences et de Chirurgie

3

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.1321-1, L.1321-4-II, L. 1324-1-A et R. 1321-2;

Vu la loi nº 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations :

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire et notamment les articles 3 et 4;

Vu la décision notifiée N° 011 du 11 avril 2011 portant mise en demeure du centre Hospitalier Louis Domergue à Trinité de prendre toutes mesures utiles afin de maîtriser la contamination par des légionelles des installations de production et de distribution d'eau chaude sanitaire;

Vu le compte rendu d'intervention relatif à la réalisation d'un choc thermique le 20 Avril 2011;

Vu les rapports des contrôles assurés par le service Santé Environnement les 11 Mai, 15 Juin et 27 Juillet 2011 dans le cadre du suivi des mesures prescrites par l'Agence Régionale de Santé;

Vu les éléments transmis par le Centre Hospitalier Général Louis Domergue de Trinité concernant l'analyse des causes de la contamination du réseau d'eau chaude sanitaire par les légionelles, les résultats d'analyses mensuelles pour la recherche de légionelles et, les relevés périodiques de températures;

Vu le rapport de l'audit de conception et de fonctionnement des installations d'eau froide et d'eau chaude sanitaire réalisé par l'Office d'Ingénierie Sanitaire (OFIS) les 29 et 30 Mars 2011;

Considérant la persistance de légionelles mise en évidence par les résultats d'analyses d'eau prélevée au niveau du réseau d'ECS des Urgences et de Chirurgie ;

Considérant que le Centre Hospitalier Général Louis Domergue de Trinité n'a pas apporté la preuve de la réalisation des travaux préconisés par la mise ne demeure n° 011 du 11 avril 2011 et notamment la pose de robinets de puisage sur l'ensemble du réseau d'eau chaude sanitaire;

ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

Considérant l'arrêt de l'alimentation en chaude sanitaire au service des Urgences depuis le 12 Juin 2011 et par conséquent, le risque de prolifération de légionelles dû à la stagnation d'eau dans le réseau de distribution;

Considérant le risque élevé de contamination des usagers de l'hôpital par les légionelles confirmé par le rapport d'audit;

Considérant le dysfonctionnement de la pompe de bouclage des urgences et en conséquence, le non respect de la mesure prescrite par l'Agence Régionale de Santé dans un délai de 3 mois visant à sécuriser le réchauffage de la boucle des urgences ;

Considérant le constat de carence dressé par le rapport de contrôle du 27 Juillet 2011 ;

Considérant que si, à l'expiration des délais fixés par la mise en demeure N° 011/ARS du 11 avril 2011, l'établissement n'a pas obtempéré à l'injonction, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé peut mettre en œuvre les procédures de consignation de somme, d'exécution d'office des travaux, de suspension de la production ou de la distribution de l'eau chaude sanitaire jusqu'à l'exécution des conditions imposées tel que fixées à l'article L.1324-1 A du code de la santé publique.

DECIDE

Article 1:

Le Centre Hospitalier Général Louis Domergue sis rue Eugène Fatier de Trinité est mis en demeure de suspendre la distribution d'eau chaude aux services des Urgences et de Chirurgie, à la notification de la présente décision et jusqu'à l'exécution des conditions précisées à l'article 2 ci après.

Article 2:

Tant que le risque légionelles n'est pas maitrisé, le raccordement des autres bâtiments, ou de nouvelles installations, au nouveau réseau d'eau chaude sanitaire est interdit.

Article 3:

La levée des dispositions définies aux articles 1 et 2 ci-dessus est conditionnée par la conformité des travaux suivants :

Bâtiment / Installation	Travaux à réaliser
Plate-forme technique	 Installation de robinets de puisages sur le réseau d'arrivée d'eau froide, en sortie de production d'eau chaude et en retour de boucle.
Bâtiment des urgences	 Installation de robinets de puisages après le réchauffeur et sur le réseau de distribution des urgences Remise en service et doublage de la pompe de bouclage des urgences. Une pompe de secours en parallèle doit être installée afin de garantir la circulation permanente de l'eau chaude sanitaire (alternance mensuelle).
Bâtiment pédiatrie	Installation de robinets de puisage au dernier capteur de la serie de chaque chaufte-cau solaire ou à un point d'usage représentatif compte tenu des difficultés d'accès à la toiture et sur le réseau de distribution

Bâtiment la « Tour »	 Dépose du réseau de distribution d'ECS et suppression des chauffe eaux électriques du 4ème étage du bâtiment Installation de nouveaux chauffe eaux munis de thermomètre au plus près des points d'usage et réglés pour délivrer une température proche de 60°C Installation d' un système de mitigeage au plus près du point d'usage pour éviter le risque de brûlure
Bâtiment d'unité de soin longue durée	Installation de robinets de puisage au dernier capteur de la série du chauffe-eau solaire et sur le réseau de distribution.

Article 4:

Indépendamment des poursuites pénales, l'Agence Régionale de Santé peut mettre en œuvre les procédures de consignation de somme, d'exécution d'office des travaux jusqu'à la réalisation des mesures précitées tel que fixées à l'article L.1324-1 A du code de la santé publique.

Article 5:

La présente mise en demeure peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Fort de France :

- par le Centre Hospitalier Général Louis Domergue de Trinité, dans un délai de deux mois qui commence à courir du jour où cette mise en demeure lui a été notifiée ;
- par les tiers, personnes physiques ou morales, dans un délai de quatre ans à compter de la publication ou de l'affichage de la présente mise en demeure.

Article 6:

La présente mise en demeure doit être portée à la connaissance des différentes instances représentatives du Centre Hospitalier Général Louis Domergue de Trinité. Un procès verbal de l'accomplissement de ces formalités est dressé par les soins de l'établissement et transmis à l'Agence Régionale de la Santé.

Article7:

La présente mise en demeure est notifiée au Centre Hospitalier Général Louis Domergue sis rue Eugène Fatier à Trinité.

Article 8:

L'Agence Régionale de Santé de la Martinique est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée pour information, à M. le Préfet de la Région Martinique, Le Sous-préfet de l'arrondissement de Trinité, M. le Député Maire de la ville de Trinité, M. le Directeur de la DIECCTE, M. le Procureur de la République.

La présente mise en demeure doit être publiée au recueil des actes administratifs de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique

Fait à Fort-De-France. le

4.0 SEP. 2011

Le Directeur Général
Le Directeur Général
de L'Agence Régionale de Santé
de la Madinique

Christian URSULET



Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

ARRETE N° ARS/2011/ 2/12/ du 26/08 2011 portant ouverture d'un concours sur titre en vue du recrutement d'un Adjoint des cadres hospitaliers au Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique.

VU le Code de la Santé Publique;

- VU la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires;
- VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publiques hospitalière ;
- VU le décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière;
- VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique;
- VU le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière;
- VU le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière;
- VU la demande du Directrice du Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique en date du 22 juin 2011;
- **SUR** proposition du Directeur Délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficience de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Un concours interne sur titres aura lieu en 2011 au Foyer Départemental de l'Enfance de Saint-Joseph, en vue du recrutement d'un poste d'Adjoint des cadres hospitaliers (branche gestion financière).

ARTICLE 2 - Peuvent concourir:

- les candidats répondants aux conditions définies à l'article 4 –I-2°- du décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 susvisé.

Les dossiers de candidature, accompagnés des pièces justificatives (demande d'admission à concourir, diplômes, curriculum vitae, état des services accomplis justifiant un minimum de quatre années de services publics effectifs au 1^{er} janvier 2011...) devront parvenir par lettre recommandée, dans un délai de deux mois, à compter de la date de parution au Recueil de Actes Administratifs de la préfecture de la Région Martinique, à Madame la Directrice du Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique 2066 quartier Rivière l'Or – 97212 Saint Joseph, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier ainsi que les dates et lieu du concours.

ARTICLE 3 – Le Directeur délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficience de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique et la Directrice du Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Fort de France, le 25 A001 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS L'Adjoint à A DDCSE





Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

ARRETE N° ARS/2011/ £ 13 du £ 08 2011 portant ouverture d'un concours sur titre en vue du recrutement d'un cadre de santé au Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique.

VU le Code de la Santé Publique;

VU la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires;

- VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publiques hospitalière ;
- VU le décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001, modifié par le décret n° 2003-1269 du 23 décembre 2003, portant statuts particuliers du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté du 19 avril 2002 fixant la composition des jurys et les modalités d'organisation des concours sur titre permettant l'accès au corps des cadres de santé;
- VU la demande du Directrice du Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique en date du 22 juin 2011 ;
- SUR proposition du Directeur Délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficience de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique;

<u>ARRETE</u>

ARTICLE 1er - Un concours interne sur titres aura lieu en 2011 au Foyer Départemental de l'Enfance de Saint-Joseph, en vue du recrutement d'un poste de cadre de santé filière infirmière.

ARTICLE 2 - Peuvent concourir:

- les fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadres de santé, relevant des corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médicotechnique, comptant au 1^{er} janvier de l'année en cours, au moins cing ans de services effectifs dans l'un ou plusieurs de ces corps ;
- les agents non titulaires de la fonction publique hospitalière, titulaires d'un diplôme d'accès aux corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-technique et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel infirmier, de rééducation ou de personnel médico-technique.

Les dossiers de candidature, accompagnés des pièces justificatives (demande d'admission à concourir, diplômes, curriculum vitae..) devront parvenir par lettre recommandée, dans un délai de deux mois, à compter de la date de parution au Recueil de Actes Administratifs de la préfecture de la Région Martinique, à Madame la Directrice du Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique 2066 quartier Rivière l'Or - 97212 Saint Joseph, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier ainsi que les dates et lieu du concours.

ARTICLE 3 - Le Directeur délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficience de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique et la Directrice du Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Fort de France, le 26 AOUT 2011

Pour le Directeur dénéral de l'ARS

L'Adjoin a





Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

ARRETE N° ARS/2011/2/14 du 26 09 2011 portant ouverture d'un concours sur titre en vue du recrutement de trois agents d'entretien qualifiés au Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique.

VU le Code de la Santé Publique;

- VU la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires;
- VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publiques hospitalière ;
- VU le décret n° 2004-118 du 6 février 2004 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2007-1185 du 3 août 2007 modifiant le décret n° 91-45 du 14 janvier 1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière;
- VU la demande du Directrice du Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique en date du 22 juin 2011 ;
- SUR proposition du Directeur Délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficience de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique;

ARRETE

- ARTICLE 1^{er} Un recrutement sans concours aura lieu aura lieu en 2011 au Foyer Départemental de l'Enfance de Saint-Joseph, en vue de pourvoir :
 - un (1) poste d'agent d'entretien qualifié (maîtresse de maison pour jardin d'enfant;
 - deux (2) postes d'agents d'entretien qualifié (espaces verts).
- ARTICLE 2 Les candidats aux recrutement prévus ci-dessus doivent s'inscrire sur la liste d'aptitude de l'établissement organisateur du concours. A l'issue de la date limite de dépôt de candidature, une commission de sélection, nommée par la direction de l'établissement, procède à une présélection des candidats en vu d'un entretien. Seuls seront convoqués à l'entretien prévu à l'article 5 du décret du 3 août 2007 précité les candidats préalablement retenus.

Les dossiers de candidature, accompagnés des pièces justificatives (demande d'admission à concourir, diplômes, curriculum vitae détaillé incluant le niveau scolaire, les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée) devront parvenir par lettre recommandée, dans un délai de deux mois, à compter de la date de parution au Recueil de Actes Administratifs de la préfecture de la Région Martinique, à Madame la Directrice du Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique 2066 quartier Rivière l'Or – 97212 Saint Joseph, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier ainsi que les dates et lieu du concours.

ARTICLE 3 – Le Directeur délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficience de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique et la Directrice du Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Fort de France, le 26 AUUT 2011

Pour le Directeur Général de l'AFÉ L'Adjoint à la DDCS€



Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

Arrêté n° ARS/2011/2/5 du 29/08/ 2011 portant ouverture d'un concours sur titres en vue de pourvoir à la vacance de quatre postes d'infirmiers en soins généraux et spécialisés au Centre Hospitalier de Colson

VU le Code de la Santé Publique ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 88-1077 du 30 novembre 1988 modifié, portant statuts particuliers des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2007-837 du 11 mai 2007 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière :

VU la demande du Directeur du Centre Hospitalier de COLSON en date du 11 août 2011;

SUR proposition du Directeur Délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficience de l'Agence Régionale de Santé;

ARRETE

ARTICLE 1er. - Un concours sur titres est ouvert au Centre Hospitalier de Colson en vue du recrutement de quatre infirmiers diplômés en soins généraux et spécialisés.

ARTICLE 2. - Peuvent être admis à participer au concours, les candidats titulaires soit d'un diplôme d'Etat d'infirmier, ou titre de formation listé dans l'article L4311-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier sans limitation dans le service d'affectation, soit du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.

Les candidatures accompagnées des pièces justificatives (lettre de motivation, d'une copie du diplôme ou du titre, d'un curriculum vitaë, d'une copie de la pièce d'identité) doivent être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 12 octobre 2011 à Monsieur le Directeur des Ressources Humaines du Centre Hospitalier de COLSON-BP 631 97261 Fort-de-France.

<u>ARTICLE 3.</u> - Le Directeur délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficience et le Directeur du Centre Hospitalier de Colson sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fort-de-France, le

2 9 AQUI 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS L'Adjoint à ADDCSE

Guy DALIN



Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

Arrêté n° ARS/2011/ 2/8 du 29/8/ 2011 portant ouverture d'un concours sur titres interne en vue de pourvoir à la vacance de deux postes de cadre de santé (filière infirmière) au Centre Hospitalier de Colson

VU le Code de la Santé Publique ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publiques hospitalière ;

VU le décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001, modifié par le décret n° 2003-1269 du 23 décembre 2003, portant statuts particuliers du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 19 avril 2002 fixant la composition des jurys et les modalités d'organisation des concours sur titre permettant l'accès au corps des cadres de santé;

VU la demande du Directrice du Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique en date du 4 août 2011 ;

SUR proposition du Directeur Délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficience de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique;

ARRETE

<u>ARTICLE 1^{er}</u> - Un concours interne sur titres est ouvert au Centre Hospitalier de Colson en vue du recrutement de deux postes de cadres de santé (filière infirmière).

ARTICLE 2 - Peuvent se présenter les candidats titulaires du diplôme de cadre de santé ou certificat équivalent relevant des corps régis par les décrets du 30 novembre 1988, n° 89-609 du 1^{er} septembre 1989 susvisés, comptant au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs dans le corps des infirmiers.

Les dossiers de candidature, accompagnés des pièces justificatives (lettre de candidature, diplômes ou certificat et notamment le diplôme de cadre de santé, curriculum vitae..) devront parvenir par lettre recommandée, au plus tard le mardi 4 octobre 2011 à Monsieur le Directeur du centre hospitalier de COLSON - BP 631, 97261 FORT DE FRANCE CEDEX.

ARTICLE 3 - Le Directeur de la Coordination des Soins et de l'Efficience et le Directeur du Centre Hospitalier de Colson sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fort de France, le

2 9 AOUT 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS L'Adjoint à Japan DCSE

Guy DALIN





Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

Arrêté n° ARS/2011/219 du 29/08/ 2011 portant ouverture d'un concours sur titres en vue de pourvoir à la vacance de huit postes d'aides soignants au Centre Hospitalier de Colson

VU le Code de la Santé Publique ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;

VU l'arrêté du 25 ianvier 2005 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme professionnel d'aide-soignant modifié par l'arrêté du 22 novembre 2005;

VU le décret n° 2007-1188 du 3 août 2007 portant statuts particuliers du corps des aides-soignants et des agents des services qualifiés de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 12 février 2008 fixant les modalités de sélection professionnelle, de formation et de validation de la formation permettant l'accès des agents des services hospitaliers qualifiés dans le grade d'aide-soignant ;

VU la demande du Directeur du centre hospitalier de COLSON en date du 11 août 2011;

SUR proposition du Directeur Délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficience de l'Agence Régionale de Santé

ARRETE

ARTICLE 1er. - Un concours sur titres est ouvert au centre hospitalier de Colson en vue du recrutement de huit aides soignants (es) diplômés(es) d'Etat.

<u>ARTICLE 2</u>. - Peuvent être admis à participer au concours, les candidats titulaires soit du diplôme d'Etat d'aide-soignant, soit du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, soit du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou titulaires d'une attestation d'aptitude.

Les candidatures accompagnées des pièces justificatives (lettre de motivation, copies des diplômes ou certificats, un curriculum vitaë établi sur papier libre) doivent être adressées par lettre recommandée au plus tard le 12 octobre 2011 à Monsieur le Directeur du centre hospitalier de COLSON - BP 631, 97261 FORT DE FRANCE CEDEX

<u>ARTICLE 3</u> - Le Directeur de la Coordination des Soins et de l'Efficience et le Directeur du Centre Hospitalier de Colson sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fort-de-France, le

2 9 AOUT 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS L'Adjoint à la DDCSE

GUY DALIN



Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

ARRETE N° ARS/2011/ 220 du 29/08/ 2011 portant ouverture d'un concours sur titre en vue du recrutement d'un Aide-soignant au Centre Hospitalier Louis Domergue de TRINITE.

VU le Code de la Santé Publique;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publiques hospitalière;

VU l'arrêté du 25 janvier 2005 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme professionnel d'aide-soignant modifié par l'arrêté du 22 novembre 2005;

VU le décret n° 2007-1188 du 3 août 2007 portant statuts particuliers du corps des aidessoignants et des agents des services qualifiés de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 12 février 2008 fixant les modalités de sélection professionnelle, de formation et de validation de la formation permettant l'accès des agents des services hospitaliers qualifiés dans le grade d'aide-soignant;

VU la demande du Directeur du Centre Hospitalier Louis Domergue de TRINITE en date du 9 Août 2011 ;

SUR proposition du Directeur Délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficience de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique ;

ARRETE

- ARTICLE 1^{er} Un concours sur titre est ouvert en 2011 au CH Louis Domergue de TRINITE, en vue du recrutement d'un aide-soignant diplômé(e) d'Etat.
- ARTICLE 2 Peuvent être admis à participer au concours, les candidats titulaires soit du diplôme d'Etat d'aide-soignant, soit du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, soit du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou titulaires d'une attestation d'aptitude.

Les candidatures accompagnées des pièces justificatives (lettre de motivation, copies des diplômes ou certificats, un curriculum vitaë établi sur papier libre) doivent être adressées par lettre recommandée au plus tard le 20 septembre 2011 à Monsieur le Directeur du Centre hospitalier Louis Domergue de TRINITE - Rue Jean Eugène FATIER - 97235 TRINITE CEDEX.

ARTICLE 3 – Le Directeur délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficience de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique et le Directeur du Centre Hospitalier Louis Domergue de TRINITE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Martinique.

Fait à Fort de France, le

2 9 AOUT 2011

L'Adjoini a information

Pour le Directour Cénéral de l'ARS

GUV DALIN



Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

ARRETE Nº ARS/2011/ 221 du 29/08/ 2011 portant ouverture d'un concours sur titre en vue du recrutement d'un ouvrier professionnel qualifié au Centre Hospitalier Louis Domergue de TRINITE.

VU le Code de la Santé Publique;

VU la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

VU la loi nº 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publiques hospitalière;

VU le décret n° 91-45 du 14 janvier 1991 modifié, portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière ;

VU la demande du Directeur du Centre Hospitalier Louis Domergue de TRINITE en date du 9 Août 2011;

SUR proposition du Directeur Délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficience de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique :

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Un concours sur titre aura lieu en 2011 au CH Louis Domergue de TRINITE, en vue du recrutement d'un ouvrier professionnel qualifié, spécialité électricien.

ARTICLE 2 – Peuvent faire acte de candidature, les personnes titulaires soit du diplôme de niveau V (CAP/BEP) ou d'une qualification reconnue équivalente, soit d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles, délivrée dans une ou plusieurs spécialités, soit d'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadre d'emplois de la fonction publique, soit enfin d'un diplôme au moins équivalent figurant sur une liste arrêtée par le Ministre chargé de la Santé.

Les dossiers de candidature accompagnés de la copie du diplôme, de la lettre de motivation, d'un curriculum vitaë, et de la copie de la pièce d'identité, doivent être adressés « en recommandé avec accusé de réception » au plus tard le 20 septembre 2011 à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Louis Domergue de TRINITE - Rue Jean Eugène FATIER - 97235 TRINITE CEDEX.

ARTICLE 3 – Le Directeur délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficience de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique et le Directeur du Centre Hospitalier Louis Domergue de TRINITE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Fort de France, le

2 9 AOUT 2011

Pour le Direction of étal de l'ARS L'Adjoint a la DOCSE

GEV DALIN





Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

ARRETE N° ARS/2011/ 222 du 29/08/ 2011 portant ouverture d'un concours sur titre en vue du recrutement d'un conducteur ambulancier du Centre Hospitalier Louis Domergue de TRINITE.

VU le Code de la Santé Publique;

VU la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

VU la loi nº 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publiques hospitalière;

VU le décret nº 91-45 du 14 janvier 1991 modifié, portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière ;

VU la demande du Directeur du Centre Hospitalier Louis Domergue de TRINITE en date du 9 Août 2011;

SUR proposition du Directeur Délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficience de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Un concours sur titre aura lieu en 2011 au CH Louis Domergue de TRINITE, en vue du recrutement d'un conducteur ambulancier.

ARTICLE 2 – Peuvent concourir, les candidats titulaires du diplôme d'Etat d'ambulancier, possédant le permis de conduire B et C ou D.

Les candidats ayant satisfait aux épreuves du concours sur titres sont déclarés admis sous réserve d'un examen psychotechnique subi devant l'un des organismes habilités à cet effet par arrêté du ministre chargé de la santé.

Les dossiers de candidature devront parvenir dans un délai d'un mois, à compter de la parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Louis Domergue de TRINITE – Rue Jean Eugène FATIER – 97235 TRINITE CEDEX.

ARTICLE 3 – Le Directeur délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficience de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique et le Directeur du Centre Hospitalier Universitaire de Fort de France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Fort de France, le

2 9 AOUT 2011

Pour le Directour Général de l'ARS L'Adjoint à la JUCSE

GUY DALIN



And a result of the first of th

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

ARRETE N° ARS/2011/238 du 26 0 2011 portant ouverture d'un concours sur titre en vue du recrutement de cinq ouvriers professionnels qualifiés au Centre Hospitalier Universitaire de Fort-de-France.

VU le Code de la Santé Publique;

VU la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

- VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publiques hospitalière ;
- VU le décret n° 91-45 du 14 janvier 1991 modifié, portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière;
- VU la demande du Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Fort-de-France en date du 21 septembre 2011;
- SUR proposition du Directeur Délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficience de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Un concours sur titre aura lieu en 2011 au CHU de Fort-de-France, en vue du recrutement de Cinq (5) ouvriers professionnels qualifiés.

Siège
Centre d'Affaires « AGORA »
ZAC de l'Etang Z'Abricot – Pointe des Grives
B.P. 656 - 97263 FORT DE FRANCE CEDEX
Standard :05.96.39.42.43 – Fax 05.96.60.60.12

ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

ARTICLE - 2 – Peuvent faire acte de candidature, les personnes titulaires soit du diplôme de niveau V (CAP/BEP) ou d'une qualification reconnue équivalente, soit d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles, délivrée dans une ou plusieurs spécialités, soit d'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadre d'emplois de la fonction publique, soit enfin d'un diplôme au moins équivalent figurant sur une liste arrêtée par le Ministre chargé de la Santé.

Les dossiers de candidature accompagnés de la copie du diplôme, de la lettre de motivation, d'un curriculum vitaë, et de la copie de la pièce d'identité, doivent être adressés « en recommandé avec accusé de réception » dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion au Recueil des Actes Administratifs à Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Fort-de-France B.P. 632 – 97261 FORT-DE-FRANCE CEDEX.

ARTICLE - 3 – Le Directeur délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficience de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique et le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de FORT-DE-FRANCE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Martinique.

Fait à Fort de France, le 2 6 SEP. 2011

Peur le Directeur Général de l'ARS L'Adjoint à la DDCSE

Jacques VESTRIS



Centre hospitalier universitaire de Fort-de-France

POLE RESSOURCES HUMAINES, ORGANISATION DES SOINS ET FORMATION Service des CONCOURS

2 0596 55 20 05 € : 05 96 75 29 23

AVIS DE CONCOURS SUR TITRES

EN VUE DU RECRUTEMENT DE CINQ OUVRIERS PROFESSIONNELS QUALIFIES

AU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE FORT DE FRANCE

Un concours sur titres sera organisé, au deuxième semestre 2011, au Centre Hospitalier Universitaire de Fort de France, dans les conditions fixées par le décret n°91.45 du 14 janvier 1991 modifié, portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir cinq postes d'ouvriers professionnels qualifiés dans cet établissement.

Conditions d'inscription :

Peuvent faire acte de candidature, les titulaires soit d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente, soit d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrée dans une ou plusieurs spécialités, soit d'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret n° 2007.196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et grades d'emplois de la fonction publique, soit enfin d'un diplôme au moins équivalent figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de la santé.

Les dossiers de candidature devront parvenir dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion au Recueil des Actes Administratifs du présent avis à : Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Fort de France - B.P. 632 - 97261 FORT DE FRANCE Cédex

Toutes informations relatives au retrait et au dépôt des dossiers de candidature peuvent être obtenues auprès de la cellule concours (0596 55 20 05).

Fort de France, le 2 | SEP. 2011

Le Directeur Général

Daniel RIAM Général m



Centre hospitalier universitaire de Fort-de-France

POLE RESSOURCES HUMAINES, ORGANISATION DES SOINS ET FORMATION

Cellule Concours 2 0596 55 20 05 4 : 05 96 75 29 23

Décision N°05/2011 PORTANT OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES AU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE FORT DE FRANCE EN VUE DE POURVOIR CINQ POSTÉS D'OUVRIERS PROFESSIONNELS QUALIFIES

Vu la loi nº 83.634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires, relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 91.45 du 14 janvier 1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière,

Vu la vacance n° 2011/05/77 diffusée le 02 mai 2011 en vue de pourvoir cinq postes d'ouvriers professionnels qualifiés au Centre Hospitalier Universitaire de Fort de France, non pourvus par mutation

DECIDE

Article 1er: un concours sur titres est ouvert, au deuxième semestre 2011, au Centre Hospitalier Universitaire de Fort de France en vue de pourvoir cinq postes d'ouvriers professionnels qualifiés dans cet établissement.

Article 2: Peuvent faire acte de candidature, les titulaires soit d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente, soit d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrée dans une ou plusieurs spécialités, soit d'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret n° 2007.196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et grades d'emplois de la fonction publique, soit enfin d'un diplôme au moins équivalent figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de la santé.

Article 3: La liste des candidats autorisés à concourir sera arrêtée par le Directeur de l'établissement et affichée au CHU de Fort de France.

Article 4: Les dossiers de candidature devront parvenir dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion au Recueil des Actes Administratifs du présent avis à : Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Fort de France - B.P. 632 - 97261 FORT DE FRANCE Cédex

Fort de France, le Z / SEP 2011

Directeu

Le Directeur Général.

Daniel RIAM

Boîte postale 632 - 97261 Fort-de-France Cedex - Télécopi Hőpital Pierre-Zobda-Quitman - Hőpital Clarac - MFME - Centre E

TOTAL PAGE(S) 03





CONSEIL GENERAL DE LA MARTINIQUE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

LA PRESIDENTE DU CONSEIL GENERAL

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

DIRECTION DELEGUEE A L'OFFRE MEDICO-SOCIALE

ARRÊTÉ CONJOINT N° 225

Portant autorisation de création d'un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) par l'association « Trisomie 21 Martinique » Groupe d'étude pour l'insertion sociale des personnes porteuses de trisomie 21

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU l'arrêté conjoint n° 10-00654 du 24 février 2010, du Préfet de Région et du Président du Conseil Général de Martinique, portant refus de création d'un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) par l'association Trisomie 21 Martinique - Groupe d'étude pour l'insertion sociale des personnes porteuses de trisomie 21, en raison de l'absence de financement ;

CONSIDERANT que le montant des dotations régionales limitatives attribuées à la région Martinique permet le financement de l'opération et que la condition fixée au 4° de l'article L.313-4 du code de l'action sociale et des familles est remplie ;

CONSIDERANT que le projet s'inscrit dans les orientations du schéma départemental en faveur des personnes handicapées 2009-2013 ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) ;

SUR proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé;

SUR proposition de la Directrice Générale des Services Départementaux ;

.../...

Agence Régionale de Santé : Centre d'Affaires « AGORA » - ZAC de l'Etang Z'Abricot --Pointe des Grives - B.P. 656 97263 FORT DE FRANCE CEDEX - Standard :05.96.39.42.43 -- Fax 05.96.60.60.12 Courriel : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

ARRETENT

ARTICLE 1^{er}: L'association Trisomie 21 Martinique - Groupe d'étude pour l'insertion sociale des personnes porteuses de trisomie 21 - est autorisée à créer un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) porteurs de trisomie 21 et déficients intellectuels.

L'autorisation est accordée pour une file active suffisante pour correspondre à une capacité de 48 places, réparties en trois unités d'accueil : 18 places dans le centre, 15 places dans le sud et 15 places dans le nord.

L'ouverture des antennes sera progressive.

ARTICLE 2 : L'habilitation à l'aide sociale départementale n'est pas délivrée.

ARTICLE 3 : La durée de validité de l'autorisation est de 15 ans, à compter du résultat positif de la visite de conformité aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnés au II de l'article L .312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Son renouvellement est subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.315-4 1 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L.313-5 du même code.

ARTICLE 4: L'autorisation sera réputée caduque en l'absence de commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 5: Cette décision peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Ministre du travail, de l'emploi et de la santé, dans un délai de deux mois suivant sa notification ou publication, et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Fort de France, dans le même délai.

ARTICLE 6: Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, la Directrice Générale des Services Départementaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et au recueil des actes administratifs du Département.

Fort de France, le

- 8 SEP. 2011

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

> Le Directeur Général de L'Agence Régionale de Santé de la Nartinique

> > Christian URSULET

LA PRESIDENTE DU CONSEIL GENERAL

Pour la Présidente du Conseil Général et par délégation

Le 1er Vide-Président Devid ZOBDA



Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

ARRETE N° ARS/2011/229 du 14/09/2011 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au Centre Hospitalier de Trinité au titre de l'activité déclarée au mois de JUILLET 2011

CH de TRINITE

N° FINESS: 970202131

Exercice 2011

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires;
- VU la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011;
- VU le décret n° 2007-82 du 23 janvier 2007 modifiant les dispositions transitoires du décret du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé et du décret du 10 janvier 2007 portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique, le code de la sécurité sociale et le code de l'action sociale et des familles;
- VU le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé ;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2003 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité en médecine, chirurgie ou obstétrique et à la transmission d'information issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L.6113-8 du code de la santé publique;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif aux recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'information issues de ce traitement;
- VU l'arrêté du 28 janvier 2008, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale;

- VU l'arrêté du 1^{er} mars 2011, fixant pour l'année 2011 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L. 162-22-10 du code de la sécurité sociale et aux IV et V de l'article 33 modifié de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2004;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé;
- VU le relevé d'activité transmis pour le mois de JUILLET 2011, pour le Centre Hospitalier de TRINITE.

ARRETE

- ARTICLE 1^{er} Conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté, la somme à verser par la caisse générale de sécurité sociale est arrêtée à : 2 313 858,08 € soit :
- > 1 757 039,92 €: au titre de l'activité d'hospitalisation;
- 6 456,17 €: au titre des forfaits d'Interruptions Volontaires de Grossesses;
- > 7 165,03 €: au titre des Dispositifs Médicaux Implantables (DMI);
- > 78 744,85 € : au titre des molécules onéreuses ;
- 59 915,35 €: au titre des forfaits « Accueil et traitement des Urgences » (ATU);
- > 237,40 €: au titre du forfait environnement hospitalier;
- . 404 299,36 €: a8itre des actes et consultations externes y compris les forfaits techniques ;
 - ARTICLE 2 Le présent arrêté est notifié au Centre Hospitalier de Trinité et la caisse générale de sécurité sociale, pour exécution.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fait à Fort de France, le

1 4 SEP. 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS L'Aujoint à la DDCSE

Jacques VESTRIS

Activité externe y compris ATU. FFM, SE et Motécules onéreuses Activité d'hospitalisation Total Médicaments séjours 2 313 858,08 Montant de l'activité 1 703 400,00 7 165.03 78 744,85 454 452,11 Acompte 0,00 80 0,00 8 8 2 313 858,08 Solde calculé 1 763 498.69 78 744.85 464 452.11 7 165,03

çı

	Montant LAMDA renseigné ce mois- ci au titre de l'année 2009 (LAMDA n-2)	Dernier montant (AMDA renseigné en 2011 au titre de l'année 2009	Dernier montant LAMDA renseigné en 2010 au titre de l'année 2009	Montant total de l'activité LAMDA dú au titre de l'année 2009 (fonction de B, C et D)	Montant total de l'activité LANDA dû au titre de l'année 2010	Dernier montant LAMDA renseigné au titre de l'année 2010	Montant calculé do l'activité 2011 du mois (cumuléa depuis janvier 2011)	Montant total de Pactivité du mois (colonne H + LAMDA des années n-1 et n- 2)	Total des montants d'activité notifiés jusqu'au mois précédent (Somme des L des mois précédenta)	Montant de Pactivité calculé (T - J)	Montant de l'activité notifié
Forfait GHS + supplément	0,00	0.00	323 175,14	0,00	161 414,02	0,00	11 546 529,73	11 707 943,74	9 950 903,82	1 767 039.92	1 757 039,92
РО	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ivo	0,00	0,00	-176,73	0,00	0.00	0,00	60 448.86	80 448,86	73 992,69	6 456,17	6 456,17
DMI	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 375,88	37 375,88	30 210,85	7 165,03	7 165,03
Mon palient	0.00	0,00	1 420,73	0,00	592,18	0.00	232 947,62	233 539,80	154 794,95	78 744,85	78 744,85
Alt dialyse	0.00	0.00	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00
ATU	0.00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	384 838,84	384 838,84	324 923,49	59 915,35	59 915,35
FFM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SE	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	2 300,69	2 300,69	2 063,29	237.40	237,40
ACE	0,00	0,00	168 105,17	0.00	2 834.22	0,00	2 425 861,53	2 428 695,74	2 024 396,38	404 299,36	404 299,36
DMI ACE	0.00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	492 524,31	0,00	164 840,42	0,00	14 710 303,14	14 710 303,14 14 875 143,56 12 561 285,47 2 313 858,08 2 313 858,08	12 561 285,47	2 313 858,08	2 313

MATZA STC MCO DGF : Eléments de l'arrêté de versement C-H-"LOUIS DOMERGUE" (970202131)
Année 2011. - Période Année 2011 M7 : De Janvier à Juillet Cet exercice est validé par la région
Date de validation par l'établissement : vendredi 09/09/2011, 21:42
Date de validation par la région : lundi 12/09/2011, 15:36
Date de récupération : lundi 12/09/2011, 17:27





Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

ARRETE N° ARS/2011/230 du 4/69/2011 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au Centre Hospitalier du Lamentin au titre de l'activité déclarée au mois de JUILLET 2011

CH du LAMENTIN

N° FINESS: 970202255

Exercice 2011

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires;

VU la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011;

- VU le décret n° 2007-82 du 23 janvier 2007 modifiant les dispositions transitoires du décret du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé et du décret du 10 janvier 2007 portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique, le code de la sécurité sociale et le code de l'action sociale et des familles ;
- VU le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2003 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité en médecine, chirurgie ou obstétrique et à la transmission d'information issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L.6113-8 du code de la santé publique;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif aux recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'information issues de ce traitement;
- VU l'arrêté du 28 janvier 2008, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale;

- VU l'arrêté du 1^{er} mars 2011, fixant pour l'année 2011 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L. 162-22-10 du code de la sécurité sociale et aux IV et V de l'article 33 modifié de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2004;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé;
- VU le relevé d'activité transmis pour le mois de JUILLET 2011, pour le Centre Hospitalier du Lamentin.

ARRETE

- ARTICLE 1^{er} Conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté, la somme à verser par la caisse générale de sécurité sociale est arrêtée à : 2 777 497,09 €, soit :
- > 2 390 910,48 €: au titre de l'activité d'hospitalisation;
- > 8 665,78 €: au titre des forfaits d'Interruptions Volontaires de Grossesses;
- > -27 812,15 €: au titre des Dispositifs Médicaux Implantables (DMI);
- > 29 937,84 €: au titre des molécules onéreuses;
- > 11 229,85 €: au titre des forfaits « Accueil et traitement des Urgences » (ATU);
- > 10 291,67 €: au titre du forfait environnement hospitalier;
- > 354 273,63 €: a8itre des actes et consultations externes y compris les forfaits techniques ;
 - ARTICLE 2 Le présent arrêté est notifié au Centre Hospitalier du Lamentin et la caisse générale de sécurité sociale, pour exécution.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fait à Fort de France, le

Pour le Dissalonn Cénéral de l'ARS L'Adjoint à la DDOSE 1 4 SEP. 2011

Jacques VESTRIS

Activité d'hospitalization	200967828	6,00	2 500 678 28
Acivité externe y compris ATU, FFM, SE et Molécules anéreuses	376 705,15	63.6	375 785,15
Midlcaments téjours	79 Q37,84		
		63.0	29 937,54
I Ma	-27 612,15	62,0	29 937,64 -27 812,16

MAY2A SYC MCD DGF : Eléments de l'arrêté de versement CENTRE HOSPITALIER DU LAMENTIN(970202255) Année 2011 - Période Année 2011 M7 : De Janvier à Juliet Cet exercice est validé par la région Date de validation par l'établissement : vendreil 09/09/2011, 22:21 Date de validation par l'établissement : vendreil 09/09/2011, 15:38 Date de arécupération : lundi 12/09/2011, 17:28





Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

ARRETE Nº ARS/2011/231 du 14/09/2011 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au Centre Hospitalier Universitaire de Fort de France au titre de l'activité déclarée au mois de JUILLET 2011

CHU de FORT DE FRANCE

N° FINESS: 970202271

Exercice 2011

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires;
- VU la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011;
- VU le décret n° 2007-82 du 23 janvier 2007 modifiant les dispositions transitoires du décret du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé et du décret du 10 janvier 2007 portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique, le code de la sécurité sociale et le code de l'action sociale et des familles ;
- VU le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2003 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité en médecine, chirurgie ou obstétrique et à la transmission d'information issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L.6113-8 du code de la santé publique;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif aux recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'information issues de ce traitement ;
- VU l'arrêté du 28 janvier 2008, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale;

- VU l'arrêté du 1^{er} mars 2011, fixant pour l'année 2011 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L. 162-22-10 du code de la sécurité sociale et aux IV et V de l'article 33 modifié de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2004;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé;
- VU le relevé d'activité transmis pour le mois de JUILLET 2011, pour le Centre Hospitalier Universitaire de Fort de France.

ARRETE

- ARTICLE 1^{er} Conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté, la somme à verser par la caisse générale de sécurité sociale est arrêtée à : 13 203 008,51 €, soit :
- > 11 461 712,56 €: au titre de l'activité d'hospitalisation;
- 9 151,44 €: au titre des prélèvements d'organe;
- > 31 311,36 €: au titre des forfaits d'Interruptions Volontaires de Grossesses ;
- > 256 459,68 €: au titre des Dispositifs Médicaux Implantables (DMI);
- > 677 914,10 €: au titre des molécules onéreuses ;
- > 70 042,01 €: au titre des forfaits « Accueil et traitement des Urgences » (ATU) ;
- > 12 030,80 €: au titre du forfait environnement hospitalier;
- ► 684 386,56 €: a8itre des actes et consultations externes y compris les forfaits techniques ;
 - ARTICLE 2 Le présent arrêté est notifié au Centre Hospitalier Universitaire de Fort de France et la caisse générale de sécurité sociale, pour exécution.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fait à Fort de France, le

1 4 SEP. 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS L'Adjoint à la DDCSE

Jacques VESTRIS

Activité d'hospitalisation	11 502 175,38	0,00	11 502 175,38
Actività externe y compris ATU, FFM, SE et Molécules anéreuses	765 450,37	0,00	766 459,37
Médicaments séjours	677 914,10	0,00	677 914,10
	366.450.68	0,00	256 459,09
UKI	100,000,000		

T (1)	DMIACE	ACE	es Fis	FFW	ATU	Alt distyse	Men patient	ING	NG	PO	Forfalt GHS + supplément	
0,00	0,00	0,00	00,00	0,00	0,00	0,00	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	Hostian LANDA remarkat er makeri sir ibir da Famina 2009 (LANDA PA)
0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	C Decipitary instructions of LANDA principality and 19211 See Street also Famories 2009
250 440,12	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	2 768,41	0,00	308,66	0,00	247 375,00	Description monitored LAMDA Description and 2010 to the Price of consultation and 2000 Price of the Control of
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	frances to the fresholds for all Parachest LADDA. Dominary market all DEA. Dominary market all DEA. Dominary market all DEA. DEA. Dominary market all DEA. DEA. DEA. Dear. DEA. DEA. DEA. DEA. DEA. DEA. DEA. DEA
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	Personal Parthers (Anthon Anthon Anth
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00	0,00	0,00	d Dermier method LANG remedyna in the third de Fennán 2010
96 155 582,46	0,00	6 183 055,60	01 748,01	00,0	720 285,85	0,00	5 610 326,44	1 509 045,28	209 220,02	28 897,89	81 823 000,19	M. Menton; executi de Perdelli 2011 de mois (comolica depais (perior 2011)
96 155 582,46 82 952 573,95	0,00	6 163 055,80	91 746,01	0,00	720 285,85	9,00	5 610 326,44	1 509 045,24	209 220,02	28 833,69	81 823 009,19	Hamber Land Committee Comm
82 952 573,95	0,00	5 478 659,24	79 715,20	0,00	650 243,64	0,00	4 932 412,34	1 252 585,50	177 608,68	19 742.45	70 381 258,64	Talal des montents desthaltes moltifes personne mais principales (formers des L des mois presidents)
13 203 008,51	0,00	684 380,56	12 030,80	0,00	70 042,01	0,00	677 914,10	256 459,68	31 311,36	9 151,44	11 401 712,50	Hamish de l'eshable esteati (7-3)
13 203 008,51	0,00	684 386,56	12 030,80	0,00	70 042,01	0.00	677 914,10	256 459,68	31 311,36	9 151,44	11 461 712,56	Hostoid de l'Activité metifié

HATZA STC MCO DGF I Eléments de l'arrêté de versement CHU DE FORT-DE-FRANCE (970202271) Année 2011 - Période Année 2011 M7 : De Janvier à Juillet Cot exercice set valide par la région Date de validation par l'établissement : jeuid 01/09/2011, 13:32 Date de validation par l'établissement : jeuid 11/09/2011, 13:33 Date de validation par l'établissement : jeuid 11/09/2011, 13:33 Date de validation par l'établissement : jeuid 11/09/2011, 13:33 Date de validation par l'établissement : jeuid 11/09/2011, 13:33



Arrêté N° ARS/2011/232 du 14 /09/2011 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au Centre Hospitalier du Saint Esprit au titre de l'activité déclarée au mois de juillet 2011

CH DU SAINT ESPRIT

FINESS Nº 970202164

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires;
- VU la loi n°2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2003 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité en médecine, chirurgie ou obstétrique et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L.6113-8 du code de la santé publique;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'informations issues de ce traitement;
- VU le décret n° 2007-82 du 23 janvier 2007 modifiant les dispositions transitoires du décret du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé et du décret du 10 janvier 2007 portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique, le code de la sécurité sociale et le code de l'action sociale et des familles;
- VU le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé;
- VU l'arrêté du 28 janvier 2008 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé;

- VU l'arrêté du 1^{er} mars 2011 fixant pour l'année 2011 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L. 162-22-10 du code de la sécurité sociale et aux IV et V de l'article 33 modifié de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2004;
- VU le relevé d'activité transmis pour le mois de juillet 2011, par le centre hospitalier du Saint Esprit;

ARRÊTE:

ARTICLE 1^{er} – Conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté, la somme à verser par la caisse générale de sécurité sociale est arrêtée à 320 253,83 € soit :

- > 312 558,47 € au titre des forfaits « Groupes Homogènes de séjours » (GHS) et leurs éventuels suppléments ;
- > 7 695,36 € au titre des actes et consultations externes y compris les forfaits techniques ;

ARTICLE 2 – Le présent arrêté est notifié au centre hospitalier du Saint Esprit et à la caisse générale de sécurité sociale, pour exécution.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fait à Fort de France, le

1 4 SEP. 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS L'Adjoint à la DDCSE

Jacques VESTRIS

MAT2A STO MCO DGF : Eléments de l'arrêté de versement HOPTTAL DE SAINT-ESPRIT(970202164)
Année 2011 - Période Année 2011 M 7 : De Janvier à Juillet Année 2011 - Période Année 2011 M 7 : De Janvier à Juillet Cet exercice est validé par la région Date de validation par l'établissement : Jundi 05/09/2011, 18:00 Date de validation par l'établissement i lundi 12/09/2011, 15:37 Date de récupération : lundi 12/09/2011, 22:11

Г	П	_	0	1				1	7							<u>-</u>	т	
rotal	DWI	Médicaments séjours	Activité extems y compris ATU, FFM, SE et Malécules onáreuses	Activité d'ivospitalisation		Total	DMI ACE	ACE	SE	FFW	à	All diskyse	Mon pallent	DMI	VG	8	Forfall GHS +	
320,253.83	0,00	0,00	7 695,36	312 558,47	P : Montant de l'activité	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00	0,00	0,00	0,08	B: Montant LAMDA renselpink ce mols- cl au lifre de l'année 2009 (LAMDA n-2)
0.00	00,0	0,00	0,00	0,00	Q : Acompte	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	C: Dernier montant LAMDA reinséigiú én 2011 au titre de l'année 2009
320 253,83	0,00	0,00	7 695,36	312 559,47	R : Solde calculé	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00	0,00	0.00	0,00	D : Dernier montant LANDA renselgné en 2010 au titre de l'année 2009
						0,00	0.00	0.00	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00	0.00	0,00	0,00	E i Moritant totali de l'activité LAMDA de au litre de l'armée 2009 (fonction de B, C et D)
						0,00	0,00	0,00	2000	0,00	0.00	0,00	08	0,00	0,000	0.80	0,90	F i Montant total de l'actività LAMDA di au itire de l'année 2010
						0.00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,88	0.00	0,00	00,00	0,00	80,0	0,00	G : Demier montant LAHDA renselgné au titre de l'année 2010
						2 198 049,56	0,00	71.117.79	0,06	0,00	0,00	000	0,00	0,00	0,00	0.00	2 126 931,77	H : Montant L calculé de l'activité 2011 du mois (cumulée depuis janvier 2011)
						2 198 049,56	0,00	71 117,79	0,00	9,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 120 931,77	I: Heniant total de l'activité du mois (colonne H-LAHDA des années n-1 et n-2)
						1 877 795,73	0.00	63 422 42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1814 373,31	Ja Total des montants d'activité notifiés jusqu'au mois précèdent (Somine des L'des mois précèdents)
						320.253,83	0.00	7 695,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	312 558,47	K : Montant do l'activité calculé () -)
						320 253,83	080	7 695,36	0,00	0,00	0.00	0.00	0,00	0.00	0,00	000	312 558,47	L: Monant de l'activité notifié





Arrêté N° ARS/2011/233 du 44 /09/ 2011 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au Centre Hospitalier du Marin au titre de l'activité déclarée au mois de juillet 2011

CH DU MARIN

FINESS Nº 970200056

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU la loi n°2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2003 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité en médecine, chirurgie ou obstétrique et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L.6113-8 du code de la santé publique;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'informations issues de ce traitement;
- VU le décret n° 2007-82 du 23 janvier 2007 modifiant les dispositions transitoires du décret du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé et du décret du 10 janvier 2007 portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique, le code de la sécurité sociale et le code de l'action sociale et des familles;
- VU le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé;
- VU l'arrêté du 28 janvier 2008 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale;

- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé;
- VU l'arrêté du 1^{er} mars 2011 fixant pour l'année 2011 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L. 162-22-10 du code de la sécurité sociale et aux IV et V de l'article 33 modifié de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2004;
- VU le relevé d'activité transmis pour le mois de juillet 2011, par le centre hospitalier du Marin;

ARRÊTE:

ARTICLE 1^{er} — Conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté, la somme à verser par la caisse générale de sécurité sociale est arrêtée à 234 048,40 € soit :

- > 230 582,83 € au titre des forfaits « Groupes Homogènes de séjours » (GHS) et leurs éventuels suppléments ;
- > 3 465,57 € au titre des actes et consultations externes y compris les forfaits techniques ;

ARTICLE 2 – Le présent arrêté est notifié au centre hospitalier du Marin et à la caisse générale de sécurité sociale, pour exécution.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fait à Fort de France, le 1 4 SEP. 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS L'Adjoint àlla DDCSE

GUV DALIN

Activité externe y compris ATU, FFM, SE et Molécules onéreuses Médicaments séjours Activité d'hospitalisation aments séjours 0,00

DMI 0,00

Total 234,048,40 P : Montant de l'activité 230 682,83 3 465,57 Q : Acompte 0,00 0,0 0,00 0,00 234 048,40 R : Soide calculé 3 465,57 230 582,83 0,0

7.41	DMI ACE	ACE	SF	N.53	ΔTA	All dislyse	Mon patient	D.	ΨĞ	PO	Inemalggus	Forfalt GHS +	
200	0.00	0.00	0.00	0.00	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00		200	B: Montant LAMDA renselgné ce mois-d au titre de l'année 2009 (LAMDA n-2)
3	0.00	0.8	0.8	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0.00		28	C: Derrier montant LAMDA reinseigné en 2011 au titre de l'année 2009
000	0,00	0,00	0,00	000	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00		0.00	D : Dernier montant LAMDA renseigné en 2010 au titre de l'annés 2009
202	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0.00	ALCOHOLD AND A CONTRACT OF THE PERSON OF THE	0,00	E: Montant total de l'activité LAMD dû au titre de l'année 2009 (fonction de B, C e
200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	000		9,08	A. F.; Montant total de l'activité LANDA do au titre de l'année 2010
000	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0.00	0.00	0.00	0,00	900	* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	0,00	G ; Dernier mostant LANDA renseigné su litre de l'année 2010
1 886 719.06	0,00	24 207, 10	0.00	1 381,24	0.00	000	0,00	0,00	388	388	33	1 861 130,72	H: Montant calculé de l'activité 2011 du mois (cumulée depuis janvier 2011)
1 886 719.06	0,00	24 207,10	0,00	1 381,24	000	0.00	0,00	200	200	200	28	1 661 130,72	I : Montant total de l'activité du mois (colonne H + LAMDA des années n-1 et n-2)
1 652 670,67	0.00	20 853,45	0,00	26,802 1	0.00	200	2000	28.00	280	200	280	1 630 547,90	J : Total des montants d'activité mottfiés jusqu'au mois précédent (Sonime des L des mois précédents)
234 048,40	0,00	3 353,65	0,00	78118	0,00	200	258	000	0.00	0.50	0.00	230 582,83	К: Montant de l'activité calculé (I - J)
234 048,40	0.00	3 353 65	0.00	24'111	0.00	0.00	200	200	080	0.00	0.00	230 582,83	L : Montant de l'activité notifié

MAT2A STC MCO DGF: Eléments de l'arrêté de versement HOPITAL DU MARIN(970302156)
Année 2011 - Période Année 2011 M7: De Janvier à Juillet Cet exercice est validé par la région Date de validation par l'établissement: joud 08/09/2011, 05:42
Date de validation par l'établissement: jundi 12/09/2011, 15:37
Date de validation si undi 12/09/2011, 12:37



Arrêté N° ARS/2011/ 23 4 du 15/09/2011 fixant les tarifs journaliers de prestations du Centre Hospitalier du François pour l'exercice 2011

CENTRE HOSPITALIER DU FRANÇOIS

FINESS N° 970200101

Fixation des tarifs journaliers de prestations

Exercice 2011

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3;

VU le code de la santé publique, notamment les articles L. 6145-1, R. 6145-22 à R. 6145-27 et R. 6145-33 ;

VU la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale et notamment son article 33 modifié ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU la circulaire N°DGOS/R1/2011/125 du 30 mars 2010 relative à la campagne tarifaire 2011 des établissements de santé ;

VU l'arrêté n° ARS/11/067 du 28 avril 2011 fixant le montant des dotations du Centre Hospitalier du François ;

ARRÊTE:

<u>Article 1er</u>: Les tarifs applicables à compter de la date de signature du présent arrêté au Centre Hospitalier du François sont fixés ainsi qu'il suit :

•	code tarifaire	montant
- Médecine	11	360,35 €
- Moyen séjour	30	273,15€

Article 2: Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale de PARIS dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté est notifié au Centre Hospitalier du François et à la caisse générale de sécurité sociale, pour exécution.

Le présent arrêté est publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Martinique.

Fort-de-France, le 1 5 SEP. 2011

de L'Agence Régunale de Sante de la Mariaique

Christian URSULET



Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

ARRETE N° ARS/2011/235 du 15/09/2011 portant modification de la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de COLSON

CENTRE HOSPITALIER de COLSON

VU le code de la Santé Publique, notamment ses articles R. 6143-1 à R. 6143-16;

- **VU** la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;
- **VU** la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011 ;
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création de Agences Régionales de Santé ;
- Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux Conseils de Surveillance des établissements
- VU l'arrêté n° ARS/2011/100 du 23 juin 2011 portant modification de la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de COLSON;
- **SUR** proposition du Directeur Délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficience de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique ;

.../..

ARRETE

ARTICLE 1^{er}. – A compter de la date du présent arrêté, l'article 1^{er} de l'arrêté ARS susvisé fixant la composition du Conseil de Surveillance du centre hospitalier de Colson est modifié comme suit :

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL	COLLEGE DES REPRESENTANTS DES PERSONNALITES QUALIFIEES
(Conseil Municipal) Mme Catherine CONCONNE	(CME) Mme le Dr Michelle DAUGA M. le Dr Christel GILLET	(DGARS) M. Jean-Marie CLOVIS Mme Annie RAMIN
	(CSIRMT) M. Tony BIEN-AIME	(PREFET) Mme Jenny DULYS-PETIT M. André PRIVAT (ADCM) Mme Bernadette OSENAT (Action Sida)
(Conseil Général)	(Organisations Syndicales)	
Mme Yolène LARGEN- MARINE M. David ZOBDA	M. Franck ROY-LARENTRY M. Raymond LAVENAIRE	
(EPIC)		
M. Jean-Claude JABOL Mme Martine ABAUL (CACEM)		

ARTICLE 2. Le Directeur délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficience de l'Agence Régionale de Santé, et le Directeur du centre hospitalier de Colson, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fort-de-France, le

15 SEP. 2011

Le Directeur Général de L'Agence Régionale de Santé de la Martinique

Offistian Unsulet

2



ARRETE ARS n° 2011- 236

Portant modification d'autorisation de fonctionnement D'un laboratoire de biologie médicale multi-sites

Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208;

Vu le décret du 1er avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé:

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

 ${
m Vu}$ les arrêtés préfectoraux d'autorisation de fonctionnement des laboratoires d'analyses de biologie médicale concernés se transformant en sites du laboratoire de biologie médicale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 98-3273 du 20 octobre 1998 portant agrément de la SELARL LABORATOIRE D'ANALYSES DE BILOGIE MEDICALE DERNE SAVON située au n°30 de la rue des Barrières au **LAMENTIN (97232)**

Vu l'arrêté préfectoral n° 99-4324 du 31 décembre 1999 autorisant l'ouverture d'un Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale rue Séphora Louis-Félix à SAINT JOSEPH (97212)

Vu l'arrêté préfectoral n° 03-0633 du 10 mars 2003 portant autorisation de transfert de la SELARL LABORATOIRE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE DERNE SAVON au Centre Médical La Plaine, Petit Manoir au LAMENTIN (97232)

Vu l'arrêté préfectoral n° 06-2231 du 5 juillet 2006 portant agrément de la SELARL LABORATOIRE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE ROUSSELBIN située Angle des rues Victor Hugo et Marius Manville à TRINITE (97220)

Vu l'arrêté ARS n° 2011-023 du 17 février 2011 portant autorisation de fonctionnement du Laboratoire de Biologie Médicale, la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « LABORATOIRE DU NORD»;

Vu la demande présentée le 23 mai 2011 par Monsieur RAPHA Christian, agissant en qualité de cogérant et biologiste responsable associé du Laboratoire de Biologie Médicale, la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « LABORATOIRE DU NORD»;

Vu l'arrêté préfectoral n° 11-03115 du 9 septembre 2011 modifié portant agrément de la Société d'Exercice Libéral A responsabilité Limité dénommée la « SELARL LABORATOIRE DU NORD » sise au 60 bis rue Victor Hugo à SAINT PIERRE - 972250 ;

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 9 mai 2011 de la SELARL LABORATOIRE DU NORD ;

Vu les statuts modifiés du Laboratoire de Biologie Médicale, la SELARL «LABORATOIRE DU NORD»;

Vu l'avis du Conseil Central de la Section E de l'Ordre National des Pharmaciens ;

Sur proposition du Directeur Délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficience ;

ARRÊTE

<u>Article 1er</u>: A compter du 30 juin 2011, sont retirées les autorisations de fonctionnement délivrées aux Laboratoires d'Analyses de Biologie Médicale :

- la SELARL DERNE SAVON dont les sites d'implantation sont situés au LAMENTIN (97232) Centre Médical La Plaine, Petit Manoir , sous le n° 970 205 779 Finess et à SAINT JOSEPH (97212) rue Séphora Louis Félix, sous le n° 970 208 682 Finess
- la SELARL « LABORATOIRE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE ROUSSELBIN » dont le site d'implantation est situé à TRINITE (97220) au Angle des rues Victor Hugo et Marius Manville, sous le n°970 205 845 Finess
- <u>Article 2</u>: A compter du 30 juin 2011, le Laboratoire de Biologie Médicale multi-sites immatriculé sous le n° 97 021 085 2 Finess sous la raison sociale SELARL «LABORATOIRE DU NORD » dont le siège est situé au n° 60 bis de la rue Victor Hugo à SAINT PIERRE (97250) est autorisé à fonctionner sous le n° 972-39. Les six sites d'implantation ouverts au public exploités par la SELARL « LABORATOIRE DU NORD » sont les suivants :
- SAINT PIERRE -97250- au n° 60 bis de la rue Victor Hugo immatriculé sous le n° 97 0210860 Finess, dirigé par Monsieur Christian RAPHA, biologiste coresponsable, gérant et associé, pharmacien biologiste.
- LE LORRAIN -97214- au n° 17 de la rue du Gouverneur Ponton immatriculé sous le n° 970210878
 Finess, dirigé par Madame BAJAL Nadine, biologiste coresponsable, gérante et associée, pharmacien biologiste.
- SAINTE MARIE -97230- au Centre Commercial Lasalle immatriculé sous le n°970210886 Finess, dirigé par Madame THEVENIN Christelle, biologiste coresponsable, gérante et associée, pharmacien biologiste.
- LAMENTIN -97232- Centre Médical de la Plaine, Petit Manoir immatriculé sous le n° 97 021 107 4 Finess dirigé par Madame Alix DERNE CERTAIN, biologiste coresponsable, cogérante et associée, pharmacien biologiste.
- SAINT JOSEPH -97212- 26 rue Séphora Louis Félix- immatriculé sous le n° 97 021 108 2 Finess dirigé par Madame Maguy JACQUES GUSTAVE, biologiste coresponsable, cogérante et associée, pharmacien biologiste.
- TRINITE -97220- Angle des rues Victor Hugo et Marius Manville immatriculé sous le n° 97 021 109 0 Finess, dirigé par Madame Catherine ROUSSELBIN, biologiste coresponsable, cogérante et associée, pharmacien biologiste.

<u>Article 3</u>: Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Fort de France, dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés ou de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

<u>Article 4</u>: Le Directeur Délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficience est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Fait à Fort de France, le - 3 SEP. 2011

Le Directeur Général de L'Agence Régionale de Santé de la Martinique

Afristian URGULET



Arrêté N° ARS/2011/ 137 du 23 09 2011 fixant les tarifs journaliers de prestations du Centre Hospitalier de Colson pour l'exercice 2011

CENTRE HOSPITALIER DE COLSON

FINESS N° 970200069

Fixation des tarifs journaliers de prestations

Exercice 2011

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3;

VU le code de la santé publique, notamment les articles L. 6145-1, R. 6145-22 à R. 6145-27 et R. 6145-33 ;

VU la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale et notamment son article 33 modifié ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU la circulaire N°DGOS/R1/2011/125 du 30 mars 2010 relative à la campagne tarifaire 2011 des établissements de santé ;

VU l'arrêté n° ARS/11/062 du 28 avril 2011 fixant le montant des dotations du Centre Hospitalier de Colson ;

ARRÊTE:

<u>Article 1er</u>: Les tarifs applicables à compter de la date de signature du présent arrêté au Centre Hospitalier du Colson sont fixés ainsi qu'il suit :

	code tarifaire	montant
- Hospitalisation complète	13	674,74€
- Hôpital de jour	55	320,92€
- Famille d'accueil	33	113,08€

<u>Article 2</u>: Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale de PARIS dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté est notifié au Centre Hospitalier de Colson et à la caisse générale de sécurité sociale, pour exécution.

Le présent arrêté est publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Martinique.

Fort-de-France, le 2 3 SEP. 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS Le Directeur délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficience

Elie BOURGEOIS



ARRETE Nº 985-2011 239

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

Autorisation d'exercer des activités interventionnelles sous imagerie, par voie endovasculaire, en cardiologie

N° FINESS 970 20 013 5

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.6122-1 à L.6122-21, R.6123-128 à R.6123-133, D.6124-179 à D.6124-185 ;
- VU l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n°2009-409 du 14 avril 2009 relatif aux conditions d'implantation applicables aux activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie ;
- VU l'arrêté du 14 avril 2009 fixant le nombre minimal annuel d'actes pour les activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie prévues à l'article R6123-133 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté n°ARH/06/30 du 30 mars 2006 du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation fixant le schéma régional d'organisation sanitaire de la Martinique pour la période 2006/2011 ;
- VU l'arrêté n°ARH/06/95 du 31 octobre 2006 du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation modifiant le schéma régional d'organisation sanitaire de la Martinique pour la période 2006/2011 et son annexe ;
- VU l'arrêté n°ARH/08/196 du 10 décembre 2008 du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation modifiant le schéma régional d'organisation sanitaire de la Martinique pour la période 2006/2011 et son annexe ;
- VU l'arrêté n°ARH/22/09 du 15 décembre 2009 du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation modifiant le schéma régional d'organisation sanitaire de la Martinique pour la période 2006/2011 et son annexe;
- VU l'arrêté n° 24 du 11 mai 2010 du Directeur de l'Agence Régionale de Santé modifiant le schéma régional d'organisation sanitaire de la Martinique pour la période 2006/2011 et son annexe ;
- VU la demande présentée par le Centre Hospitalier Universitaire « Pierre Zobda Quitman », le 28 avril 2011, tendant à obtenir l'autorisation d'exercer des activités interventionnelles sous imagerie, par voie endovasculaire, en cardiologie portant sur les actes suivants :
 - la rythmologie interventionnelle,
 - les cardiologies de l'enfant,
 - les autres cardiopathies de l'adulte ;

VU l'avis favorable de la Commission Spécialisée de l'Offre de Soins du 20 septembre 2011 ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les orientations du Schéma Régional de l'Organisation Sanitaire ;

CONSIDERANT que le projet vise à répondre à l'offre de soins en matière d'activités interventionnelles sous imagerie, par voie endovasculaire, en cardiologie ;

CONSIDERANT que les conditions techniques de fonctionnement sont en partie respectées ;

CONSIDERANT que l'établissement devra s'inscrire dans une démarche d'évaluation ;

_/-<u>)) RRETE</u>

ARTICLE 1er. - Le Centre Hospitalier Universitaire « Pierre Zobda Quitman » est autorisé à exercer des activités interventionnelles sous imagerie, par voie endovasculaire, en cardiologie portant sur :

- Les actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme ;
- Les actes relevant des cardiopathies de l'enfant y compris les éventuelles réinterventions à l'âge adulte sur les cardiopathies congénitales, à l'exclusion des actes réalisés en urgence ;
- Les actes relevant des autres cardiopathies de l'adulte ;
- ARTICLE 2. L'autorisation est conditionnée à une mise en conformité aux conditions techniques de fonctionnement précisées aux articles R.6123-129 à R.6123-133 du code de santé publique au plus tard dans un délai de 16 mois à compter de sa notification ;
- ARTICLE 3. L'autorisation a une durée de validité de 5 ans, à compter de la date de réception de la déclaration précisée à l'article R.6122-37 ; son maintien est subordonné au résultat positif d'une visite de conformité organisée selon les modalités fixées par l'article D.6122-38 du code de la santé publique ;
- **ARTICLE 4.** La demande de renouvellement de l'autorisation devra être déposée au moins 14 mois avant son échéance ;
- **ARTICLE 5.** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la santé, dans un délai de deux mois suivant sa notification ou publication, et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Fort de France dans le même délai ;
- <u>ARTICLE 6.</u> Le directeur général de l'agence régionale de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Martinique ;

Fait à Fort de France, le 2 6 SEP 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS Le Directeur délégué à la Coordination des source et de l'Efficience

Elie-BOURGEO



Direction Déléguée à l'Animation du Pilotage Stratégique du Décloisonnement, des Politiques Publiques et de la Transversalité

ARRÊTÉ N°ARS/2011/2440

RELATIF AU DÉCOUPAGE TERRITORIAL DE SANTÉ

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé,

Vu Article L-14314.16 – article L1434.17 de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu l'avis de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie en date du 15 Février 2011.

Vu l'avis du Préfet de région, en date du 13 mai 2011.

Vu l'avis du Conseil Général, en date du 8 septembre 2011.

DECIDE:

Article – 1- La Martinique est un territoire de santé unique pour les activités de santé publique, de soins et d'équipement des établissements de santé, de prise en charge et d'accompagnement médico-social ainsi que pour l'accès aux soins de premier recours.

Article – 2- Le territoire de santé unique est découpé en quatre territoires de proximité représentés comme suit :

- Nord Caraïbe,
- Nord Atlantique,
- Centre,
- Sud.

Article -3 - Une Conférence de territoire sera constituée dans ce territoire de santé unique.

Article – 4 - Le présent arrêté sera enregistré au recueil des actes administratifs à la Préfecture de la Martinique.

Fait à Fort de France, le 20 septembre 2011

Le Directour Général de L'Agence Régionale de Santé de la Martinique

Christian URSULET

Ä» ∕es ⊫x ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr



PREFECTURE DE LA REGION MARTINIQUE

ARS Martinique
Centre d'Affaires « AGORA
ZAC de l'Etang Z'Abricot
Pointe des Grives
B.P. 656
97263 FORT DE FRANCE CEDEX

ARRETE PREFECTORAL Nº 11 - 02936

Portant abrogation de l'arrêté préfectoral n° 09-04017 du 29 octobre 2009 déclarant un périmètre d'insalubrité contenant 5 constructions (6 logements) au quartier Ravine Bouillé à Fort de France

LE PREFET DE LA REGION MARTINIQUE

VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L1331-25 et suivants ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L.521-1 à L.521-3-2;

VU l'arrêté préfectoral nº 09-04017 du 29 octobre 2009 déclarant un périmètre d'insalubrité contenant 5 constructions (6 logements) au quartier Ravine Bouillé à Fort-de-France et prescrivant la démolition desdites constructions après relogement des familles occupant les immeubles ;

VU le rapport établi par l'Agence Régionale de Santé de Martinique le 01 juillet 2011, constatant la démolition de toutes les constructions insalubres incluses dans le périmètre d'insalubrité ;

CONSIDERANT que les prescriptions de l'arrêté préfectoral n° 09-04017 du 29 octobre 2009 ont été respectées à savoir le relogement des occupants des maisons et la démolition des 5 constructions du périmètre d'insalubrité ;

ARRÊTE:

ARTICLE 1

L'arrêté préfectoral n° 09-04017 du 29 octobre 2009 déclarant un périmètre d'insalubrité contenant 5 constructions (6 logements) au sein du quartier Ravine Bouillé à Fort-de-France est abrogé.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs du département.

Il sera transmis au maire de la Ville de Fort-de-France et affiché à la mairie.

Il sera également transmis à la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de Fort-de-France, à la caisse d'allocations familiales, au gestionnaire du fonds de solidarité pour le logement, à l'Agence Nationale de l'Habitat, au procureur de la République et à la chambre départementale des notaires.

ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif soit gracieux, auprès de M. le préfet de la Région Martinique (Rue Victor Sévère – 97200 Fort-de-France), soit hiérarchique auprès du Ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA 2 – 14 Avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP). L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Fort-de-France (Croix de Bellevue- 97200 Fort-de-France) dans le délai de deux mois à compter de la notification ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

ARTICLE 4

Le Préfet de la Région Martinique, le Maire de la Ville de Fort-de-France, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, le Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Martinique, le Directeur de la SEMAFF, le Procureur de la République, les organismes payeurs des allocations de logement et de l'aide personnalisée et le gestionnaire du fonds de solidarité pour le logement du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Fort-de-France, le 2 9 A001 2011

Pour le Préfet et par délégation le Secretaire Général de la Préfecture de la Région Marmique

Jean-René VACHEA



PREFECTURE DE LA REGION MARTINIQUE

ARS Martinique
Centre d'Affaires « AGORA
ZAC de l'Etang Z'Abricot
Pointe des Grives
B.P. 656
97263 FORT DE FRANCE CEDEX

ARRETE PREFECTORAL Nº 11-02937

Portant abrogation de l'arrêté préfectoral n° 08-04608 du 12 décembre 2008 déclarant insalubres irrémédiables 17 constructions au quartier Trénelle à Fort de France

LE PREFET DE LA REGION MARTINIQUE

VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L1331-25 et suivants ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L.521-1 à L.521-3-2;

VU l'arrêté préfectoral n° 08-04608 du 12 décembre 2008, déclarant insalubres irrémédiables 17 constructions au Quartier Trénelle à Fort-de-France ;

VU le rapport établi par l'Agence Régionale de Santé de Martinique le 01 juillet 2011, constatant la démolition de toutes les constructions insalubres irrémédiables incluses dans le périmètre d'insalubrité défini ;

CONSIDERANT que les prescriptions de l'arrêté préfectoral n° 08-04608 du 12 décembre 2008 ont été respectées à savoir le relogement des occupants des maisons et la démolition des 17 constructions (32 logements) concernées ;

ARRÊTE:

ARTICLE 1

L'arrêté préfectoral n° 08-04608 du 12 décembre 2008 déclarant insalubres irrémédiables 17 constructions au quartier Trénelle à Fort-de-France est abrogé.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs du département.

Il sera transmis au maire de la Ville de Fort-de-France et affiché à la mairie.

Il sera également transmis à la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de Fort-de-France, à la caisse d'allocations familiales, au gestionnaire du fonds de solidarité pour le logement, à l'Agence Nationale de l'Habitat, au procureur de la République et à la chambre départementale des notaires.

ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif soit gracieux, auprès de M. le préfet de la Région Martinique (Rue Victor Sévère – 97200 Fort-de-France), soit hiérarchique auprès du Ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA 2 – 14 Avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP). L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Fort-de-France (Croix de Bellevue- 97200 Fort-de-France) dans le délai de deux mois à compter de la notification ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

ARTICLE 4

Le Préfet de la Région Martinique, le Maire de la Ville de Fort-de-France, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, le Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Martinique, le Directeur de la SEMAFF, le Procureur de la République, les organismes payeurs des allocations de logement et de l'aide personnalisée et le gestionnaire du fonds de solidarité pour le logement du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

2 9 AOUT 2811

Fait à Fort-de-France, le Pour le Préfet et par delegation le Secretaire General de la Préfecture de la Région Martinique

Jean-René VACHER



ARRETE N° ARS / 2011 / 226

Portant modification des membres de la commission de contrôle

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique,

- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU l'ordonnance n° 2009-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires;
- VU le Décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU le Décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L.162--22-18 et R.162-21 à 45 ;
- VU le Décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de M. Christian URSULET en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique ;
- VU l'Arrêté n°ARS/2010/240 du 11 octobre 2010 portant désignation des membres de la commission de contrôle T2A

ARRETE

Article 1

L'article 1 de l'arrêté ARS du 11 octobre 2011 portant désignation des membres de la commission de contrôle T2A est modifié comme suit :

Pour le collège des représentants des caisses locales d'Assurance maladie et du Service Médical, désignés par le Directeur Général de l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie :

TITULAIRES	FONCTION	SUPPLEANTS
M. F LEOCADI	Directeur de la CGSS de la Martinique	M. J TIMON
M. B DUCHET	Responsable FRAUDES à la CGSS de la Martinique	M. E SAINTE-ROSE
M. D LOUIS-LOUISY	Directeur RSI de la Martinique	Mme C VIRASSAMY
M. J LUCIEN	Directeur SANTE à la CGSS de la Martinique	Mme G. DRAME
Dr P PERROT	Médecin Conseil Régional de la Martinique	Dr J-P THOMASSET

Article 2

Le Directeur de l'ARS de Martinique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Martinique.

Il peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique;
- d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre de la Santé et des Sports ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Fort de France.

Fait à Fort de France, le 12 septembre 2011

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique

Christian URSULET



PREFECTURE DE LA REGION MARTINIQUE

DIRECTION DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LA MARTINIQUE

ARRETE Nº 11-03115

Portant modification de l'agrément d'une Société d'Exercice Libéral de Biologistes Médicaux

Le Préfet de la Région Martinique

Vu le livre II de la sixième partie du code de la santé publique et notamment les articles R. 6212-72 à R.6212-92;

Vu l'ordonnance n° 2010 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou règlementaire ou dont le titre est protégé;

Vu le décret n°92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoires d'analyses de biologie médicale ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 92-2756 du 29 décembre 1992 et 033800 du 5 novembre 2003 portant agrément et modification d'agrément de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « LABORATOIRE DU NORD » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 99-4324 du 31 décembre 1999 autorisant l'ouverture d'un Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale rue Séphora Louis-Félix à SAINT JOSEPH (97212)

Vu l'arrêté préfectoral n° 98-3273 du 20 octobre 1998 portant agrément de la SELARL LABORATOIRE D'ANALYSES DE BILOGIE MEDICALE DERNE SAVON située au n°30 de la rue des Barrières au LAMENTIN (97232)

Vu l'arrêté préfectoral n° 06-2231 du 5 juillet 2006 portant agrément de la SELARL LABORATOIRE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE ROUSSELBIN située Angle des rues Victor Hugo et Marius Manville à TRINITE (97220)

Vu l'arrêté préfectoral n° 10-01148/SPISC du 1^{er} avril 2010 donnant délégation de signature à Monsieur URSULET Christian, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Martinique ;

Vu l'arrêté n° 11-00576 du 17 février 2011 portant modification d'agrément d'une Société d'Exercice Libéral de Biologistes Médicaux ;

Vu les documents transmis le 23 mai 2011 par Monsieur Christian RAPHA, cogérant, biologiste responsable associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée exploitant le « LABORATOIRE DU NORD » ;

ARRÊTE

<u>Article 1er</u>: A compter du 30 juin 2011, les dispositions de l'article 1er de l'arrêté n° 11-00576 du 17 février 2011 susvisé relatif à l'agrément de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « LABORATOIRE DU NORD » sise 60 bis rue Victor Hugo à SAINT PIERRE (97250) sont remplacées par les dispositions suivantes :

1

« la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « LABORATOIRE DU NORD» , est agréée pour exploiter le Laboratoire de Biologie Médicale « LABORATOIRE DU NORD» situé au 60 bis rue Victor Hugo à SAINT PIERRE – 97250 – implanté sur les sites ci-dessous :

- 60 bis rue Victor Hugo à SAINT PIERRE 97250-
- 17 rue du Gouverneur Ponton au LORRAIN 97214-
- Centre Commercial Lassalle à SAINTE MARIE 97230-
- Centre Médical de la Plaine, Petit Manoir au LAMENTIN 97232 -
- 26 rue Séphora Louis-Félix à SAINT JOSEPH 97212 -
- Angle des rues Victor Hugo et Marius Manville à TRINITE 97220 -

<u>Article 2</u>: Tout recours contre la présente décision doit parvenir au Tribunal Administratif de Fort de France, dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés ou de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

<u>Article 3</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Fait à Fort de France, le - 3 SEP. 2011

Pour le Préfet de la Région Martinique et par délégation

Pour le Préfet et par délégation

Le Directeur Général de L'Agence Régionale de Santé de la Martinique

Christial URSULET



PREFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Libertés Publiques Bureau des Élections et de la Réglementation

LE PREFET DE LA REGION MARTINIQUE

ARRETE N° 11 - 03159 Elections sénatoriales du 25 septembre 2011 (Série 1)

Modifiant la LISTE ALPHABETIQUE DES ELECTEURS SENATORIAUX

VU le code électoral;

VU le décret n° 2011-530 du 17 mai 2011 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'arrêté préfectoral n° 11-02104 du 21 juin 2011 établissant le tableau des électeurs sénatoriaux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 11-02302 du 04 juillet 2011 modifiant la liste des électeurs sénatoriaux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 11-02405 du 11 juillet 2011 modifiant la liste des électeurs sénatoriaux ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: La liste alphabétique des électeurs sénatoriaux du département de la Martinique appelés à voter le 25 septembre 2011 est modifiée et arrêtée conformément au tableau joint en annexe.

ARTICLE 2: La présente liste pourra être communiquée à toute personne qui en fera la demande.

ARTICLE 4: Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture (RAAP).

Fort-de-France, le 1 6 SEP. 2011

Le Préfet,

Pour le Réfet et par délégation le Sous-Préfet du Marin Secrétaire Général par intérim

atrick NAUDIN

PREFECTURE DE LA MARTINIQUE

LISTE DES ELECTEURS

(MODIFICATIF)

ELECTIONS SENATORIALES DU

25 septembre 2011



16	कं	74	ಪ	₽	=	ō	ဖ	8	7	6	ဟ	4	ယ	2		l seri
-	-	_	-4							_			_			2
Mme	Mme	Mme	.≊	3	Ž	ĸ	Mme	ڲ	Mme	Mme	<u>.</u>	ζ	Mme	Mme	ኟ	BV Titre
ALERTE	ALCINDOR	ALCINDOR	ALBIN	ЛЕНТ	XALA	AGNES	AGLAE	AGLAE	ADIGERY Vve PANZO	ADEQUIN	ADEQUIN	ADENET	ADELAÏDE	ACHILLE	ABELKALON	Nom
Josiane Constance	Monique	Karine	Jean-Paul	Patrick	Philippe	Ernest	Régine	Christian	Jocelyne Paulette	Liliane	Georges	Lucien	Joëlle	Sonia	Lucien	Prénoms
05/10/1963	19/02/1953	07/02/1976	09/03/1946	17/04/1956	14/01/1953	18/04/1945	27/03/1959	14/06/1948	30/01/1956	30/08/1959	15/02/1963	02/04/1947	31/05/1963	25/11/1961	13/12/1944	Date de naissance
972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	묏
La Trinité	Le Lamenlin	Fort-de-France	Le Robert	Le Marin	Rivière-Pilote	Saint Esprit	Sainte-Luce	Sainte-Luce	Rivière Salée	Le Lorrain	Basse-Pointe	Saint Esprit	Le Robert	Les Trois-llets	Le Lorrain	Commune naissance
82 R. Jh Lagrosillière	Duchesne n° 1	Bellegarde	Cité Mansarde	Cap Chevalier	Labeaume	Quartier Terres Gueydon	159 résidence Les Moubins	Rue Victor Sévere	Lamberton	Mome Capot	25 rue du Mapou	Quartier La Renée	Lestrade – La Digue	Passe mon temps	Fond Gens Libres	Adresse
97220	97232	97240	9723	97227	97211	97270	97228	97200	97215	97214	97218	97211	97231	97229	97214	CP
97220 La Trinité	97232 Le Lamentin	97240 Le François	97231 Le Robert	97227 Sainte Anne	97211 Rivière-Pilote	97270 Saint-Esprit	97228 Sainte-Luce	97200 Fort-de-France	97215 Rivière-Salée	97214 Le Lorrain	97218 Basse-Pointe	97211 Rivière Pilote	97231 Le Robert	97229 Les Trois-llets	97214 Le Lorrain	Ville
Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Rempiaçante de M. Alban Maurice ANTISTE, conseiller régional	Délégué titulaire	Délégue titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué supplémentaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Conseiller général	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Qualité

32	91	30	29	28	27	26	25	24	23	22	22	20	19	78	17	7.0
_								_				_				B
š	.≾	M.	Mme	š	3	Mme	<u>.</u>	⊼	Ŋ.	Mme	Mme	ĸ	š	Мте	3	Titre
ANTONIN	ANTISTE	ANNONAY	ANNETTE	ANGARNI	ANACLET	AMPIGNY	AMBROISE	ALSIF	ALMONT	ALMANDIN épse BUVAL	ALIKER	ALGER	ALFRED	ALEXIS-ALEXANDRE	ALEXANDRE-ALEXIS	Nom
Dominique	Maurice	Guy	Elise	Jean-Pierre	Jonathan	Marie Line	Michel-Ange	Sirène	Alfred	Marie-Louise	Christine Arlette	Christian Brigitte	Alain	Colette	Mathurin	Prénoms
18/02/1956	22/06/1953	23/08/1950	15/09/1941	02/04/1960	02/04/1985	23/09/1956	09/05/1958	07/09/1946	15/09/1944	02/01/1951	08/09/1953	08/10/1949	19/01/1962	07/09/1945	12/07/1949	Date de naissance
972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	75	972	972	972	972	DN
Le Marin	Le François	Le Lorrain	Les Trois-llets	Saint-Pierre	Le Lamentin	Le Lamentin	Saint Esprit	Le Robert	Schoelcher	Saint-Pierre	Paris 14ème	Rivière Pilote	Fort-de-France	Fort-de-France	Les Trois-Ilets	Commune
Cité Les Flamboyants	33 lot Le Simon	Quartier Redoute	Groupe René Dantin – Bât, Vol au vent	Quartier Fonds Macret	Galette	Quartier Jacqua	Rue Schoelcher	Fonds Brulé	Villa Beausite – Terreville	Beauséjour	2 rue du Petit Florentin – Plateau Fofo	Chemin des Sapotillier – Morne Lavaleur	16 domaine des fleurs Route de l'Université	3 km route de Schoelcher – Lot Roy Camille n°3	4 rue Desgrottes	Adresse
9722	9724	9721	9722	9725	9723	9722	9722	9723	97233	97220	97230	97270	97200	97230	97229	GP
97227 Sainte Anne	97240 Le François	97214 Le Lorrain	97229 Les Trois-llets	97250 Fonds Saint-Denis Délégué titulaire	97231 Le Robert	97223 Diamant	97228 Sainte-Luce	97231 Le Robert	97233 Schoelcher	97220 La Trinité	97233 Schoelcher	97270 Saint-Esprit	97200 Fort-de-France	97233 Schoelcher	97229 Les Trois-llets	Ville
Délégué titulaire	Conseiller régional	Conseiller général	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Député	Remplaçante de M. Frédéric BUVAL, conseiller général	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Qualité

4.88	47	46	45	4	43	#2	41	40	39	38	37	36	35	34	33	ns I
<u>-</u>	-	<u> </u>	<u>.</u>	-	<u>-</u> -	<u>→</u>	<i>→</i>	<u>ہ</u>			7	→		<u> </u>	<u> </u>	1.48
	Mme		.=	Mme		٠	Mme	Mme		Mme	·	Mme	-		Mme	Titre
AZEROT	AZER	AVININ	AURORE	AUGUSTINE	AUGUSTINE	AUGUSTIN	AUGUSTE	AUDEL épse MULLER	ASTIEN	ASSOUVIE	ASSELIE	ARNOLIN	ARNOLIN	ARNAUD	ARICAT	Nom
Bruno Nestor	Olga Nicole	Ugo	Louis	Tanla	Philippe	Fred Symphorien	Lucianne	Gisèle	Félix	Myliène	Jean	Marie-Line	Alex	Benjamin Joseph	Annick	Prénoms
22/07/1961	25/02/1953	06/06/1973	25/09/1957	16/07/1974	11/09/1969	22/08/1949	13/01/1957	02/03/1963	04/03/1948	19/12/1965	06/05/1962	22/05/1964	07/08/1968	31/03/1948	05/12/1965	nalssance
972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	D
La Trinité	Saint Joseph	Schoelcher	Le Lamentin	Saint Joseph	Sainte Marie	Les Trois-llets	Saint Joseph	Les Trois-llets	Rivière-Pllote	Rivière Pilote	Sainte-Marie	Fort-de-France	Le Lamentin	Rivière Salée	Le François	naissance
Rue de Beaufort – Morne des Esses	Birot	Rue Victor Schoelcher Morne Cassius	42, rue Léopold Bissol, Quartier Césaire	Petite Rivière	18 reu Haut de Dominante	Voie n°13 Ermitage Villa les Rosiers	Quartier Séailles – chemin Morne Moubin	Duo 29 Résidence Dizac	Mome Escarpe	Quartier Epinay	953 rue du Pavé – Saint Jacques	Pointe des Carrières voie n°6 – n°121 B	Habitation Bois Carré	Guínèe Fleury	Saint Roch	Adresse
9723	9721	9722	9723	9723	9722	9720	9721	9722	9721	9722	97230	97200	97232	97216	97240	CF
97230 Sainte-Marie	97213 Le Gros Mome	97222 Bellefontaine	97232 Le Lamenlin	97232 Le Lamenlin	97225 Le Marigot	97200 Fort-de-France	97212 Saint Joseph	97223 Diamant	97211 Rivière-Pilote	97228 Sainte-Luce	97230 Sainte-Marie	97200 Fort-de-France	97232 Le Lamentin	97215 Rivière-Salée	97240 Le François	Ville
Conseiller général	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué supplémentaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué supplémentaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Remplaçant de M. José MAURICE, conseiller régional	Délégué titulaire	Remplaçante de M. Jean- Claude JABOL, conseiller général	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée litulaire	Qualité

C)

80	79	78	777	76	75	74	73	72	71	70	69	68	67	66	65	ins
											-			-	<u> </u>	EV]
<u>s</u>	Ĭ.	М.	ĸ.	ĸ	Mme	℥	٤	Mme	.≊	Mme	Mme	Mme	Mme	ĸ	Mme	Titre
BELLEMARE	BELLEAU	BELLANCE	BELLANCE	BELLANCE	BELFAN	BEDOT	BEDACIER	BEAUSOLEIL	BEAUDI	BAZIN épse VATON	BAZAS	BAURAS	BAUCELIN	BATTET	BATAILLE	Nom
Jean-Luc	Olivier	Jean-Hugues Edmond	Donatien Jacques	Claude Lucien	Brunette	René Alain	Jacques	Marie-Yvonne	Emmanuel	Antoinette Thérèse Simone	Marie Alice Valérien	Christiane	Chantal Marie Danielle	Yann	Roseline	Prénoms
31/08/1957	24/06/1973	21/11/1961	13/09/1965	16/13/1973	08/10/1948	07/09/1948	07/11/1949	28/05/1965	26/05/1939	27/10/1935	15/09/1954	25/07/1951	23/08/1966	21/09/1973	24/09/1967	Date de naissance
972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	DN
Le Robert	Basse-Pointe	Trinité	Sainte-Marie	Fort-de-France	Fort-de-France	Gros Marne	Fort-de-France	Fort-de-France	Fort-de-France	Le Lamentin	La Trinité	Le François	Fort-de-France	Fort-de-France	Le Marigot	Commune naissance
9 lot Cité Lacroix	Lotissement La Falaise	Croix Blanche	Bezaudin	Bezaudin	19 rue du Bal Blomé - Grosses Roches	La Vierge	Les Berges de Fond Capot – 13, rue des Orchidées	Presqu'ile	lmm. Balisier n° 216 – Debriand 97200 Fort-de-France	Route Desrochers – lotissement Filaos	28 impasse des Cosmonautes – Cité Etolle 1	Quartier Gabourin	32 rue du R.P. Charles Almaric - Petit Paradis	Résidence Manna Toloman A Porte 1	B.P n° 49	Adresse
9723	97216	97213	97230	97230	97200	97213	97221	97212	97200	97200	97230	97240	97233	97222	97230	유
97231 Le Robert	97216 L'Ajoupa-Bouillon	97213 Le Gros Morne	97230 Sainte-Marie	97230 Sainte-Marie	97200 Fort-de-France	97213 Le Gros Morne	97221 Le Carbet	97212 Saint Joseph	Fort-de-France	97200 Fort-de-France	97230 Sainte-Marie	97240 Le François	97233 Schoelcher	97222 Case Pilote	97230 Sainte Marie	Ville
Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délegué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Dėlėguė titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Déléguée supplémentaire	Déléguée titulaire	Conseillère générale	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Qualité
	12/2							- The state of the								

100

· 水

96	95	94	93	92	91	90	89	88	87	86	85	84	83	82	81	75
-				-4			-	-	_							8
S	ĸ	Ÿ	Mme	Mme	Mme	<u>s</u>	Χ.	ኟ	š	,s	Mme	S	ج	Mme	š	Thre
BIEN AIME	BIDOC	BERTIN	BEATIN	BEROARD	BERNADINE épse TOUSSAINT	BERNADINE	BERMUDE	BERISSON	BERET	BENETO	BEN MAHOMED	BELROSE	BELLUNE	BELLIARD	BELLEMARE	Nom
Max	Serge	Vincent Clotaire	Fauvette Justine	Marie-Claude	Renée Marie	Guy-Albert	Alain	Olivier Alix	Frédéric	François	Marie Lamberte Alisette	Raphaël	Claude	Valentine	Max Victor	Préroms
01/01/1958	08/10/1949	06/04/1952	26/09/1963	15/10/1955	17/03/1955	02/01/1960	23/09/1965	09/01/1974	18/12/1955	13/04/1949	17/09/1937	03/02/1939	14/11/1967	14/02/1955	20/07/1957	Date de naissance
972	972	972	972	972	972	972	972	75	972	972	971	972	972	972	972	2
Fort-de-France	Gros Morne	Gros Morne	Fort-de-France	Fort-de-France	Saint Esprit	Rivière Salée	Le François	Paris 18ėme	La Trinité	Schoelcher	Bouillante	Le Marin	Le Robert	Saint Joseph	Fort-de-France	Commune nalssance
1,5 km route du Lamentin	8,P n° 9	Flamboyant	Trénelle – Citron – voie n°2 – maison 53	Baréto	Quartier La Régale	Desmarinières	Vapeur	Quartier Morne Lavaleur	Pelit Galion	Allée des Coraux -Fond Lahaye	111 sommets de Terreville	9 Cité Diaka	Lestrade	Quartier Ermitage	Immeuble Plein Ciel	Adresse
9720	9721	9721	9720	9722	97270	9721	97240	97270	97220	97230	97233	97290	97231	97212	97200	유
97200 Fort-de-France	97213 Le Gros Morne	97213 Le Gros Mome	97200 Fort-de-France	97227 Sainte Anne	97270 Saint-Esprit	97215 Rivière-Salée	97240 Le François	97270 Saint-Esprit	97220 La Trinité	97233 Schoelcher	97233 Schoelcher	97290 Le Marin	97231 Le Robert	97212 Saint Joseph	97200 Fort-de-France	Ville
Délégué supplémentaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée supplémentaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Remptaçant de Mme Christiane BAURAS, conseillère générale	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Remplaçant de Mme Yolène LARGEN, conseillère générale	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Remplaçant de Mme Elisabeth LANDI, conseillère régionale	Qualité

ilite Ci U A MAR NO.

		A THE RESERVE OF THE PROPERTY	į			•				
Conseiller général	97216 L'Ajoupa-Bouillon	97216	Quartier Deschamps	Ajoupa-Bouillon	972	20/06/1949	Maurice Sylvère	BONTE	<u>.</u>	N N
Délégué litulaire	97215 Rivière-Salée	97215	Petit-Bourg – 60 rue de fa Liberté	Saint Esprit	972	03/10/1963	Christian	BONNAIRE	3	111 2
Déléguée titulaire	97215 Rivière Salée	97215	21 bis rue Jean Joseph	Champigny-sur- Marne	94	07/04/1965	Pascale	BONIFACE-ACHILLE épse VANDAMNE	Mme	110 2
Délégué titulaire	97212 Saint Joseph	97212	Chapelle Rivière Roche	Fort-de-France	972	24/12/1959	Laurent	вого	٤	109 2
Déléguée titulaire	97215 Rivière-Salée	97215	Chemin Rdward Bonheur – Fonds Masson	Le Lamentin	972	12/03/1975	Béatrice Justine	BOLIVARD épse JACQUES- EDOUARD	Мте	108 2
Délégué titulaire	97280 Vauclin	97280	Château Paille	Fort-de-France	972	18/09/1952	Joséphine	BOLIVARD	Mme	107 2
Conseiller régional	97233 Schoelcher	97233	Route de démarche	Schoelcher	972	19/11/1949	Sylvain	BOLINOIS	<u>s</u>	106 2
Délégué supplémentaire	97200 Fort-de-France	97200	Trénelle – Citron n°74 – voie n°6	Fort-de-France	972	28/06/1958	José Iréné	BLEZES	ķ	105 2
Déléguée titulaire	97200 Fort-de-France		N°16 immeuble Baracuda – Les Hauts du Port	Sainte Marie	972	01/01/1949	Christiane	BLACODON	Mme	104 2
Déléguée titulaire	97232 Le Lamentin	97232	Pelletier	Le Lamentin	972	24/07/1955	Marie-Ange	BIZON	Mme	103 2
Remplaçante de M. Belfort BIROTA, conseiller général	97231 Le Robert	97231	Chère Epice – Vert Pré	Le François	972	01/01/1954	Evelyne	BIROTA	Mme	102 2
Conseiller général	97231Le Robert	97231	Chère Epice – Vert Pré	Le Robert	972	15/01/1947	Belfort	вінота	Σ.	N
Délégué titulaire	97228 Sainte-Luce	97228	Quartier Epinay	Fort-de-France	972	12/05/1983	Cédric	BIRON	Ķ	
Délégué titulaire	97218 Grand Rivière	97218	Rue Lucy de Fossarieu	Grand Rivière	972	25/12/1958	Andrė	BIRMINGHAM	٤	_
Délégué titulaire	97240 Le François	97240	Dumaine	Le François	972	31/03/1964	Gaspard	BIONVILLE	X.	-
Délégué titulaire	97227 Sainte Anne	97227	Cap Chevalier	Le Marin	972	17/06/1959	Fred	BINGUE	Σ	
Qualité	Ville	CP	Adresse	nalssance	DN	nalssance	Prénoms	Nom	The	BA

Work

128	127	126	125	124	123	122	121	120	119	118	117	116	115	<u> </u>	113	ins
Ŋ	12	2	N	N	N	N	Ŋ	N	N	Ŋ	N	8	Ν.	2	2	VB
,s	Mme	M.	š	Mme	\$	Mme	X.	Мте	ž	Mme	Mme	Mme	<u>`</u>	Mme	Mme	The
BRIGTHON	BRIDIER épse BURGOS	внач	BRAFINE	BRADAMANTIS	BOUTRIN	BOUTANT Vve MARCELIN	BOUTANT	BOURT épse ABAUL	BOUQUETY	BOULANGE	BOSTON épse GENTEUIL	BORRY épse MARIE-ANGELIQUE	BORNIL	BORNE épse MOURTIALON	BORDELAIS	Nom
Alex	Eugène	Joseph Armand	Nicolas Serge	Jessica	Louis	Marie-Madeleine	Christian	Martine Cécile	Joachim	Thérèse	Maryse	Gisèle	Patrick	Ginette Marcelle	Zéphirine	Prénoms
29/11/1952	28/07/1949	27/08/1965	16/09/1950	25/01/1985	26/09/1958	24/08/1959	24/02/1955	22/11/1960	26/09/1950	17/10/1951	06/05/1957	07/01/1942	08/03/1961	31/03/1957	26/08/1968	Date de naissance
972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	2
Le Lamentin	La Trinité	Fort-de-France	Vauclin	Fort-de-France	Fort-de-France	Le Lamentin	Le Robert	Fort-de-France	Grand Rivière	Fort-de-France	Le François	Fort-de-France	Fort-de-France	Saint Esprit	Le Lorrain	naissance
Bois d'Inde	Ch Bagatelle – Bellevue	Rue Emmanuel Ravoteur Fond Lahaye	Cité Dillon appt. B19 - immeuble Frégate	4,5 km route de Didier	Plateau Godinet	Bonteaud	Chapelle Villarson	Bäliment Campēche n°12 – Grand Village Terreville	Lot. La Crique -Voie n°3	47 Lotissement Cheval Blanc	Gabourin 2	Anse caffard	Résidence Valmayore II – Morne Pavillon	Quarlier Reprise – Chemin de Fonds Masson	Morne Bois	Adresse
97232	97220	97233	97200	97200	97221	97231	97231	97233	97220	97222	97240	97223	97232	97215	97214	ç
97232 Le Lamentin	97220 La Trinitė	97233 Schoelcher	97200 Fort-de-France	97200 Fort-de-France	97221 Le Carbet	97231 Le Robert	97231 Le Robert	97233 Schoelcher	97220 La Trinité	97222 Bellefontaine	97240 Le François	97223 Diamant	97232 Le Lamentin	97215 Rivière-Salée	97214 Le Lorrain	Ville
Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué supplémentaire	Déléguée titulaire	Conseiller régional	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Conseiller général	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Qualité

144	143	142	141	140	139	138	137	136	135	134	133	132	131	130	129	Ins
N	N **	ν -	N	N)	N =	N	N ==	N Z	N	N	N	N	N	2	N)	T VB
Mme	×	š	≾	×	S.	S	Mme	Mme	₹	Σ.	Ž	Mme	Mme	*	Mme	Thre
CALIXTO	CALIXTE	CAKIN	CADIGNAN	CADET-MARTHE	CADET PETIT	CABRIMOL	САВОТ	CABIT épse BELON	CABIT	BUVAL	BUVAL	винке	вияру	BUISSON	вносне	Nom
Eliane	Léocaldie François	Sainte-Rose	Louis	Edmond	Pierrette Etienne	Gérard	Carine Jeanne	Marie-Stéphanie	René	Gérard Agathe	Frédéric	Rėgine	Délicia	Georges Gabriel	Marie-Louise Mélanie	Prénoms
20/03/1970	09/12/1957	05/03/1957	10/01/1951	07/05/1948	17/04/1952	17/12/1963	10/04/1973	07/03/1960	15/04/1969	05/02/1941	24/03/1951	21/10/1967	11/01/1941	17/09/1944	22/11/1958	Date de naissance
972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	DN
Saint-Pierre	Sainte-Marie	Le Lorrain	Le Lamentin	Fort-de-France	Fort-de-France	Le Lorrain	Saint Joseph	Le Marin	Le Marin	La Trinité	La Trinité	Saint-Pierre	Rivière Pilote	Saint Esprit	Schoelcher	Commune naissance
Cité Chazeau	Libre service le Cactus – 31 rue Joseph Clerc	50 pas	Bélème Dorzon	4 allée des Bassignacs Lotissement Harneau des Coteaux	Passage Marie-Thérèse Dorail – route des Religieuses	6 Lotissement Caiali Seguineau 97214 Le Lorrain	Croix Odilon	Baréto	Cap Fonds Repos	108 rue Voilier	Beauséjour	Cité la Falaise	Rue du Baobas 139 Lotissement Place d'Armes	Quartier Plaisance – rue de l'Abricotier	9 rue Caplaous – Anse Collat	Adresse
9726		9721	9723	9722	9720	9721	9721	9722	9722	9722	9722	9726	97237	9727	9723	유
97260 Morne Rouge	97214 Le Lorrain	97218 Macouba	97232 Le Lamentin	97224 Ducos	97200 Fort-de-France	4 Le Lorrain	97213 Le Gros Morne	97227 Sainte Anne	97227 Sainte Anne	97220 La Trinité	97220 La Trinité	97260 Morne Rouge	97232 Le Lamentin	97270 Saint-Esprit	97233 Schoelcher	VIIIe
Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée supplémentaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Conseiller général	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Qualité

/ v /

160	159	158	157	156	155	154	153	152	151	150	149	148	147	146	145	78
N	N	N	N	N	N	2	2	22	N	22	Ν.	12	N	N	<i>N</i> 3	8
Мте	S	.s	٤	Mme	ž	Mme	Mme	Mme	홌	Mme	Mme	<u>s</u>	<u>,</u>	Mme	Mme	
CARTESSE	CARONIQUE	CAROLE	CARLUS	CARIUS	CARISTAN	CARETO épse MAÏKOOUVA	CARETO épse LAFAGES	CAREL	CARBETY	CAPRICE	CAPOUL épse SPARTACUS	CAPOUL	CAMBUSY	CALVEYRAC	CALOC	Nom
Gilberte	Elie	Francis	Patrick	Francine	Charles	Madeleine	Christiane Saint-Ange	Laurence Elisabeth	Jean-Claude	Régine	Jeanne Angélie	Denis Berté	Bertrand	Arlette	Constance	Prénoms
04/02/1959	14/01/1959	19/10/1958	17/10/1962	05/03/1955	02/01/1955	04/12/1956	02/10/1957	13/11/1964	09/07/1949	13/05/1949	27/04/1959	27/04/1959	20/04/1961	02/03/1947	17/02/1971	Date de naissance
972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	D
Saint Joseph	Fort-de-France	Fort-de-France	Le Robert	Le François	Morne Rouge	Anses d'Arlet	Saint Esprit	Le Lorrain	Fort-de-France	Fort-de-France	Le Lamentin	Le Lamentin	Les Trois-llets	Saint Joseph	Saint-Pierre	Commune naissance
Bát. X – esc. 5 – Appt. 9 – Cité Dillon	Le Cap	282 Route de Redoute	Galette	5 Lolissement Joliment	48 avenue Edgard Nestoret	Résidence Dizac	Habitation Capoul - Mome Vent 97270 Saint-Esprit	Maxime	Wallon – Anse Mitan	Résidence les Tropiques n° 10	Syndic	Syndic	Fond Camille	Durand	Rés. Krékré – ti fey la galette	Adresse
9720	9722	97200	9723	97232	97260	97223	97270	9721	97229	97221	97224	97224	97223	97212	97260	CP
97200 Fort-de-France	97222 Case Pilote	97200 Fort-de-France	97231 Le Robert	97232 Le Lamentin	97260 Mome Rouge	97223 Diamant)Saint-Esprit	97214 Le Lorrain	97229 Les Trois-llets	97221 Le Carbet	97224 Ducos	97224 Ducos	97223 Diamant	97212 Saint Joseph	97260 Morne Rouge	Ville
Déléguée titulaire	Délegué titulaire	Conseiller régional	Délégué títulaire	Conseillère régionale	Conseiller général	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Qualité

ANARTH OUT

176	175	174	173	172	171	170	169	168	167	166	165	164	163	162	161	ins B
2 Mme	2 Mme	ν <u>Χ</u>	<u>8</u>	2 Mme	2 Mme	2 Mme	2 Mme	.v . <u>₹</u>	2 Mme	2 Mme	<u>8</u>	2 <u>K</u>	2 Mme	2 Mme	2 Mme	BV Titre
CHALONO	CHAILLOT épse RENARD	CEZETTE	CESAR	CESAIRE épse SAMBRANA	CEMERY	CELIMENE	CELIMENE	CELESTINE	CELESTE	CAYAU	CAUVER	САТОЯС	CATAN	CASIMIRIUS	CASERUS	Nom
Eliane	Marcelle	Jean-Pierre	Victor	Raymonde Amélie	Jacqueline	Rolande	Colette	Valmy	Suzanne Dorothée	Danièle	Jean	Lucrèce Marius	Marie-Claudine Aimée	Marie-Thérèse	Berthe Marie Odile	Prénoms
23/10/1953	21/09/1950	29/06/1950	13/03/1959	08/01/1950	10/05/1965	08/02/1948	09/02/1951	02/09/1941	06/02/1969	13/02/1966	08/11/1953	11/03/1938	15/09/1968	29/05/1954	25/03/1972	naissance
972	972	972	972	972	972	972	972	972	971	972	972	972	972	972	972	DN
Fort-de-France	Fort-de-France	Saint-Pierre	Le François	Saint Esprit	La Trinité	Fort-de-France	Fort-de-France	Vauclin	Pointe-à-Pitre	Le Marin	Saint Joseph	Le Lorrain	Saint Esprit	Basse-Pointe	Le Robert	naissance
Résidence Le Parc de Cluny – imm. Caroline – Apt 8	24, Lotissement Mome Coco	Rue Schoelcher	Trianon 2 – Indigo A5	Petit-Bourg – Villa la Sources Destandes	5 lot les Palmiers	Ecole Elémentaire de Debriand	38 rue de la République	Val Joli	Avenue Louis Doumergue – Montgérald – Bât. 14 – appt. 262	32 Cité Diaka	4 impasse du Fromager Pointe Fort	Cité Floréal A8 – D10 – Godissard	Quartier Petit Fonds	Hauteur Bourdon	quartier Bezaudun	Adresse
9720	9722	9725	9724	9721	9722	9720	9728(9726	97200	9729(9723	97200	97270	97218	97230	S
97200 Fort-de-France	97224 Ducos	97250 Saint-Pierre	97240 Le François	97215 Rivière-Salée	97228 Sainte-Luce	97200 Fort-de-France	97280 Vauclin	97260 Morne Rouge	97200 Fort-de-France	97290 Le Marin	97231 Le Robert	97200 Fort-de-France	97270 Saint-Esprit	97218 Basse-Pointe	97230 Sainte-Marie	VIIII
Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Déléguée supplémentaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué supplémentaire	Déléguée títulaire	Conseillère régionale	Déléguée titulaire	Qualife

the N°47 Gros Raisin 97228 Sainte-Luce	N°47 Gros Raisin	N°47 Gr	8	Sainte-Luce	972	15/01/1943	Yves	UX	CHOUX	Z	N	192
Conseiller régional	97233 Schoelcher	9723		Fort-de-France		24/12/1968	Daniel	MET	СНОМЕТ	Z	20	191
Délégué titulaire	97250 Saint-Pierre	9725	Rue d'Anjou	Sainte Marie	972	26/04/1937	Marc Marius	CHEVIGNAC	CHE	ڲؚ	0	190
Déléguée titulaire	97200 Fort-de-France	9720	25 rue Fond Acomat – Route des Religieuses	Sainte-Luce	972	18/02/1948	Siméonie	CHENARD		Mme	8	189
Remplaçant de M. Hector Luc CLEMENTE, conseiller régional	97233 Schoelcher	9723	Fond Lahaye vers Fonds Fond Duclos	Schoelcher	972	13/04/1945	Edouard	CHAUVET	유	<u>`</u> _	22	188
Conseiller régional	97200 Fort-de-France	9720	Résidence Karyne Rue des Brisants Pointe des nègres	Fort-de-France	972	20/02/1949	Camille	JVET	CHAUVET	ž	7 2	187
Déléguée titulaire	97213 Le Gros Morne	9721;	Flamboyant	Schoelcher	972	04/05/1979	Carine		снаиво	Mme	2	186
Conseiller général	97218 Basse-Pointe	9721	22, rue des Palmiers – Lot Hackaert	Basse-Pointe	972	24/11/1944	André	CHARPENTIER	СНА	ڲ	N)	185
Delegué titulaire	97217 Les Anses d'Arlet	9721	Rue des Hibiscus	Les Trois-llets	972	13/02/1968	Mickaël	CHARMET	СНА	Ξ	2	184
Délégué titulaire	97211 Rivière-Pilote	9721	Rue du Marronage	Rivière-Pilote	972	18/03/1932	Péronné	CHARLOTTE	CHA	Z	ω N	183
Dêlégué titulaire	97224 Ducos	9722,	Quartier Rivière-Pierre	Le Lamentin	972	13/01/1962	José	СНАЯLОТТЕ	CHA	_₹	10	182
Remplaçant de M. Vincent Louis Félix DUVILLE, conseiller régional	97215 Rivière-Salée	9721	Desmarinières	Le Lamentin	972	27/08/1965	Guy-Albert Jean	CHARLOTTE	CHA.	Z.	2	181
Délégué titulaire	97231 Le Robert	9723	Chapelle Villarson	Fort-de-France	972	01/04/1960	Claude	CHARLES-ALFRED	CHA	3	22	180
Déléguée titulaire	97212 Saint Joseph	97212	C/° MAGDELEINE chemin allée Choco	Paris 10ėme	75	04/06/1969	Sandrine		CHARLEC	Mme	20	179
Remplaçant de M. Athanase JEANNE-ROSE, conseiller général	97212 Saint Joseph	97212	Quartier Durand – chemin en Nérius	Saint Joseph	972	17/01/1961	Jean-Luc		CHARLEC	Z	22	178
Déléguée titulaire	97200 Fort-de-France	97200	98 rue Victor Sévère	Toulon		16/06/1951	Annie		CHANDEY	Mme	2	177
Qualité	VIIIe	ဂူ	Adresse	naissance	2	naissance	Prénoms		Nom	BVTitre	-0000E-8000	īs

MAR

15/2/

208	207	206	205	204	203	202	201	200	199	198	197	196	195	194	193	Ins E
N M	Ν	2 Mme	N ₹	ν <u>₹</u>	Ν.	ν <u>ξ</u>	χ <u>χ</u>	ν <u>Κ</u>	₹	2 Mme	¥ ×	2 Mme	2 Mme	2 Mme	2 Mme	BVTtre
COMPERE	COIQUE	e CLOTAIL	спо	CLIO	CLEON	CLEMENTE	CLAVEAU	CLAVEAU	CLAUDANT	e CIVATON	CISERAN	CICERON	CHRISTOPHE-HAYOT	CHRISTOPHE	CHOUX épse COSSOU	Nom
Daniel Paul José Laurent	Albert Odilon	Franceska	Laurent Paul	Frantz	Georges	Luc Hector	Max Julien	Charles	Gilbert	Madeleine	Camille	Virginie Nathalie	Gina	Yvelise	Elise	Prénoms
10/04/1945	01/01/1951	08/01/1973	22/03/1965	10/10/1950	03/01/1950	19/09/1954	13/02/1955	21/07/1955	26/08/1950	07/10/1963	26/03/1955	16/11/1982	20/03/1962	14/01/1953	15/08/1941	nalssance
	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	물
Fontainebleau	Saint Esprit	Le François	Fort-de-France	Le François	Vauclin	Fort-de-France	Fort-de-France	Le François	Le Robert	Saint Esprit	Gros Morne	Fort-de-France	Les Trois-llets	Saint Esprit	Sainte-Luce	naissance
18 allée des Péruches – Didier – Route de l'Union	Quartier Nicolas	Les liets Gaschette	200 bis Volga Plage	Beauregard	14 rue des Alamandas	89 rue Falaye Terreville	Impasse du Gwoka – route de Redoute – voie n° 8	Morne Acajou	Mansarde	Résidence Cècilon -Bât E Porte	Croix Odile	Rue Stalingrad	Quartier La Plaine	Petit-Coton	Quartier Délivry	Adresse
97200	97270	9723	97200	97240	97280	97230	97200	97240	97231	97224	97213	97270	97229	97211	97228	ြ
97200 Fort-de-France	97270 Saint-Esprit	97231 Le Robert	97200 Fort-de-France	97240 Le François	97280 Vauclin	97233 Schoelcher	97200 Fort-de-France	97240 Le François	97231 Le Robert	97224 Ducos	97213 Le Gros Morne	97270 Saint-Esprit	97229 Les Trois-llets	97211 Rivière-Pilote	97228 Sainte-Luce	VIIIe
Délégué supplémentaire (2)	Délégué litulaire	Déléguée titulaire	Délégué supplémentaire	Délégué titulaire	Conseiller général	Conseiller régional	Délégué supplémentaire	Remplaçant de Mme Francine CARIUS, conseillère régionale	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Qualife

19 2 M. CRASPAG 20 2 Mme CRASPAG 21 2 M. CRETINOIR 22 2 Mme CRICO épse ROBAR 23 2 M. CROUARD		M. Mme M. Mme	2 2 2 2 2 2 2 Mme	2 2 2 2 2 2 2 2 X X Mme X X	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	N 2 N 2 N 2 N N N N N N N N N N N N N N	N N N N N N N N N N N N N N N N N N N	N N N N N N N N N N N N N N N N N N N	N 2 N 2 N 2 N N N N N N N N N N N N N N	N 2 N N N N N N N N N N N N N N N N N N	N N N N N N N N N N N N N N N N N N N
	CHOUARD								<u></u>		
ASPAG ASPAG	IICO épse ROBAR	AMER ASPAG ASPAG	AMER ASPAG ASPAG	UFF URSET AMER ASPAG ASPAG ASPAG	RDEMY UFF URSET AMER ASPAG ASPAG ASPAG	QUERAN RDEMY UFF URSET AMER AMER ASPAG ASPAG	PPET QUERAN RDEMY RDEMY AMER AMER AMER ASPAG ASPAG	NSTANTIN PPET QUERAN RDEMY RDEMY RASPAG ASPAG ASPAG ASPAG	NSTANTIN NSTANTIN PPET QUERAN QUERAN RDEMY RDEMY RASPAG ASPAG ASPAG ASPAG	NCONNE NSTANTIN NSTANTIN PPET QUERAN QUERAN AMER AMER ASPAG ASPAG ASPAG	NCONNE NCONNE NSTANTIN NSTANTIN PPET PPET QUERAN QU
Jule		Juli	Eric Jea Jul	Jos Éric Jea Mo	Jos Jea Jea Mo	Jea Jos Jea Jea Jea	Jea Jos Juli	Geo Jea Jos Éric Juli	Gec Gec Jea Jos Jea Jea Juli Mo	Cha Gec Jos Jea Juli Mo	Chall
Jules Justin Monique	Antoine	Jeannette Jules Justin Monique	Éric Jeannette Jules Justin Monique	Joseph Éric Jeannette Jules Justin	Mathieu Joseph Èric Jeannette Jules Justin	Jean-Marc Mathieu Joseph Éric Jeannette Jeannette Monique	Georges Jean-Marc Mathieu Joseph Eric Jeannette Jules Justin Monique	Christian Georges Jean-Marc Jean-Marc Juseph Liric Jules Justin Jules Justin	Honorine Christian Georges Jean-Marc Jean-Marc Juseph Juseph Jules Justin Jules Justin	Charles Béatrix Honorine Christian Georges Jean-Marc Jean-Marc Jeannette Joseph Joseph Joseph Joseph Joseph	Catherine Charles Béatrix Honorine Christian Christian Christian Jean-Marc Jean-Marc Jean-Marc Jean-Marc Jean-Marc Joseph Joseph Joseph Joseph
14 <i>)</i> 27)	08/	14/	15/ 03/ 14/ 27/	15/	10/ 17/ 15/ 03/ 27/	11/ 10/ 17/ 15/ 03/ 27/	11/ 11/ 11/ 15/ 13/ 27/	07/ 02/ 11/ 17/ 15/ 03/ 14/	23/ 07/ 11/ 11/ 15/ 15/ 27/	29/ 07/ 07/ 11/ 11/ 15/ 15/ 27/	18/4 29/ 23/ 07/ 07/ 11/ 11/ 15/ 15/ 27/
14/04/1960 27/10/1955	08/05/1944 04/03/1960 27/09/1948	03/11/1951 14/04/1960 27/10/1955	15/08/1954 03/11/1951 14/04/1960 27/10/1955	17/03/1954 15/08/1954 03/11/1951 14/04/1960 27/10/1955	10/04/1979 17/03/1954 15/08/1954 03/11/1951 14/04/1960 27/10/1955	11/05/1962 10/04/1979 17/03/1954 15/08/1954 03/11/1951 03/11/1960 27/10/1955	02/01/1943 11/05/1962 10/04/1979 17/03/1954 15/08/1954 03/11/1951 14/04/1960 27/10/1955				
972 972	972 972 972					1 1 1 1 1 1 1 1 1		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1			
72 Le Lamentin	72 Macouba 72 Fort-de-France				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
56 lolissement Long Pré	d'Armes 50 pas	Long bols chemin La ement Long Pré	o - Pain de sucre cong bois chemin La ement Long Pré	ol – Belle Etoile p - Pain de sucre .ong bois – chemin La ement Long Pré	14 km route de Balata 9 lot Cayol – Belle Etoile Duchamp - Pain de sucre quartier Long bois chemin La haut 56 lotissement Long Pré	Villa 2E Route de Didier 14 km route de Balata 9 lot Cayol – Belle Etoile Duchamp - Pain de sucre quartier Long bois - chemin La haut 56 lotissement Long Pré	17 avenue Louis Doumergue Domaine de Montgéralde Villa 2E Route de Didier 14 km route de Balata 19 lot Cayol Belle Etolie 9 lot Cayol Belle Etolie Duchamp Pain de sucre quartier Long bois chemin La haut 56 lotissement Long Pré	Bourg du Prēcheur 17 avenue Louis Doumergue Domaine de Montgéralde Villa 2E Route de Didier Villa 2E Route de Balata 14 km route de Balata 9 lot Cayol Belle Etoile 9 lot Cayol Belle Etoile Duchamp Pain de sucre quartier Long bois chemin La haut 56 lotissement Long Pré	Cap Fonds Repos Bourg du Prêcheur 17 avenue Louis Doumergue Domaine de Montgéralde Villa 2E Route de Didier Villa 2E Route de Balata 14 km route de Balata 9 lot Cayol - Belle Etoile 9 lot Cayol - Belle Etoile Duchamp - Pain de sucre quartier Long bois chemin La haut 56 lotissement Long Pré	Cap Fonds Repos Bourg du Prēcheur 17 avenue Louis Doumergue - Domaine de Montgéralde Villa 2E Route de Didier Villa 2E Route de Balata 14 km route de Balata 9 lot Cayol - Belle Etoile Quartier Long bois - chemin La haut 56 lotissement Long Pré	10 rue Henry STHELE - Tivoli 10 rue Henrick Sthele – Tivoli Cap Fonds Repos Bourg du Prēcheur 17 avenue Louis Doumergue – Domaine de Montgéralde Villa 2E Route de Didier Villa 2E Route de Balata 9 lot Cayol – Belle Etolie Duchamp - Pain de sucre quartier Long bois – chemin La haut 56 lotissement Long Pré
97232 Le Lamentin	97232 Le Lamer 97218 Macouba										
•	97232 Le Lamentin	97212 Saint Joseph	97230 Sainte-Marie 97212 Saint Joseph	97212 Saint Joseph 97230 Sainte-Marie 97212 Saint Joseph	97200 Fort-de-France 97212 Saint Joseph 97230 Sainte-Marie 97212 Saint Joseph	97222 Case Pilote 97200 Fort-de-France 97212 Saint Joseph 97230 Sainte-Marie 97212 Saint Joseph	97200 Fort-de-France 97222 Case Pilote 97220 Fort-de-France 97212 Saint Joseph 97230 Sainte-Marie	97250 Le Prêcheur 97200 Fort-de-France 97222 Case Pilote 97222 Case Pilote 97212 Saint Joseph 97212 Saint Joseph 97212 Saint Joseph	97227 Sainte Anne 97250 Le Prêcheur 97200 Fort-de-France 97222 Case Pilote 97222 Saint Joseph 97212 Saint Joseph 97212 Saint Joseph	97200 Fort-de-France 97227 Sainte Anne 97250 Le Prêcheur 97200 Fort-de-France 97222 Case Pilote 97212 Saint Joseph 97212 Saint Joseph 97212 Saint Joseph	97200 Fort-de-France 97227 Sainte Anne 97250 Le Prêcheur 97200 Fort-de-France 97200 Fort-de-France 97212 Saint Joseph 97212 Saint Joseph
•	Déléguée titulaire Délégué titulaire Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Conseller général Déléguée titulaire	Délégué titulaire Conseiller général Déléguée titulaire	Délégué supplémentaire Délégué titulaire Conseiller général Déléguée titulaire	Délégué titulaire Délégué supplémentaire Délégué titulaire Conseiller général Déléguée titulaire	Délégué titulaire Délégué supplémentaire Délégué titulaire Conseiller général Déléguée titulaire	Délégué titulaire Délégué titulaire Délégué supplémentaire Délégué titulaire Délégué titulaire Délégué titulaire	Délégué titulaire Délégué titulaire Délégué titulaire Délégué supplémentaire Délégué titulaire Délégué titulaire	Délégué supplémentaire Délégué titulaire	Conseillère régionale Délégué supplémentaire Délégué titulaire Délégué titulaire Délégué titulaire Délégué titulaire Délégué titulaire Délégué titulaire

A B

4 10 0

	238	237	236	235	234	233	232	231	230	229	228	227	226	225	ins E
2 M.	2 Mm	N M m	Ν 🕺	2 Mm	₹	N K	ž,	2 Mm	≥ ≥	2 Mme	.X	2 Mme	ν <u>×</u>	ν <u>≮</u>	BV Titre
DE REYNAL	e DE LA FARGUE	e DE JAHAM épse LOMBARD	DE GRANDMAISON	e DARSIERES	DARIEN	DANGLADES	DAMBO	e DALMAT	DAGISTE	e CYPRIA	СҮРЯІА	CUPIT	CRUZOE	CRUSOL	Non
Marie Caroline	Gisèle	Dominique	Luc	Jeannie	Jean-Paul	Jean Luc Basile	Félix	Aurėlie	Hervé	Nicéphore Gabrielle	Alex	Dominique Pétronille	Victor Eléonore	Louis	Prénoms
01/11/1948	29/03/1942	09/07/1950	09/10/1969	05/11/1938	02/11/1961	01/01/1965	05/05/1965	21/06/1958	07/10/1972	13/03/1951	21/08/1950	31/05/1960	29/12/1963	01/07/1942	Date de naissance
972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	ᄝ
Fort-de-France	Le Robert	Fort-de-France	Fort-de-France	Fort-de-France	Fort-de-France	Fort-de-France	Saint Joseph	La Trinité	Fort-de-France	La Trinité	Fort-de-France	Fort-de-France	Saint Esprit	Sainte-Luce	Commune naissance
Propretė	Lot Pointe Savane	Voie de Plaissance Micolo	146 résidence Horizon II – Rocade Bel Horizon	5 rue du Balisler – Clairière	7 rue Schoelcher	34 rue du Fleur Noël	Rivière Lézarde	18 rue du Dr Fouche Bas Maternité	Lot la Savane	Luciole – quartier derrière morne	40 bd du Général de Gaulle	Cité Ozanam – bât. B3 – Appt. 657 Batellère	Quartier Grand Bassin	Quartier Deville	Adresse
9726	9723	9722	9720	9720	9723	9720	9721	97200	97260	97230	97200	97233	97270	97228	CP
0 Morne Rouge	1 Le Robert	2 Case Pilote)Fort-de-France)Fort-de-France)Sainte-Marie)Fort-de-France	3Le Gros Morne)Fort-de-France)Morne Rouge)Sainte-Marie)Fort-de-France	Schoelcher	Saint-Esprit	Sainte-Luce	Ville
Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Conseiller général	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué supplémentaire	Délégué titulaire	Conseiller régional	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Qualité
	DE REYNAL Marie Caroline 01/11/1948 972 Fort-de-France Propreté 97260 Morne Rouge	me DE LA FARGUE Gisèle 29/03/1942 972 Le Robert Lot Pointe Savane 97231 Le Robert DE REYNAL Marie Caroline 01/11/1948 972 Fort-de-France Propreté 97260 Morne Rouge	ne DE JAHAM épse LOMBARD Dominique 09/07/1950 972 Fort-de-France Voie de Plaissance Micolo 97222 Case Pilote ne DE LA FARGUE Gisèle 29/03/1942 972 Le Robert Lot Pointe Savane 97231 Le Robert DE REYNAL Marie Caroline 01/11/1948 972 Fort-de-France Propreté 97260 Morne Rouge	DE GRANDMAISON Luc 09/10/1969 972 Fort-de-France 146 résidence Horizon II – 97200 Fort-de-France ne DE JAHAM épse LOMBARD Dominique 09/07/1950 972 Fort-de-France Voie de Plaissance Micolo 97222 Case Pilote ne DE LA FARGUE DE REYNAL Marie Caroline 01/11/1948 972 Fort-de-France Propreté Propreté Propreté	ne DARSIERES Jeannie 05/11/1938 972 Fort-de-France 5 rue du Balisier – Clairière 97200 Fort-de-France DE GRANDMAISON Luc 09/10/1969 972 Fort-de-France 146 résidence Horizon II – Rocade Bei Horizon 97200 Fort-de-France ne DE JAHAM épse LOMBARD Dominique 09/07/1950 972 Fort-de-France Voie de Plaissance Micolo 97222 Case Pilote ne DE LA FARGUE Gisèle 29/03/1942 972 Le Robert Lot Pointe Savane 97231 Le Robert DE REYNAL Marie Caroline 01/11/1948 972 Fort-de-France Propreté 97260 Morne Rouge	DARIEN Jean-Paul 02/11/1961 972 Fort-de-France 7 rue Schoelcher 97230 Sainte-Marie me DARSIERES Jeannie 05/11/1938 972 Fort-de-France 5 rue du Baltsler – Clairière 97200 Fort-de-France DE GRANDMAISON Luc 09/10/1969 972 Fort-de-France 146 résidence Horizon II – Rocade Bel Horizon III – Rocade Bel Horizon 97200 Fort-de-France me DE JAHAM épse LOMBARD Dominique 09/07/1950 972 Fort-de-France Voie de Plaissance Micolo 9722 Case Pilote me DE LA FARGUE Gisèle 29/03/1942 972 Le Robert Lot Pointe Savane 97231 Le Robert DE REYNAL Marie Caroline 01/11/1948 972 Fort-de-France Propreté 97260 Morne Rouge	DANGLADES Jean Luc Basile 01/01/1965 972 Fort-de-France 34 rue du Fleur Noëi 97200 Fort-de-France me DARIEN Jean-Paul 02/11/1961 972 Fort-de-France 7 rue Schoelcher 97230 Sainte-Marie me DARIERS Jeannie 05/11/1938 972 Fort-de-France 5 rue du Balisier – Clairière 97230 Sainte-Marie DE GRANDMAISON Luc 09/10/1969 972 Fort-de-France 146 résidence Horizon II – Rocade Bel Horizon 97200 Fort-de-France me DE JAHAM épse LOMBARD Dominique 09/07/1950 972 Fort-de-France Voie de Plaissance Micolo 97220 Case Pilote me DE LA FARGUE Gisèle 29/03/1942 972 Le Robert Lot Pointe Savane 97231 Le Robert DE REYNAL Marie Caroline 01/11/1948 972 Fort-de-France Propretie 97260 Morne Rouge	DAMBO Félix 05/05/1965 972 Saint Joseph Rivière Lézarde 97213 Le Gros Mome DANGLADES Jean Luc Basile 01/01/1965 972 Fort-de-France 34 rue du Fleur Noël 97200 Fort-de-France DARIEN Jean-Paul 02/11/1961 972 Fort-de-France 7 rue Schoelcher 97230 Sainte-Marie DE GRANDMAISON Luc 05/11/1938 972 Fort-de-France 146 résidence Horizon II – Rocade Bel Horizon 97200 Fort-de-France DE GRANDMAISON Luc 09/07/1950 972 Fort-de-France 146 résidence Horizon II – Rocade Bel Horizon 97200 Fort-de-France DE GRANDMAISON Dominique 09/07/1950 972 Fort-de-France Voie de Plaissance Micolo 97220 Case Pilote me DE JAHAM épse LOMBARD Dominique 09/07/1950 972 Fort-de-France Voie de Plaissance Micolo 97220 Case Pilote DE HEYNAL Marie Caroline 01/11/1948 972 Fort-de-France Lot Pointe Savane 97230 Morne Rouge	ne DALIMAT Aurélie 21/06/1958 972 La Trinité 18 rue du Dr Fouche Bas 972 of Fort-de-France DAMBO Félix 05/05/1965 972 Saint Joseph Rivière Lézarde 972/00 Fort-de-France DANIGLADES Jean Luc Basile 01/01/1965 972 Fort-de-France 34 rue du Fleur Noëi 972/00 Fort-de-France DARIEN Jean-Paul 02/11/1961 972 Fort-de-France 7 rue Schoelcher 972/00 Fort-de-France DARSIERES Jeannie 05/11/1938 972 Fort-de-France 5 rue du Balisler – Clairière 972/00 Fort-de-France DE GRANDMAISON Luc 09/10/1969 972 Fort-de-France 146 résidence Horizon 972/00 Fort-de-France DE JAHAM épse LOMBARD Dominique 09/07/1950 972 Fort-de-France Voie de Plaissance Micolo 972/20 Case Pilote DE REYNAL Marie Caroline 01/11/1948 972 Fort-de-France Propreté 972/00 Morne Rouge	DAGISTE Hervé 07/10/1972 972 Fort-de-France Lot la Savane 97280 Morne Rouge ne DALMAT Aurélie 21/06/1958 972 La Trinité 18 rue du Dr Fouche Bas 97200 Fort-de-France DAMBO Félix 05/05/1965 972 Saint Joseph Rivière Lézarde 97200 Fort-de-France DANIGLADES Jean Luc Basile 01/01/1965 972 Fort-de-France 34 rue du Fleur Noël 97200 Fort-de-France DARIEN Jean-Paul 02/11/1961 972 Fort-de-France 7 rue Schoelcher 97200 Fort-de-France DE GFANDMAISON Luc 09/10/1969 972 Fort-de-France 1 vue du Balisler - Clairière 97200 Fort-de-France DE JAHAM épse LOMBARD Dominique 09/07/1950 972 Fort-de-France 1 vue du Balisler - Clairière 97200 Fort-de-France DE LA FARGUE Gléèle 09/07/1950 972 Fort-de-France 1 vue du Balisler - Clairière 97200 Fort-de-France DE REYNAL Marie Caroline 09/07/1950 972 Fort-de-France 1 vue du Plaissance Micolo 97231 Le Robert	me CYPRIA Nicéphore Gabrielle 13/03/1951 972 La Trinité Lucicle – quarrier dernière 97220 Sainte-Marie DAGISTE Hervé 07/10/1972 972 Fort-de-France Lot la Savane 97260 Morne Rouge DAMBO Aurélie 21/06/1958 972 La Trinité 18 rue du Dr Fouche Bas 97200 Fort-de-France DANGLADES Jean Luc Basile 01/07/1965 972 Fort-de-France 34 rue du Fleur Noël 97230 Fort-de-France DARSIERES Jean-Paul 02/11/1961 972 Fort-de-France 7 rue Schoelcher 97230 Sainte-Marie DE GRANDMAISON Luc 05/11/1938 972 Fort-de-France 7 rue Schoelcher 97230 Fort-de-France DE GRANDMAISON Luc 09/10/1969 972 Fort-de-France Fort-de-France 97230 Fort-de-France DE GRANDMAISON Luc 09/10/1969 972 Fort-de-France Fort-de-France 97230 Fort-de-France DE GRANDMAISON Luc 09/10/1969 972 Fort-de-France Fort-de-France 97230 Fort-de-France <	CYPRIA Alex 21/08/1950 972 Fort-de-France 40 bd du Général de Gaulle 97200 Fort-de-France DAGISTE Nicéphore Gabrielle 13/03/1951 972 La Trinité Lucicle – quartier derrière 97200 Fort-de-France DAGISTE Hervé 07/10/1972 972 Fort-de-France Lot la Savane 97230 Sainte-Marie DAMBO Félix 05/05/1965 972 Saint-Joseph 18 rue du Dr Fouche Bas 97250 Morne Rouge DANGLADES Jean-Paul 05/05/1965 972 Fort-de-France 14 rue du Pleur Noël 97200 Fort-de-France DARSIERES Jean-Paul 02/11/1961 972 Fort-de-France 7 rue Schoelcher 97230 Sainte-Marie DE GRANDMAISON Luc 09/11/1968 972 Fort-de-France 7 rue Schoelcher 97230 Sainte-Marie DE GRANDMAISON Luc 09/10/1969 972 Fort-de-France 5 rue du Ballsler - Clairière 97200 Fort-de-France DE GRANDMAISON Luc 09/07/1950 972 Fort-de-France 5 rue du Ballsler - Clairière 97200 Fort-de-France DE GRANDMAISON Luc Pointe Savane 97220 Case Pilote 97220 Case Pilote	ne CUPIT Domnique Pétronille 31/05/1950 972 Fort-de-France Ché Ozanam – bât. B3 – Appt. 97230 Schroeicher CYPRIA Alex 21/06/1950 972 Fort-de-France Au bd du Général de Gaulle 97200 Fort-de-France DAGISTE Hervé 07/10/1972 972 Fort-de-France Lucide – quartier derrière 97200 Fort-de-France DAMBO Hervé 21/06/1955 972 Fort-de-France Lu la Savane 97200 Fort-de-France DAMBO Fálix 05/05/1955 972 Fort-de-France 18 rue du Dr Fouche Bas 97200 Fort-de-France DARIEN Jean Luc Basile 01/01/1965 972 Fort-de-France 34 rue du Pfeur Noël 97200 Fort-de-France DARIEN Jean-Paul 02/11/1965 972 Fort-de-France 34 rue du Fleur Noël 97200 Fort-de-France DARIEN Jean-Paul 02/11/1965 972 Fort-de-France 7 rue Schoelcher 97200 Fort-de-France DE GRANDMAISON Jean-Paul 02/11/1969 972 Fort-de-France 146 résidence Micolo 9720	CHUZOE VICIOR Elévnore 29/12/1983 972 Sant Esprit Quartier Grand Bassin 97270 Sant-Esprit ne CUPFIT Dominique Pétronille 31/05/1980 972 Fort-de-France Chilé Ozanem – bât. B3 – Appl. 97230 Schneichar CYPRIA Alex 21/06/1950 972 Fort-de-France 40 bd dl Général de Gaulle 97200 Fort-de-France DAGISTE Hervé 07/10/1972 972 Fort-de-France Luciole – quarrier derrière 97200 Fort-de-France DAMBO Aurelie 21/06/1983 972 La Trinité Ille rue du Prouche Bas 97200 Morre Rouge DAMBO Fráix 05/05/1985 972 Fort-de-France Lot la Savane 97200 Morre Rouge DARSIERES Jean-Paul 05/05/1985 972 Fort-de-France 44 rue du Fleur Noël 97200 Fort-de-France DE GRANDMAISON Juernie 05/17/1985 972 Fort-de-France 7 rue Schoelcher 97200 Fort-de-France DE GREYNAL Marie Caroline 09/07/1950 972 Fort-de-France 146 résidence Horizon II - 97200 Fort-de	CRUSOL Couis 04/07/1942 972 Sainte-Luce Quartier Deville 97220/Sainte-Luce CRUSOE Victor Elécnore 29/12/1953 972 Saint Esprit Quartier Grand Bassin 97270/Saint-Esprit ne CUPIT Dominique Pétronille 31/05/1960 972 Fort-de-France 40 bd du Général de Gaulle 97230/Scint-Esprit CYPRIA Alex 21/08/1950 972 Fort-de-France 40 bd du Général de Gaulle 97230/Fort-de-France DAGISTE Hervé 21/08/1951 972 Fort-de-France Lucolle – quartier derrière 97230/Fort-de-France DANGLADES Hervé 21/08/1953 972 Fort-de-France Lucolle – quartier derrière 97230/Fort-de-France DARJEN Jean-Luc Basile 21/08/1953 972 Fort-de-France Luc la Savane 97230/Fort-de-France DARJEN Jean-Paul 04/07/1953 972 Fort-de-France 74 ne du Paur Noël 97230/Fort-de-France DARJEN Jean-Paul 02/11/1953 972 Fort-de-France 74 ne du Paul de France 972

SMAR.

* 3

256	255	254	253	252	251	250	249	248	247	246	245	244	243	242	241	ns
3	ω	ပ	ω	<u>ω</u>	ω	ω	N	N	N	N	N	N	N	N	N	8
Mme	Мте	M.	3.	3	<u>\$</u>	Mme	Mme	š	Мте	ž	.	Мте	Мте	S.	<u> </u>	Titre
DISY épse MITRAIL	DISER	DINTIMILLE	DIAN	DESLANCES	DESIRE	DESCAS	DERSION	DERNE	DENVAL	DELIVRY	DELINDE	DELEM	DELBOIS	DELASSE	DELAGE	Nom
Marcelle	Elise Julienne	Patrice Alexis	Yves Marie	Alex Nicole	Rodolphe	Judith Denise	Patricia	Fred Pierre	Aita	Alain Jean	Miguel	Marie-Délice Justine	Joseline	Jean Claude Ida	Gilles	Prénoms
28/08/1954	16/02/1944	17/02/1973	25/07/1957	18/01/1954	09/02/1937	07/05/1948	01/05/1972	30/03/1954	09/11/1960	09/03/1961	06/11/1965	09/09/1978	13/01/1955	23/04/1954	01/09/1950	Date de naissance
972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	모
Fort-de-France	Sainte-Marie	Schoelcher	Saint Esprit	Fort-de-France	Le Lorrain	Le Lorrain	Fort-de-France	Fort-de-France	Le Lorrain	Fort-de-France	Fort-de-France	Fort-de-France	Anses d'Arlet	Sainte-Marie	Saint-Pierre	Commune naissance
Fond Savane	44 cité Etoile II	Croix Odilon	2 lot les Palmiers – Trois Rivières	Quartier La Haut	Habitation Rivière – Route du Cap Marin	Morne Céron	147 route de Moutte	N° 10 – La Dominante – ZAC de Terreville	22, rue de l'Orchidée	Glotin	appt. B2 – bát. A – Cité Trénelle 97200 Fort-de-France	Morne Acajou	Rue des Alizés	Rue des Fleuristes - Saint Aroman	Savane Hubert	Adresse
9722	9723	9721	9722	9721	9729	9721	9720	9723	9721	97213	97200	97240	97217	97230	97260	CP
97224 Ducos	97230 Sainte-Marie	97213 Le Gros Morne	97228 Sainte-Luce	97215 Rivière-Salée	97290 Le Marin	97214 Le Lorrain	97200 Fort-de-France	97233 Schoelcher	97218 Basse-Pointe	97213 Le Gros Morne) Fort-de-France	97240 Le François	97217 Les Anses d'Arlet	97230 Sainte-Marie	97260 Morne Rouge	Ville
Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délègué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Conseiller général	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Deleguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Qualité
	cr				And the second s						***************************************	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR				3 3

01/06/1963 8/2 Les 11015-11615	Qualite i Mare i Oil	<u>d</u>	
979	Ouartier Mare Poirier		97223 Diamant
22/01/1951 972 Rivière Salée	Quartier Sans Pareil		97215 Rivière Salée
13/11/1980 972 Fort-de-France	Rue du Figuier – Les Terrasses de Balata – bât. F – appt. 67	s Terrasses appt. 67	s Terrasses 97200 Fort-de-France
14/06/1948 972 Fort-de-France	Trénelle – Citron n°33	33	97200 Fort-de-France
23/10/1950 972 Fort-de-France	Bourg du Prêcheur] ¬	r 97250 Le Prēcheur
11/02/1960 972 Anses d'Arlet	Taupinière n° 21		97223 Diamant
08/09/1951 972 Le François	Duvivage		97224 Ducos
15/01/1953 972 Saint-Pierre	Lotissement Haut Morne	t Morne	t Morne 97260 Morne Rouge
15/04/1965 972 Basse-Pointe	Lot Orchidées		97218 Basse-Pointe
08/06/1983 Schilligheim	Croix Girin		97213 Le Gros Morne
25/10/1981 972 La Trinité	Fonds Cacao – Pérou	- Pérou	- Pérou 97230 Sainte-Marie
14/04/1962 972 Le Lamentin	3 rue des Barrières	ères	ères 97232 Le Lamentin
08/05/1964 972 Saint-Pierre	6 impasse des fleurs Morne aux Boeufs	fleurs Morne	fleurs – Morne 97221 Le Carbet
06/11/1944 972 Fort-de-France	Route de Ravine Touza	e Touza	e Touza 97233 Schoelcher
03/10/1938 972 Fort-de-France	22 rue de la Bécune	cune	cune 97229 Les Trois-llets
06/05/1948 972 Saint Esprit	Rue des Hibiscus	JS	us 97270 Saint-Esprit
Date de DN Commune naissance	Adresse		CP Ville

MART

FEC)

288 3 N	287 3 1	286 3 N	285 3 N	284 3 N	283 3 M.	282 3 M.	281 3 N	280 3 N	279 3 M.	278 3 M.	277 3 M.	276 3 M.	275 3 M.	274 3 M.	273 3 M.	ins BV I
Σ	₹	Mme	Mme	Mme	ا ج	ا ح.	Mme	Mme			-		-	-		Titre
ETIENNE	ETIENNE	ETIENNE	ESSART épse LAHOUSSAYE- DUVIGNY	NIE	ERIN	ERICHOT	EMMANUEL	ELBENE	ELANA	EGIDIUS	EGA	EDMOND-MARIETTE	EDMOND-MARIETTE	EDMOND	ECANVIL	Nom
Joël-Michel	Léon	Julie	Pierrette Barbe	Valérie	Jean Baptiste Boniface	Georges	Alice	Magali	Raymond	Philippe	Jean-Luc	Philippe	Christian	Charles	Jean-Claude	Telouse
29/03/1962	09/12/1946	19/04/1973	04/12/1957	07/04/74	14/05/1945	24/05/1944	30/03/1954	16/11/1962	01/01/1951	01/06/1944	03/10/1952	15/10/1955	23/12/1958	28/04/1964	06/10/1952	naissance
972	972	972	972		972	972	972	972	972	972	ಚ	972	972	972	972	
Rivière-Pilote	Saint-Pierre	Le Lorrain	Saint Esprit	972 Fort-de-France	Fort-de-France	Le Lamentin	Fort-de-France	Rivière-Pilote	Le François	Sainte-Luce	Marseille	Fort-de-France	Fort-de-France	Le Marin	Le Lorrain	naissance
Régale	Place du marché du Fort	Cité Grenade	Nº49 lot Nouvelle Cité Lamberton	27 lot Gouyer 4 route de Balata	Morne Vannier	Pays Mélé	128 Rodte – Tivoli	Résidence Camée Villa n°10	1 rue Saint Michel	Quartier Trois Rivières - Mapou 97228 Sainte-Luce	Les Anglais	Chemin Long Bois Lotissement Bois Jolimont	32, chemin Jules Beaune	Cap Marin	Le Coin	
97211	97250	97216	97215	97200	97200	97232	97200	97211	97240	97228	97227	97232	97200	97290	97221	
97211 Rivière-Pilote	97250 Saint-Pierre	97216 L'Ajoupa-Bouillon	97215 Rivière-Salée	97200 Fort-de-France	97200 Fort-de-France	97232 Le Lamentin	97200 Fort-de-France	97211 Rivière-Pilote	97240 Le François	Sainte-Luce	97227 Sainte Anne	97232 Le Lamentin	97200 Fort-de-France	97290 Le Marin	97221 Le Carbet	
Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégue titulaire	Délégué supplémentaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Conseiller général	Délégué titulaire	Conseiller général	

J E C

	afrou allowing	37.20	nes. Mespoilt in to	odii it-riei te	2/6 40	02/08/1934	Serge	TLAM	3	C	405
Dáláculá tilulaira	Aformo Dougo	0706	Dio Managara 2010	,	_	2000040					}
Déléguée titulaire	97220 La Trinité	9722	Brin d'Amour	La Trinité	64 972	21/05/1964	Yvonne Gisèle	FIRMIN-GUION	Mme	ω	303
Délégué supplémentaire	97200 Fort-de-France	9720	193 avenue Maurice Bishop	Fort-de-France	71 972	27/10/1971	Wilfrid Antoine	FIRMIN	<u>M</u>	3	302
Délégué titulaire	97232 Le Lamentin	9723	Sarrault	Rivière Pilote	53 972	02/08/1963	Louis-Félix	FILET	M.	ယ	301
Remplaçant de M. Fred DERNE, conseiller général	97233 Schoelcher	9723	Quartier Bassignac	Fort-de-France	53 972	04/10/1953	Daniel	FILA	<u>.</u>	ω	300
Délégué titulaire	97214 Le Lorrain	9721	Bon Repos	Fort-de-France	57 972	17/08/1957	Hyacinthe Line	FEUGAROL	Σ.	ω	299
Délégué titulaire	97230 Sainte-Marie	9723	Fond Moulin – Bon Air	Sainte-Marie	54 972	03/08/1964	Geoffroy Jean Michel	FELIX	Z	ယ	298
Délégué titulaire	97220 La Trinité	9722	Brevette-Desforts	Paris 11	34 75	01/12/1984	Steeve Louison	FAUCHI	Ŋ.	ω	297
Déléguée titulaire	97220 La Trinité	ļ	La Flotille 2 – Bt Grappler – B5	La Trinité	59 972	01/06/1959	Guylène Fortunée	FARADE	Mme	ယ	296
Déléguée litulaire	97224 Ducos	9722	Bois Neuf	Le Lamentin	70 972	14/04/1970	Patricia	FANCHONNA	Mme F	ယ	295
Conseiller général	97223 Diamant	9722	Mare Poirier	Diamant	51 972	14/03/1951	Gilbert	EUSTACHE	Z.	ω	294
Déléguée supplémentaire	97200 Fort-de-France	9720	81 route des Religieuses	Fort-de-France	36 972	30/09/1936	Anne Marie	EUGENIE épse PERRUGIEN	Мте	ယ	293
Déléguée titulaire	97213 Le Gros Morne	9721	Dumaine	Saint Joseph	33 972	16/10/1963	Raymonde	ETILE	Mme 8	ω	292
Déléguée titulaire	97220 La Trinité	9722	Bellevue	La Trinité	54 972	04/02/1954	Gilberte Monique	ETILE	Mme E	ယ	291
Suppléant de M. BOUQUETY Joachim, conseiller général	97218 Grand Rivière	9721	Rue de La Poste	Grand Rivière	12 972	20/06/1942	Léon	ETIFIER	Ŗ.	မ	290
Déléguée supplémentaire	97232Le Lamentin	9723	94 impasse des Oranges – Pays Mêlés	Fort-de-France	70 972	24/05/1970	Yannick Laurent	ETIENNE NOTTE	Mme E	ω	289
Qualité	Ville	දි	Adresse	Commune naissance	e DN	Date de naissance	Prénoms	Nom	BV Titre	8	25

MARTINIOUS *

320	319	318	317	316	315	314	313	312	311	310	309	308	307	306	305	ins
ယ	ω	ω	3	3	ယ	ယ	ω	ယ	ω	ω	ယ	з	ω	ယ	ω	₽
Mme	Ķ	Ķ	Mme	Мте	.×	×	Mme	š	Mme	Mme	\$	ج	<u>s</u>	Σ	Α.	Titre
GATEAU	GARCON	GALY	GALY	GALOT	GALIM	GABRIEL	GABIANE	FRANCOIS-HAUGRIN	FORTUNE épse CARBEL	FORTAS	FORMONT	FONTAINE	FONDELOT	FLORIDOR	FLERIAG	Nom
Elisabeth	Emile	René	Karine	Yvette	René	Jean-Guy	Cécile Victoire	Farell	Thérèse Madeleine	Nadiège Isabelle	Claude	Félix Abel	Thierry	François Joachim	Patrick	Prénoms
23/12/1981	26/02/1951	23/07/1953	25/01/1973	07/04/1969	07/03/1943	28/03/1961	23/12/1951	28/08/1956	27/05/1954	22/02/1976	16/03/1958	04/08/1957	19/06/1970	20/03/1959	01/01/1957	Date de naissance
972	972	972	972	972	972	972	75	972	972	972		972	972	972	972	Q
Fort-de-France	Le Robert	Les Trois-llets	Les Trois-llets	Fort-de-France	Basse-Pointe	Saint-Pierre	Paris 15ème	Le Robert	Saint Esprit	La Trinité	Majunga Madagascar	Rivière-Pilote	Marseille	La Trinité	Fort-de-France	Commune naissance
Cité Maniba Bât 20 appt 150	Pointe Fort	49, avenue de l'Impératrice Joséphine	Anse Mitan Pointe Etienne	Résidence Reine d'Arnour Dizac Bourg	9 lot Jardin des plantes	Boisville	Quartier Pain de sucre	8 ZAC Moulin à Vent	Quartier Morne Babet	Cité Beauséjour – Bt W2	59 avenue Félix Eboué Pointe des Nègres	Marinoire	Chemin La Treize Voie nº 2	Morne La Croix	Résidence Bambou – n° 10 – Avenue Georges Pilssoneau	Adresse
97222	97231	97229	97229	97223	97250	97250	97230	97231	97270	97220		97211	97232	97220	97200	CP P
97222 Case Pilote	97231 Le Robert	97229 Les Trois-llets	97229 Les Trois-liets	97223 Le Diamant	97250 Saint-Pierre	97250 Le Précheur	97230 Sainte-Marie	97231 Le Robert	97270 Saint-Esprit	97220 La Trinité	97200 Fort-de-France	97211 Rivière-Pilote	97232 Le Lamentin	97220 La Trinité	97200 Fort-de-France	Ville
Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Conseillère régionale	Conseillère régionale	Délégue titulaire	Délégué titulaire	Remplaçante de M. Hippolyte Eric COURSET, conseiller général	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Conseiller régional	Délégué titulaire	Conseiller général	Qualité

1 U R

POUE

336 3	335 3	334 3	333 3	332 3	331 3	330 3	329 3	328 3	327 3	326 3	325 3	324 3	323 3	322 3	321 3	ins BV
Mme	Mme	Мте	Χ.	ž	Mme	š	X	<u>\$</u>	<u>×</u>	Mme	ζ	Mme	Mme	Mme	₹	BVTtre
GOMA	GOMA	GOLVAT	GLONDU	GLISSANT	GIRAUD épse GARON	GINEAU	GERVINET	GERME	GERMANY	GELIE épse SAINTE-ROSE	GAZON	GAUTRY	GAUGIRARD	GAUDY	GAUCHET	Nom
Yolaine Danielle	Raphaël	Agnės	Georges	Raymond	Marie Renėe	Félix	Henry	Jocelyn	Georges Emmanuel	Geneviève	Luc Rigobert	Magali Luce	Katline	Julienne	Kény	Prénoms
11/12/1956	09/01/1982	30/01/1973	05/09/1961	21/01/1957	28/01/1956	05/11/1948	28/02/1937	21/02/1955	31/07/1970	28/03/1968	04/01/1956	23/08/1972	15/02/1985	16/09/1938	28/01/1956	naissance
972	972	972	972	972		972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	2
Saint Esprit	Schoelcher	Fort-de-France	Rivière-Pilote	Fort-de-France	Blida (Algérie)	Saint Joseph	Fort-de-France	Le Marin	Fort-de-France	Fort-de-France	Rivière-Pilote	Fort-de-France	Fort-de-France	Vauclin	Le Lamenlin	naissance
Petit-Bourg – Haut du Morne	128 rue Lamarline	Morne Bossu – Chapelle	Canari Cassé	Route de Redoute – voie n°12 – maison n°5	18, rue Junkère – plateau Fofo	Pointe Savane	23 lot Les Pitons – 3 km route de Balata	Morne du Malveau Cap Beauchène	Sans Pareil – Chemin Perdat	Gpe La Crique – Bt Saube	Bas Mangot	5 impasse de la Vénelle – Redoute	Chemin Jean Baptiste – Mome des Olives	Benguette	Saint Roch	Acresse
9721	9720	9721	97211	97200	97230	9723	97200	97290	97215	97220	97211	97200	97212	97280	97224	Ş
97215 Rivière-Salée	97200 Fort-de-France	97212 Saint Joseph	97211 Rivière-Pilote	97200 Fort-de-France	97233 Schoelcher	97231 Le Robert	97200 Fort-de-France	97290 Le Marin	97215 Rivière-Salée	97220 La Trinité	97211 Rivière-Pilote	97200 Fort-de-France	97212 Saint Joseph	97280 Vauclin	97224 Ducos	VIIIO
Déléguée titulaire	Remplaçante de M. Johnny HAJJAR, conseiller général CTUA	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué supplémentaire	Déléguée titulaire	Remplaçant de Mme Chantal MAIGNAN, conseillère régionale	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Déléguée supplémentaire	Déléguée litulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	COMMITTEE

352	351	350	349	348	347	346	345	344	343	342	341	340	339	338	337	ਡ
မ	ω -	3 M.	ω <u></u> ≤	ω ~	ده چ	ω 2	ω <u>≪</u>	ω <u>₹</u>	э <u>х</u>	ω 2	ω <u>≼</u>	ω ≊	ω <u>,</u> Σ	ω <u>₹</u>	ယ <u>इ</u>	B
Mme	Мте	٠-,	- ج	Мте	Мте	Mme	,-	, -	-	Мте	-	<u></u>	. -			Thre
HABRAN	УИЭ	GUITTEAUD	GUITTEAUD	GUILLOIS	GUATEL	GROSY épse AYET	GROSSE-PIECE	GRILLON	GRANIER	GRANGENOIS épse SYLVESTRE	GRABIN	GOVINDY	GOURPIL	GONZALVE	GONIER	Nom
Annette	Danielle	Simon Noël	Alfred	Denise	Jocelyne	Constance Marie	Ulysse	Georgy	Emmanuel	Nicole Marie	Jean-Luc Marc	Guérita	Mathurin	Roland	Emile François	Prénoms
05/12/1948	17/10/1971	25/12/1949	13/06/1981	06/05/1951	05/01/1941	02/01/1945	05/03/1966	08/10/1962	12/08/1957	07/05/1954	24/10/1955	26/12/1959	25/03/1956	09/09/1948	07/10/1947	naissance
972	972	972	972	971	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	DN
Les Trois-llets	Fort-de-France	Rivière-Pilote	Rivière-Pilote	Les Trois-llets	Fort-de-France	Sainte Marie	Le Lamentin	Fort-de-France	Fort-de-France	Fort-de-France	Fort-de-France	Saint-Pierre	Saint Joseph	Sainte-Anne	Saint-Pierre	naissance
Villa la Sagesse – Wallon – Anse Mitan	Rue du Pont démosthène – 35 Résidence Karamel	L'Escouet	Mare-Capron	Quartier La Pointe	Bourg	80 rue du Routoutou – Volga Plage	Loudes	54, rés Marsan-Clerc – rue René Cottrell	Dosilhée	Cité Campêche n°40	30 bis rue Emmanuel Osenat Enclos	Lot Saint James	Poirier	c/o Louise GONZALVE – Baréto	60 Bel Air - Terreville	Adresse
9722	9720	9721	9721	9722	9722	9720	9722	9724	9721	9721	9723	97250	97213	97227	9723	유
97229 Les Trois-llets	97200 Fort-de-France	97211 Rivière-Pilote	97211 Rivière-Pilote	97229 Les Trois-llets	97226 Morne Vert	97200 Fort-de-France	97224 Ducos	97240 Le François	97213 Le Gros Mome	97215 Rivière-Salée	97233 Schoelcher	97250 Saint-Pierre	97213 Le Gros Morne	97227 Sainte Anne	97233 Schoelcher	Ville
Déléguée titulaire	Remplaçante de M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, conseiller général	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée supplémentaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Qualité

35 S

VQUE

368	367	366	365	364	363	362	361	360 3	359	358 3	357 3	356 3	355 3	354 3	353 3	ns B
3 Mme	3	್ಷ.	3 M.	3 M.	3 Mme	<u>3</u> <u>⊀</u>	3 M	3 M.	ω M	ω Σ	3 Mme	3 <u>M</u>	Δ.	.s.	<u>s</u>	BV Titre
HYPPOCRATE	HONORE	HONORE	HON	HERY	в неямет	HERACLIDE	HENRIETTE	HENBI	НАҮОТ	науот	B HAUTEVILLE	HARNAIS	HARNAIS	HAPPIO	HAJJAR	Nom
Lyvia Rosalie	Patrick	Erick	Robert	Arthur	Lucie Pauline	Philippe Augustin	Serge Rigobert	Théodore Antoine Edvard	Georges Lucien	Éric	Thérèse	Wiltord	Claude Rémy	Jean-Pierre	Johnny	Prenoms
04/09/1981	24/03/1965	03/08/1955	1703/1954	10/03/1964	06/07/1952	28/08/1964	07/10/1960	07/11/1948	08/01/1956	06/01/1950	24/08/1954	13/03/1960	07/05/1948	22/11/1950	17/01/1973	nalssance
972	1	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	2
La Trinile	Fort-de-France	Fort-de-France	Le Diamant	Saint-Pierre	Le Lamenlin	La Trinité	Le Lorrain	Fort-de-France	Saint Esprit	Rivière Pilote	Saint Esprit	Le Robert	Le Robert	Gros Morne	Schoelcher	naissance
relicite – BP 5	Jaleb	Morne-Honoré L'Olivier	Quartier Morne Blanc	18 lot Périnelle	Vcité Laugier 2 – Villa 2	La Crique	Morne Capot	9 rue Ferdinand Jean-Bolo – Fond Bernier	Cité La Marie -Bât G6 Appt 234	Quartier Peters Maillet	Bas Mangot	2 ZAC Moulin à Vent	Rue de l'Ecole – Mansarde	Bourg	143 rue Lamartine	Mulassa
8/23	97200	9721	9722:	9725(9721	97220	97214	97230	97224	97270	97211	97231	97231	97213	97200	9
9/230 Sainte-Marie	97200 Fort-de-France	97211 Rivière-Pilote	97223 Diamant	97250 Saint-Pierre	97215 Rivière-Salée	97220 La Trinité	97214 Le Lorrain	97233 Schoelcher	97224 Ducos	97270 Saint Esprit	97211 Rivière-Pilote	97231 Le Robert	97231 Le Robert	97213 Le Gros Morne	97200 Fort-de-France	Y and
Deleguee nuraire		Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Conseiller général	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Remplaçant de M. Alfred MONTHIEUX, conseiller général	Délégué titulaire	Conseiller général	

(F)		-								L	ſ
Délégué titulaire	97212 Saint Joseph	9721	340 Morne Poirier – chemin Saffache	Saint Joseph	972	08/11/1957	Raymond	JEAN-BAPTISTE	ĕ	ω 4	384
Conseiller général	97200 Fort-de-France	9720	Bld Robert Attuly – Rive Droite Levassor	Fort-de-France	972	11/11/1959	Jean-Michel	JEAN-BAPTISTE	Z	<u>з</u>	383
Déléguée titulaire	97233 Schoelcher	9723	20 rue Rėmy Arėcol – Encios	Schoelcher	972	13/01/1952	Gabrielle	JEAN-BAPTISTE	Mme	22	382
Déléguée titulaire	97233 Schoelcher		21 rue Georges Nadeau – Fond Lahaye	Fort-de-France	972	04/09/1942	Elise Dorothée	JEAN-BAPTISTE	Mme	1 3	381
Délégué titulaire	97221 Le Carbet		Lot la Batterie – 16 rue la Croix	Fort-de-France	972	18/05/1941	Roger	JEAN MICHEL	ኟ	<u>о</u> ъ	380
Délégué supplémentaire	97200 Fort-de-France	9720	6 rue Christian Marajo – Ermitage	Fort-de-France	972	26/05/1945	Charles Philippe	JAUBERT	ج _	9 3	379
Délégué titulaire	97222 Case Pilote	9722	Cité Petit Fourneau	Fort-de-France	972	03/09/1963	Colette	JANVION	.₹	<u>ස</u> ය	378
Déléguée titulaire	97233 Schoelcher	9723	10 boulevard Allègre – Bourg	Schoelcher	972	22/11/1958	Sainte-Claire Cécile	HIVNAL	Mme J	7 3	377
Délégué titulaire	97290 Le Marin	9729	Quarlier Mongérard	Le Marin	972	12/08/1949	Raymond	JANVIER	š	<u>හ</u>	376
Déléguée titulaire	97212 Saint Joseph	9721	4 cité Salinière	Saint Joseph	972	15/05/1975	Denise	JANVIER	Mme J	မ	375
Déléguée titulaire	97232 Le Lamentin	97232	Béléme	Le Lamentin	972	29/09/1943	Denise	JANIVEL	Mme J	3	374
Déléguée titulaire	97211 Rivière-Pilote	9721	Morne Escarpe	Le Marin	972	06/10/1942	Eliane	JACQUA	Mme J	ω	373
Conseiller général	97200 Fort-de-France	9720	Cité Dillon – 312 rue Théodore Tally	Fort-de-France	972	14/03/1963	Jean-Claude	JABOL	<u> </u>	2 3	372
Déléguée titulaire	97270 Saint-Esprit	9727	Quartier La Régale	Saint Esprit	972	08/03/1947	Marie-Laure Jeanne	IVRISSE	Mme	ω	371
Conseiller général	97222 Bellefontaine	9722	Rue Luc Mauvois	Fort-de-France	972	20/02/1952	Félix	ISMAIN	X	ω	370
Déléguée titulaire	97228 Sainte-Luce	97228	26 ZAC les Côteaux Nord	Fort-de-France	972	22/11/1959	Berthe	IRRILO épse VIELET	Mme II	ω	369
Qualité	Ville	S	Adresse	Commune naissance	모	Date de naissance	Prénoms	Non	BV Titre	12/25/25/04/05	ह्य

THE THE PART OF TH

400	399	398	397	396	395	394	393	392	391	390	389	388	387	386	385	1
4	4	4	3	ن د	ω	3	ω	ယ	ယ	3	ω	ω	ы	ယ	ယ	ВV
Mme	š	Z	Mme	Mme	3	Mme	ĸ	ĸ	<u>s</u>	.≾	3	2	Z	≰.	.≊	BV Titre
JEANNE-ROSE	JEANNE-ROSE	JEAN-ZEPHIRIN	JEAN-THEODORE	JEAN-MARIE Vve OSTAN	JEAN-MARIE	JEAN-LOUIS	JEAN-LAMBERT	JEAN-JOSEPH	JEAN-JOSEPH	JEAN-JOSEPH	JEAN-GILLES	JEAN-ETIENNE	JEAN-DENIS	JEAN-BOLO	JEAN-BAPTISTE-SIMONE	Nom
Elise Hilaire	Athanase	Albert	Claudine	Elmire Jeanne	Andrė Etienne	Francette Benjamin	Ernest	Yves	Hector	Fred Gérard	Albany	Raphaël	Thėrėsien Olivier	Jean-Philippe	Serge Lezin	Prénoms
14/01/1960	24/07/1954	29/05/1950	12/10/1947	31/10/1943	30/11/1959	31/03/1982	21/10/1954	26/07/1963	02/01/1947	23/02/1963	21/02/1948	22/12/1945	01/10/1974	20/12/1969	13/02/1963	Date de naissance
972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	DN
Fort-de-France		Le Gros-Morne	Le Robert	Saint Esprit	Saint Joseph	Fort-de-France	Le François	Anses d'Arlet	Anses d'Arlet	Le Lamentin	Vauclin	Sainte Marie	Le Lorrain	Schoelcher	Saint Esprit	Commune naissance
Rivière Lézarde		Rivière Pomme	15 rue de l'Ecole Mansarde Catalogne	Quartier Morne Lavaleur	La Fraicheur n°8	Quartier Firmin	Rue Thimon Tareau	Anse Dufour	Gallochat	Fond Brûlė	Cambeilh	4 Lotissement Pointemar	Morne Etoile	5 bis allée des Pitons – La Colline	Rivière Moquette	Adresse
97213	97212	97213	97231	97270	97213	97270	97280	97217	97217	97224	97280	97225	97214	97233	97270	ક
97213 Le Gros Morne	97212 Saint Joseph	97213 Le Gros Morne	97231 Le Robert	97270 Saint-Esprit	97213 Le Gros Morne	97270 Saint-Esprit	97280 Vauclin	97217 Les Anses d'Arlet	97217 Les Anses d'Arlet	97224 Ducos	97280 Vauclin	97225 Le Marigot	97214 Le Lorrain	97233 Schoelcher	97270 Saint-Esprit	VIIIe
Deleguee titulaire		Délégué titulaire	Conseillère régionale	Déléguée titulaire	Remplaçant de M. Raphaël Marcel VAUGIRARD, conseiller général	Déléguée titulaire	Dėlėguė titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Qualité

THE WILLIAM

416	415	414	413	412	4	410	409	408	407	406	405	400	403	402	401	ins
6 4	5 4	4	ω 4	2 4	4	4	9 4	8	7 4	4	4	4	4	4		BV
Mme	Z	Z	₹	Mme	3	Z	Mme	Σ	Mme	_₹	×	Mme	Z	Mme	. ≾	Titre
JOUBERT	JOSEPHINE	JOSEPH-REINETTE	JOSEPH-MONROSE	JOSEPH-MONROSE	JOSEPH-AUGUSTE	JOSEPH-ANGELIQUE	JOSEPH-AGATHE	JOSEPH	JOSEPH	JOSEPH	JOSEPH	JOISIN	JOANNES	JEANNOT épse RADIGOY	JEANNE-ROSE	Nom
Jeanne Betty	Paul Gildas	Alex	Maurice Joseph	Christina	Gérard	Charles	Gilberte Almée	Yvas-André	Laure	Fred	Claude	Marie-Yolaine	Christian	Eugénie	Romuald	Prénoms
14/05/1961	10/05/1954	02/06/1964	02/10/1961	12/11/1961	07/02/1951	04/07/1953	13/09/1962	03/04/1953	09/06/1964	23/12/1945	23/10/1945	28/04/1950	19/02/1950	15/11/1960	24/06/1946	Date de naissance
972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	2
Sainte-Marie	Le Robert	Rivière Pilote	Schoelcher	Le Lamentin	Le Robert	Fort-de-France	Le Lamentin	Basse-Pointe	Rivière Pilote	Basse-Pointe	Fort-de-France	Saint Joseph	Le Lamentin	Le Robert	Saint Joseph	Commune naissance
Quartier Pérou	Citron n°115	Quartier Epinay	46 rue Emmanuel Ravoteur	Résidence Les Landes Villa 3 Bois Carrées	Bois Carré	Anse caffard	Cité La Marie -Bât E8 Appt 108	route de Tivoli – Post Colon	Résidence les Olympiades – Bât. F – Esc. 8 – Pte 4	Hackaert	51, route de Tivoli – Post Colon	617 chemin Balata Chapelle	Route de Croix Pelage	Plaisable	7 lot croix mission	Adresse
97230	97200	97228	97233	97232	97232	97223	97224	97200	97228	97218	97200	97212	97240	97220	97212	CP
97230 Sainte-Marie	97200 Fort-de-France	97228 Sainte-Luce	97233 Schoelcher	97232 Le Lamentin	97232 Le Lamentin	97223 Diamant	97224 Ducos	97200 Fort-de-France	97228 Sainte-Luce	97218 Basse-Pointe	97200 Fort-de-France	97212 Saint Joseph	97240 Le François	97220 La Trinité	97212 Saint Joseph	OIII/
Déléguée titulaire	Délègué supplémentaire	Délégué titulaire	Délėgué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué supplémentaire	Délégué titulaire	Déléguée lilulaire	Conseiller général	Déléguée litulaire	Délégué titulaire	Remplaçant de M. Serge LETCHIMY, député	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Qualité

EFE

432	431	430	429	428	427	426	425	424	423	422	421	420	419	418	417	ins i
4 <u>8</u>	<u>4</u> <u>Z</u>	4 -	4 2	4 5	<u>4</u> <u>Z</u>	4 5	4	4 ∑.	4 5	4 2	4 2	4 7	4 25	4 2	<u>4</u> Z	BV Thre
, -	7	Mme	-	Mme	<u>-</u>	Mme	Мте		Mme			Mme		Мте	Mme	64.446£
LAFONTAINE	LACLEF	LABORIEUX	LABETAN	LABEAU	KIMPER	KECK épse CATAYEE	КАМАТСНҮ	KABILE	JUPITER BERNADINE	UPITER	JULTAT	JUGON	JOYAU	JOURDAIN épse JEAN-MARIE	ODOON	Nom
Lucien Charles Emest	Jean-Pierre	Judith	Bruno	Liliane	Jean-Pierre	Annette Marguerite Louise	Anne-Marie	Moïse	Magalie Sophie	Bernardin Jocelyn	Eric	Marlette	Aimé	Maryse	Jacqueline	Prénoms
07/11/1978	01/03/1961	06/03/1955	14/08/1970	25/11/1952	02/11/1961	15/03/1946	07/01/1968	20/09/1953	15/09/1963	20/05/1962	25/04/1964	15/04/1971	05/08/1951	16/03/1969	28/08/1965	Date de naissance
972	972	972	972	972	972	75	972	972	972	972	972	972	972	972	972	NG
Saint-Pierre	Les Trois-llets	Le Lamentin	Fort-de-France	Fort-de-France	Le François	Paris 13ème	Fort-de-France	Saint Esprit	Rivière Pilote	Sainte-Marie	Fort-de-France	Le Lamentin	Prêcheur	Schoelcher	Le Robert	Commune naissance
3, rue Sybosy Plateau Foto	Anse Mitan	Aralie Rose Place d'Armes	La Fraicheur	16 A Redoute n°4	Morne Courbaril	87 rue de Schoelcher	Cité Dillon – avenue Victor Coridun n°466	Morne Lavaleur	4 impasse Econome	37 cité Etoile 2	Résidence les 4 Bouts – Bât. E. – Tereville	Guinée	Boisville	49 lot les 3 poiriers	L'Heureux	Adresse
9723	9722	9723	9721	9720	9724	9723	9720	9727	9723	9723	9723	9721	97250	9721	9723	CP
97233 Schoelcher	97229 Les Trois-llets	97232 Le Lamentin	97213 Le Gros Morne	97200 Fort-de-France	97240 Le François	97233 Schoelcher	97200 Fort-de-France	97270 Saint-Esprit	97230 Sainte-Marie	97230 Sainte-Marie	97233 Schoelcher	97215 Rivière-Salée	97250 Le Prêcheur	97215 Rivière-Salée	97231 Le Robert	Ville
Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Qualité

EFE

448	447	446	445	444	443	442	441	440	439	438	437	436	435	434	433	1 20
4 2	4 Z	4 Z	4 2	4 %	4 2	4 2	4 2	4 ≥	4 <u>Z</u>	4 2	4 2	4 <u>Σ</u>	4 <u>Z</u>	4 	<u>4</u> 	BV Titre
Mme			Mme	Mme	Mme		Mme	Mme I	Mme I	Mme L			Mme L			20 M25 M6
LARGANGE	LARCHER	LARCHER	LARADE	LAPLUME	LANOIX	ANGERON	LANDI	LANDEAU	LAMRHARI épse FAGE	LAMQUEMBE	_AMORANDIERE	AGUERRE	LAGIN épse CONCONNE	LAGIER	LAFONTAINE	Nom
Danièle Judith	Eugène	Christian	Ludmilla	Syndie	Marleine	Arsėne	Élisabeth	Sonia	Leila	Marlène	Yvon Julien	Didier	Marcelline Marie Aurélie	Roger	Pierre	Prénoms
06/05/1970	03/02/1947	04/02/1969	05/10/1967	10/01/1981	21/04/1991	11/04/1959	21/10/1961	01/11/1977	24/11/1971	06/09/1957	23/03/1956	10/01/1966	09/01/1940	16/07/1945	17/04/1952	Date de naissance
972	972	972	972	972	972	972	972	972	75	972	972	972	972	972	972	D
La Trinité	Anses d'Arlet	Anses d'Arlet	Saint-Pierre	Fort-de-France	Le Vauclin	La Trinité	Fort-de-France	Fort-de-France	Paris	Fort-de-France	Fort-de-France	Saint-Pierre	Le Lamentin	Le François	Le François	naissance
Bois de l'Union – quarlier Reculé	Pelil Anse	Rue des Gommiers	24 lotissement Périnelle	20 Lotissement Cheval Blanc	32 Résidence Sigy	Tracée	159 A route de Balata	Route de Redoute	Quartier Morne Sulpice	Lot Gabourin nº9 – Manzo	Crozanville – voie principale	45 bis rue du Chapeau Lévêque – Hibiscus	Tivoli	Réunion Sud	24 rue Homère Clément	Adresse
97230	97217	97217	97250	97222	97280	97220	97200	97200	97290	97240	97200		97200	97240	97240	유
97230 Sainte-Marie	97217 Les Anses d'Arlet	97217 Les Anses d'Arlet	97250 Saint-Pierre	97222 Bellefontaine	97280 Le Vauclin	97220 La Trinité	97200 Fort-de-France	97200 Fort-de-France	97290 Le Marin	97240 Le François	97200 Fort-de-France	97200 Fort-de-France	97200 Fort-de-France	97240 Le François	97240 Le François	Ville
Déléguée titulaire	Conseiller général	Délègué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Conseillère régionale	Délégué titulaire	Conseillère régionale	Déléguée supplémentaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué supplémentaire	Conseiller régional	Déléguée supplémentaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Qualité

464	463	462	461	460	459	458	457	456	455	454	453	452	451	450	449	75 E
4 2	4 <u>2</u>	4 Mme	4 Mme	4 Mme	4 Mme	4 Mme	4 2	4 2	4 Mme	2.	<u>4</u> <u>2</u>	4 Mme	4 Mme	4 Mme	<u>4</u> <u>X</u>	BVTitre
LECURIEUX-LAFFERRONNAY	LEBRAS épse MONCONTHOUR	e LEBOS	e LEBEL épse EDMOND	e LEBEAU LAURENCE	e LEBEAU	e LAVENTURE épse SMULSKA	LAVENTURE	LAVENAIRE	e LAURIN	LATOUCHENT	LASSOURCE	LAROTTE	LARMURE	EARGEN-MARINE	LARGEN	Nom
Louis-Léonce	Muriel	Nadia	Georgette	Laurence Marie Hermance	Emma	Nadège	Miguel	Ange	Dominique	Gérard	Raymond	Paulette	Marie-Michelle	Yolène	Judes	Prénoms
19/12/1958	14/11/1958	17/11/1973	08/11/1950	29/08/1971	21/01/1939	15/05/1952	19/04/1947	02/10/1946	11/11/1964	08/03/1957	25/05/1950	25/01/1950	05/11/1958	30/09/1958	16/02/1941	Date de naissance
972		972	972	973	973	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	R
Fort-de-France	Roubaix	Fort-de-France	Anses d'Arlet	Cayenne	Cayenne	Grand Rivière	Grand Rivière	Le Marigot	Le François	Le Lorrain	Vauclin	Le Robert	Le Lamentin	Fort-de-France	Fort-de-France	Commune naissance
Dariste - 20, rue Perrinon	121 quartier Salubre	Chemin La Monfort	Quartier Morne Blanc	immeuble Panorama – appt. 73 – bd de la Marne	Bd de la Marne – Imm. Panorama – Appt. 73	30 rue Moreau de Jonnès	11 rue Garnier Pages	14, impasse Les Capresse - Les Hauts de Villeneuve	Bois Soldat	Route Joachim Omère	4 rue Gabriel Péri	Pointe Lynch	Sabine	Immeuble MIRAM – 7 chemin Petit Bois – Terreville	30 bd Amilcar Cabral	Adresse
9722	9721	9721	9722	9720	9720	9720	9720	9723	9724	9721	9728	9723	9723	9723	97200	CP
97221 Le Carbet	97212 Saint Joseph	97215 Rivière Salée	97223 Diamant	97200 Fort-de-France	97200 Fort-de-France	97200 Fort-de-France	97200 Fort-de-France	97230 Sainte-Marie	97240 Le François	97216 L'Ajoupa-Bouillon	97280 Vauclin	97231 Le Robert	97231 Le Robert	97233 Schoelcher	97200 Fort-de-France	Ville
Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délèguée titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée supplémentaire	Déléguée titulaire	Remplaçante de M. Miguel LAVENTURE, conseiller régional	Conseiller régional	Conseiller général	Remplaçante de Mme Marie- Frantz TINOT, conseillère générale	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Conseillère générale	Délégué titulaire	Qualité

WOUE

480	479	478	4777	476	475	474	473	472	471	470	469	468	467	466	465	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	BVTitre
3	М.	š	Mme	<u>z</u>	Mme	ξ	ĸ	ξ	Mme	Mme	Mme	ž	Z	Mme	<u> </u>	12,760
LETCHIMY	LETCHIMY	LETCHIMY	LESUEUR Vve SYNTHE	LESUEUR	LESDEMA	LESDEMA	LESDEMA	LERIGAB	LERIGAB	LEOTIN	LEONIDAS	LEONARD	LENERAND	LEMUS épse FORDANT	LEDOUX	Nom
Serge	Raymond Georges	Joseph Lucien	Jany Aubierge	André	Marie-Line	Joseph Gilbert	Charles	Justin	Claudia Emmelia	Marie-Hélène	Elisabeth Pascale Patrice	Christian	Alex	Manuela Viviane	Luc	Prénoms
13/01/1953	19/01/1950	20/11/1948	07/01/1945	26/10/1947	05/07/1960	19/03/1955	02/03/1942	26/09/1946	24/10/1974	27/06/1952	16/03/1959	15/01/1945	18/05/1963	03/12/1961	09/10/1950	Date de naissance
972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972		65	972	972	972	물
Le Gros-Mome	Gros Morne	Gros Morne	Saint Esprit	Rivière Salée	Fort-de-France	La Trinité	Gros Morne	Le Lamentin	Fort-de-France	Le François	Bordeaux	Juillan	Le Marin	Fort-de-France	Le Lamentin	Commune nalssance
21 Lolissement Les Vallons	47 Trénelle – Grosses Roches	47 rue Aurélie Dicanot – Trénelle	3 lot des Charmilles - Redoute	Quartier Massy Thoraille	39 rue de la Piété Place du Calvaire	Morne Poirier	Dosithée	Rue Ernest Maugée	23 lotissement place d'Armes	2 Lotissement moulin à vent	Rue du Commerce – résidence de la Pointe – bât B – appt 3	229 Lotissement Caraïbe Allée Porto Rico	Quarlier Fond Desbasses	Rue de la Corniche – maison LE BEL Victoire	Bois Carré Nord	Adresse
9720	9720	9720	9721	9721	9720	9722	9721	97232	9723	9723	9720	9722	9729	97200	97232	CP
97200 Fort-de-France	97200 Fort-de-France	97200 Fort-de-France	97215 Rivière-Salée	97215 Rivière Salée	97200 Fort-de-France	97220 La Trinité	97213 Le Gros Morne	97232 Le Lamentin	97232 Le Lamentin	97231 Le Robert	97200 Fort-de-France	97222 Case Pilote	97290 Le Marin	97200 Fort-de-France	97232 Le Lamentin	Ville
Député P	Délégué supplémentaire	Délégué supplémentaire	Remplaçant de M. André LESUEUR, conseiller régional	Conseiller régional	Conseillère régionale	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée supplémentaire	Conseillère régionale	Déléguée supplémentaire	Délégué titulaire	Délégue titulaire	Déléguée supplémentaire	Délégué titulaire	Qualité

LOVE

496	495	494	493	492	491	490	489	488	487	486	485	484	483	482	481	ins
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	8
Mme	Mme	₹	Ŗ	Mme	₹	Mme	.≾	Mme	Mme	Mme	Mme	š	×	Mme	Mme	The
LORAND épse VERAYIE	LONGCHAMPS	LONETE	LISE	LIPAN	LINVAL	LINORD	LINISE	LINDOR épse NICOLE	LIMOL épse RAPON	LIMOL	LIMIER	LIMERY	LIMER	LIDAR	LIBER	Nom
Danielle Gabrielle Lucile	Anne	Christophe	Claude	Nicole	Albert	Joëlle	Clotaire Augustin	Josette	Paulette	Yolaine	Nadia	Valère Alain	Roger	Patricia	Eugénie Livia	Prénoms
04/03/1944	18/06/1980	12/03/1938	31/01/1941	20/04/1961	02/05/1965	25/07/1949	08/04/1947	19/11/1949	13/01/1949	28/10/1960	29/05/1970	09/12/1961	09/10/1949	20/02/1966	15/11/1960	naissance
972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	DN
Fort-de-France	Le Lamentin	Le Lamentin	Fort-de-France	Saint Joseph	Le Lorrain	Le Robert	La Trinité	Saint Esprit	La Trinité	La Trinité	Saint-Pierre	Anses d'Arlet	Saint-Pierre	Schoelcher	Le Marigot	naissance
70 route des Religieuses	33 rue des Gommiers -Canal	Cité Petit Manoir	Enclos	Bátiment Xyris – pte 234 – groupe Chapelle	Madelonnette n°65	Cité Mansarde	Cité du Bac	Manzo	Morne Figue	Raisinier	Bourg du Prêcheur	141, Volga Plage	Ruelle du Précipice	Route de Balata nº12 Lotissement les Vallons	Rue Papin	Adresse
97200	9722	97232	97230	97212	97218	9723	97220	97240	97220	97220	97250	97200	97250	97200	97225	R
97200 Fort-de-France	97224 Ducos	97232 Le Lamentin	97233 Schoelcher	97212 Saint Joseph	97218 Basse-Pointe	97231 Le Robert	97220 La Trinité	97240 Le François	97220 La Trinité	97220 La Trinité	97250 Le Prêcheur	97200 Fort-de-France	97250 Saint-Pierre	97200 Fort-de-France	97225 Le Marigot	Ville
Déléguée supplémentaire ()	Déléguée titulaire	Délégué supplémentaire	Conseiller général	Déléguée litulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Remplaçant de Mme Patricia TELLE, conseillère régionale	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué supplémentaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Qualité

010

QUE

512	511	510	509	508	507	506	505	504	503	502	501	500	499	498	497	T 8
4	4	-4	4	-4	4	4	4	4	4	4-	4	4	4	4	4	ΙVΒ
₹	X.	Mme	X.	Mme	Mme	×	š	š	롯	Mme	Mme	š	×	₹	ኟ	Titre
LOUISON-FRANCOIS	LOUISON	LOUISON	LOUISIN	LOUIS-ZABETH	LOUIS-THERESE	LOUIS-SIDNEY	TONS-TEODOLD	LOUIS-ALEXANDRE	LOUIS MONDESIR	LOUEMBA épse DRANEBOIS	LOUEMBA	LORTO	LORDINOT	LORDINOT	LORDELOT	Nom
Jean-Philippe	Max René	Manotte	Willy	Jeanne	Patricia	Jean-Claude	Philippe Antoni	Hilaire	Robert	Francine	Mariline Jeanne	Joseph Laurent	Martin Guy	Fred	Isaac Roger Max	Prénoms
20/11/1957	12/11/1958	03/081952	18/04/1970	15/12/1946	16/02/1971	15/08/1960	26/05/1945	29/01/1951	24/05/1948	22/11/1950	26/03/1952	25/07/1968	30/01/1944	29/07/1958	04/01/1951	Date de naissance
972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	DN.
Saint-Pierre	Le Lorrain	Le Lamentin	Fort-de-France	Fort-de-France	Rivière-Pilote	Rivière Pilote	Schoelcher	Le Diamant	Saint Esprit	Le Lamentin	Fort-de-France	Saint Joseph	Sainte-Marie	Fort-de-France	Saint Joseph	Commune naissance
Rue Victor Hugo	65 rue du Dr Morestin	6 ruelle Saint Jean	Morne Nalai Voie n° 7	Chemin Raquil Mome Pitault	Petit Coton	Quartier Epinay	Route de Démarche	16 allée des Rubis Dizac	Morne Vent	Presqi'ile	Cité Morne Calebasse n°89	Rivière Lézarde	Saint Jacques	16 rue des Filaos Desrochers	Birot	Adresse
9725	97211	9721	9721	97232	97211	9722	97230	9722	97211	97240	97200	97213	97230	97200	97213	CP
97250 Saint-Pierre	97218 Basse-Pointe	97218 Basse-Pointe	97218 Basse-Pointe	97232 Le Lamenlin	97211 Rivière-Pilote	97228 Sainte-Luce	97233 Schoelcher	97223 Diamant	97211 Rivière-Pilote	97240 Le François	97200 Fort-de-France	97213 Le Gros Morne	97230 Sainte-Marie	97200 Fort-de-France	97213 Le Gros Morne	Ville
Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée supplémentaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Conseiller régional	Délégué titulaire	Qualité

3C

OUE

ECTU

AMAR

							The state of the s			-
Déléguée titulaire	97260 Morne Rouge	97260	Chamflore	2 Saint-Pierre	18/08/1957 972		Jacqueline	MARCE	Mme	528 4
Député	97220 La Trinité	97220	16 résidence Les Dominants	2 La Trinité	20/03/1945 972		Louis-Joseph	MANSCOUR	M.	527 4
Conseillère générale	97232 Le Lamentin	97232	37 lot place d'Armes	2 Le Lamentin	16/03/1950 972		Josette Camille	MANIN	Mme	526 4
Remplaçant de Mme Josette MANIN, conseillère générale	97232 Le Lamentin	97232	1 rue des Amandiers Place d'Armes	2 Fort-de-France	01/02/1975 972	01/0	Cédric	MANIN	홋	525 4
Délégué titulaire	97290 Le Marin	97290	Quartier Duprey	2 Le Marin	17/11/1957 972	17/1	Boniface	MANDOUKI	Z.	524 4
Délégué titulaire	97227 Sainte Anne	97227	Crève cœur	2 La Trinité	30/07/1981 972	30/0	Malike	MALSA	<u>z</u>	523 4
Conseiller général	97227 Sainte Anne	97227	Crève cœur	2 Marin	01/07/1942 972	01/0	Garcin	MALSA	X.	522 4
Conseillère régionale	97231 Le Robert	97231	Bourg Vert Pré	2 Le Robert	15/03/1957 972	15/0	Chantal	MAIGNAN	Mme	521 4
Conseiller régional	97213 Le Gros Morne	97213	Pelite Tracée 2	2 Fort-de-France	13/09/1942 972	13/0	Christiane	MAGE	Mme	520 4
Remplaçant de Mme Christiane Aimée MAGE, conseillère régionale	97213Le Gros Morne	97213	Petite Traçée 2	2 Fort-de-France	02/06/1943 972		Christian Eugène	MAGE	Mme	519 4
Délégué titulaire	97240 Le François	97240	Centre Bio Espace	2 Le François	13/02/1954 972		Charles-Edouard	LUPON	š	518 4
Déléguée titulaire	97250 Saint-Pierre	97250	Rue Bouillé	2 Saint Esprit	01/12/1967 972	01/1:	Brigitte	LUPON	Мте	517 4
Délégué titulaire	97200 Fort-de-France	97200	21 rue Osman Nadeau	2 Fort-de-France	16/10/1951 972	16/1	Carnot	LUCE	š	516 4
Déléguée titulaire	97200 Fort-de-France	97200	28 rue des Roseaux – Morne Calebasse	Fort-de-France	17/09/1950 972	17/0!	Marlène	LOZA	Mme	515 4
Délégué titulaire	97240 Le François	97240	Petite France	2 Le François	09/08/1944 972	09/01	Joseph	LOZA	3	514 4
Délégué titulaire	Schoelcher	97233	7 rue Michel Alexandre – Bourg 97233 Schoelcher	Toulouse	03/05/1960 31	03/0:	Dominique	LOVINCE	š	513 4
Qualité	Ville	CP	Adresse	naissance	nalssance DN	nais	Prénoms	Nom		ins BV

TI TI

3

544	543	542	541	540	539	538	537	536	535	534	533	532	531	530	529	ਡ
4	4	4	4	4	4	4 =	4 =	4	4 M.	4	4	4 2	4 Z	4 2	4-	TVB
,S	Ÿ	у.	⋧	≰	Mme	Mme	Mme	Mme		Mme	Mme		·		Mme	Titre
MARIE-SAINTE	MARIE-SAINTE	MARIE-MAGDELEINE	MARIE-LUCE	MARIE-LUCE	MARIE-LUCE	MARIE-LOUISE épse VOITIER	MARIE-JOSEPH épse TOI	MARIE-JEANNE	MARIE-JEANNE	MARIE ROSE	MARGO	MARECHAL	MARECHAL	MARCHAND	MARCELLINE	Nom
Louis Daniel	Daniel	Patrice	Willy	Miguel	Marie-Evelyne	Mireille	Antoinette	Marlène	Alfred	Juliette	Gisèle	Thierry	Jean	Gilles	Danielle	Prénoms
03/01/1962	14/12/1944	29/01/1955	30/08/1963	25/03/1962	18/08/1964	22/09/1963	25/07/1952	22/03/1957	15/11/1936	24/02/1946	04/06/1955	01/06/1948	23/08/1961	05/04/1968	17/05/1948	Date de nalssance
972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	38	972	DN
Le Lamentin	Fort-de-France	Le Lamentin	Fort-de-France	Le Lamentin	Le Robert	Le François	Le Lamentin	Saint Joseph	Rivière Pilote	Rivière-Pilote	Fort-de-France	Sainte Marie	Le Lorrain	Roussillon	Fort-de-France	Commune naissance
Вас	Quartier Palmiste	Pontaléry	Quartier Morne Vert	14 Lotissement Domaine de Roches Carrées	Raisin	Rue Saint Michel	Quartier Bac	Rabuchon	N° 1 lot. Pomponne	josseaud	4 passage Diapana – route de la Folie	3 Tolissement Delta Fond Bourlet	Croix Guy	78 rue Schoelcher	17 bd de Verdun	Adresse
9722	9723	9723	9722	9723	9723	9724	9722	9721	9721	9721	9720	9722	9722	9722	9720	유
97224 Ducos	97232 Le Lamentin	97231 Le Robert	97224 Ducos	97232 Le Lamentin	97231 Le Robert	97240 Le François	97224 Ducos	97212 Saint Joseph	97211 Rivière Pilote	97211 Rivière-Pilote	97200 Fort-de-France	97222 Case Pilote	97220 La Trinité	97228 Sainte-Luce	97200 Fort-de-France	Ville
Délégué titulaire	Conseiller régional	Delegue titulaire	Délegué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Député	Délèguée titulaire	Déléguée supplémentaire	Délégué titulaire	Remplaçant de M. Louis- Joseph MANSCOUR, député	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Qualité

Jane

Maryline Maryline	144				And a second the constant of the second seco				***************************************			-	Γ
Mayline Dulor State Dulor State Dulor State Dulor State Dulor State St	17 30 死為	Conseiller général	Ducos	97224				21/11/194	Charles-André	MENCE	<u>,</u>	5	560
Maryline 04/07/1973 95 Argenteuil Fonds Ductos – Fonds Lahaye 97233 Schoeicher Roger 30/12/1941 972 Ducos Villa La Ballustrade Morne 97224 Ducos Jean Luc 08/07/1949 972 Le Lamentin Ballustrade Morne 97224 Ducos Catherine Jeanne-Marie 28/02/1964 34 Montpellier Rue Principale La Mairie 97225 Le Lamentin Guy-Felix 13/07/1964 972 Rivière-Pilote Poirier Lot. Les Hauts de Maniba 97225 Le Vanigot Mardène 28/10/1968 972 Fort-de-France Epinay Voie Maurice 97226 Morne Rouge Marcel 22/11/1962 972 Fort-de-France Epinay Voie Maurice 97226 Morne Vert Romaine Marcellin 02/03/1949 972 Gros Morne Marie-Gisèle 02/03/1949 972 Le Robert La Vigie 97231 Le Gros Morne Jules 22/08/1959 972 Le Robert Duchesne 97231 Le Robert 97231 Le Robert		Délégué titulaire	Ducos	97224	Morne Coco	Le Le		12/07/195	Jean-Claude	MEDY	S	5	559
Maryline 04/07/1973 95 Argenteuit Fonds Duclos – Fonds Lahaye 97233 Schoelcher Roger 30/12/1941 972 Ducos Villa La Ballustrade Morne 97224 Ducos Lean Luc 09/07/1949 972 Le Lamentin Banileue Terrain 97224 Ducos Catherine Jeanne-Marie 29/02/1964 34 Montpellier Rue Principale La Marièn 97232 Le Lamentin Guy-Félix 13/07/1964 972 Saint-Pierre Lot. Les Hauts de Maniba 97222 Case Pilote Marrène 28/10/1968 972 Fort-de-France Savane Hubert 97211 Rivière-Pilote Marrie Gisèle 02/03/1947 972 Fort-de-France Epinay Voie Maurice 97226 Morne Pauge Mariè-Gisèle 02/03/1949 972 Gros Morne Pilvière Lézarde 97224 Ducos Marrè Gisèle 02/03/1949 972 Fort-de-France Pilvière Lézarde 97224 Ducos		Délégué titulaire	Le Robert	97231	Duchesne			29/08/195	Jules	MAXIMIN	<u>.</u>	5	558
Georges LISOV/1951 372 Founds Duclos – Fonds Lahaye 97233 Schoelcher Maryline 04/07/1973 95 Argenteuil Fonds Duclos – Fonds Lahaye 97233 Schoelcher Roger 30/12/1941 972 Ducos Villa La Ballustrade Morne 97233 Schoelcher Jean Luc 09/07/1949 972 Le Lamentin Banlieue Terrain 97224 Ducos Catherine Jeanne-Marie 29/02/1964 34 Montpellier Rue Principale La Mairie 97232 Le Lamentin Raphaël 02/03/1953 972 Saint-Pierre Lot. Les Hauts de Maniba 97225 Le Marigot Mariène 28/10/1964 972 Fort-de-France Savane Hubert 97211 Rivière-Pilote Marcel 26/02/1937 972 Fort-de-France Epinay Voie Maurice 97226 Mome Vert Marcel 26/02/1937 972 Fort-de-France 14 Vigie 97226 Mome Vert Marcel 26/02/1947 972 Fort-de-France 9 rue du 22 mai 1948 97224 Ducos		Déléguée titulaire	Le Gros Morne	97213	Rivière Lézarde	L		02/03/194	Marie-Gisèle	MAXIME	Mme I	7 5	557
Maryline 04/07/1973 95 Argenteuil Fonds Duclos - Fonds Lahaye 97233 Schoelcher		Déléguée titulaire	Ducos	97224			ļ	02/06/194	Romaine Marcellin	MAURIOL épse LORGET	Mme *	ڻ.	556
Georges 1507/1951 972 Fort-de-France Character Character Character Character Character Character Maryline 04/07/1973 95 Argenteuil Fonds Duclos – Fonds Lahaye 97233 Schoelcher Roger 30/12/1941 972 Ducos Villa La Ballustrade Morne 97224 Ducos Jean Luc 09/07/1949 972 Le Lamentin Banlieue Terrain 97224 Ducos Catherine Jeanne-Marie 29/02/1964 34 Montpellier Rue Principale La Mairie 97232 Le Lamentin Raphaël 02/03/1953 972 Saint-Pierre Lot. Les Hauts de Maniba 97226 Le Marigot Guy-Félix 13/071964 972 Rivière-Pilote Poirier Poirier Poirier Mariène 28/10/1968 972 Fort-de-France Savane Hubert 97261 Morne Rouge José 22/11/1962 972 Fort-de-France Epinay Voie Maurice 97228 Sainte Luce		Délégué titulaire	Mome Vert	97226	La Vigie	l	<u></u>	26/02/193	Marcel	MAURICE		5	555
Georges LSV// 1951 972 FOR-Desiration Character Century Character Century<		Conseiller régional	Sainte Luce	97228	Epinay Voie Maurice			22/11/196	José	MAURICE	3	ۍ	554
Georges 15/07/1951 972 Pointer Flance Cuantility Condends Condition Conditi		Déléguée titulaire	Morne Rouge	97261	Savane Hubert			28/10/196	Marlène	MASSOL	Mme N	5	553
Georges 15/07/1931 972 Folloger Flatice Carrier Carrier Carrier Carrier Carrier Carrier Carrier Carrier Carrier Carrier Carrier Fonds Duclos – Fonds Lahaye 97233 Schoelcher Roger 30/12/1941 972 Ducos Villa La Ballustrade Morne 97224 Ducos Jean Luc 09/07/1949 972 Le Lamentin Banlieue Terrain 97232 Le Lamentin Catherine Jeanne-Marie 29/02/1964 34 Montpellier Rue Principate La Mairie 97225 Le Marigot Raphaël 02/03/1953 972 Saint-Pierre Lot. Les Hauts de Maniba 97222 Case Pilote		Délégué titulaire	Aivière-Pilote	97211				13/071964	Guy-Félix	MARVILLE	š	(J)	552
Maryline 04/07/1973 95 Argenteuil Fonds Duclos – Fonds Lahaye 97233 Schoelcher Roger 30/12/1941 972 Ducos Villa La Ballustrade Morne 97224 Ducos Jean Luc 09/07/1949 972 Le Lamentin Banlieue Terrain 97232 Le Lamentin Catherine Jeanne-Marie 29/02/1964 34 Montpellier Rue Principale La Mairie 97225 Le Marigot		Conseiller général	Case Pilote	97222	i —	1		02/03/195	Raphaël	MARTINE	Χ.	ហ	551
Maryline 04/07/1973 95 Argenteuil Fonds Duclos – Fonds Lahaye 97233 Schoeicher Roger 30/12/1941 972 Ducos Carette Jean Luc 09/07/1949 972 Le Lamentin Banlieue Terrain 97232 Le Lamentin		Déléguée titulaire	Le Marigot	97225		Montpellier	-	29/02/1964	Catherine Jeanne-Marie	MARTIN Vve MERCAN	Mme N	5	650
Maryline 04/07/1973 95 Argenteuil Fonds Duclos – Fonds Lahaye 97233 Schoelcher Roger 30/12/1941 972 Ducos Carette Canada Morne 97224 Ducos		Délégué titulaire	Le Lamentin	97232	Terrain	٦		09/07/1949	Jean Luc	MARTIN	<u>.</u>	თ	549
Maryline 04/07/1973 95 Argenteuil Fonds Duclos – Fonds Lahaye 97233 Schoelcher		Délégué titulaire	Ducos	97224	Villa La Ballustrade Morne Carette			30/12/194	Roger	MARTIAL	3	5	548
19/0// 1901 A17 Loit-de-Liging Angula Califor Californ		Déléguée titulaire	Schoelcher	97233	ıclos – Fonds Lahaye	Argenteuil		04/07/1973	Maryline	MARMOT épse CHAUVET	Mme N	ڻ.	547
A TIGHT AND TO	TOTAL ANALOSS AS A ASSESSED TO ASSESSED TO ASSESSED TO ASSESSED TO ASSESSED TO ASSESSED ASSESSED.	Délégué titulaire	Morne Vert	97226	Quartier Canton Suisse	Fort-de-France	1 972	15/07/1951	Georges	MARIGNAN	Z	4	546
972)iler	Remplaçant de M. Dan MARIE-SAINTE, conse régional	Le Lamentin	97232	ant Amory - Jeanne	Fort-de-France	972	04/04/1948	Serge	MARIE-SAINTE	3	4	545
Prénoms Date de DN Commune Adresse CP VIIIe Qualité		Qualité				Commune	Q	Date de naissance	Prénoms	Nom	BV Titre IN	4000000000	ns l

A DO DE LA DE LA DE LA DELLA DE LA DELLA D

576	575	574	573	572	571	570	569	568	567	566	565	564	563	562	561	ns
თ <u>ჳ</u>	Сл	5	υ Σ	თ <u>ჳ</u>	υ <u>≃</u>	ۍ چ	ა 	.α . <u>Σ</u>	.Σ.	υ <u>Σ</u>	υ Σ	.co . ₹	5 <u>X</u>	<u>ა</u>	თ <u>×</u>	BVITItre
	Mme	Mme	Mme				Mme			Mme I	Mme I		Mme 1	-		455893
MIRAM-MARTHE-ROSE	MIPOUDOU (PIERRE-LOUIS)	MINIETTI épse RAYMOND	MILNIS	MILIA	MUERE	MICHEL-ETIENNE	MICHEL	MICHAUX	MICHALON	MIAN	MERT	MERT	MERAUT	MENIL	MENIALEC	Nom
Fred	Paule Pierrette	Danielle Simone	Bernadette	Jaseph	Nestor	René	Sandrine	Charles-Henri	Frantz	Virginie	Marie Ange	Fred	Mirella	Roland	Maxence	
26/02/1952	28/04/1955	16/12/1953	21/02/1957	09/05/1946	09/05/1959	07/09/1961	04/02/1980	01/04/1945	03/02/1956	27/06/1975	12/04/1959	20/12/1955	25/02/1970	17/11/1940	18/11/1955	nalssance
972	972	972	972	972	972	972	972	971	973	972	972	972	972	972	972	
Le Lamentin	Sainte-Marie	Fort-de-France	Le Lorrain	Le Lorrain	Fort-de-France	Le Lorrain	Schoelcher	Pointe-à-Pitre	Cayenne	Fort-de-France	Rivière-Pilote	Fort-de-France	Fort-de-France	Fort-de-France	Le Lorrain	naissance
Fonds Brulé	Rue Vaton – Saint Laurent – Morne des Esses	2 bis rue Roland Janvier – Enclos	Habitation Eyma Césaire	4,5 km route de Moutte – entrée Copés	Cité Calebasse n°109	Morne Lorrain	Rue Schoelcher	Chemin Morne Basset	Rue Plateforme	206 Place d'Armes rue des 16 de Basse Pointe	Anse Figuier	Quartier Bellevue – Ladour	50 rue du Petit Pavois Pointe de la Vierge	31 route des Rochers	Morne Savon	
9723	9723(97238	97218	97200	97200	97214	97223	97212	97228	97232	97211	97228	97200	97200	97214	
97231 Le Robert	97230 Sainte-Marie	97233 Schoelcher	97218 Basse-Pointe	97200 Fort-de-France	97200 Fort-de-France	97214 Le Lorrain	97222 Case Pilote	97212 Saint Joseph	97225 Le Marigot	97232 Le Lamentin	97211 Rivière-Pilote	97228 Sainte-Luce	97200 Fort-de-France	97200 Fort-de-France	97214 Le Lorrain	
Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Détéguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué supplémentaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Remplaçante de M. Jean- Michel JEAN-BAPTISTE, conseiller général	Délégué titulaire	Délégue titulaire	

592	591	590	589	588	587	586	585	584	583	582	581	580	579	578	577	- B
5	5	(J)	ហ	51	رن در	ري ن	٥٦	(J)	5	Cri	-C5	ζı	57	5	Çħ	B
Mme	ጁ	Z.	Σ	Σ	Mme	Ξ	<u>.</u>	3	Mme	.₹	Mme	Z	Mme	Mme	٤	THE SECOND
MONTLOUIS-EUGENIE épse DOS SANTOS	MONTHIEUX	MONTFLORE	MONSTIN	MONROSE	MONROSE	MONPLAISIR	MONLOUIS	MONGERAND	MONDESIR	MONDESIR	MODESTINE épse AFRICA	MITH	MISAINE	MIRZICA	MIRANDE	Nom
Evelyne	Alfred	Jacques Ruffin	Norbert	Nicolas	Nicaise	Ralph	Michel	Eric	Manuéla	Athanase Armand	Nelly	Félix	Georgette	Sidonie	José	Prénoms
27/03/1958	16/02/1945	05/06/1954	06/06/1953	31/10/1953	24/09/1961	19/05/1948	16/06/1965	16/01/1956	06/05/1971	27/08/1950	22/04/1953	05/06/1952	08/04/1950	22/02/1946	31/08/1958	Date de nalssance
75	972	972	972	972	972	972	76	972	972	972	972	972	972	972	972	2
9ème	Le Lamentin	Sainte-Marie	Le Carbet	Sainte Luce	Lamentin	Schoelcher	Rouen	Fort-de-France	Le Lamentin	Rivière Pilote	La Trinité	Le Robert	Le Lamentin	Le François	Le Marin	Commune nalssance
17 route de Terreville	Augrain	rue Vaton – Saint Laurent – Morne des Esses	Place Jules Grévy	Epinay	Quartier Beaulieu	Habitation Maniba	4 rue Jean Joseph	108 Post Colon	Chapele Rivière Roche	36 cité Les Gommiers	30 rue Voiller	Vert Prė	Morne Pavillon Basse Gondeau 97232 Le Lamentin	Desmatinières	Quartier Mondésir	Adresse
9723	9723	9723	9722	9722	9722	97223	9721	97200	97212	97270	97220	97231	97232	97211	97290	ද
97233 Schoelcher	97231 Le Robert	97230 Sainte-Marie	97221 Le Carbet	97228 Sainte Luce	97228 Sainte-Luce	97222 Case Pilote	97215 Rivière-Salée	97200 Fort-de-France	97212 Saint Joseph	97270 Saint-Esprit	97220 La Trinitė	97231 Le Robert	Le Lamentin	97211 Rivière-Pilote	97290 Le Marin	VIIIe
Déléguée titulaire	Conseiller général	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Remplaçant de M. Jean- Philippe NILOR, conseiller régional	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Remplaçant de Mme Catherine CONCONNE, conseillère régionale	Conseillère régionale	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Qualité

608	607	606	605	604	603	602	601	600	599	598	597	596	595	594	593	Ins E
5 Mme	5 ,≲	5 <u>Z</u>	<i>5</i> 5	Σ	σı , ≾	<u>5</u>	ςs <u>Σ</u>	ن چ	<u>, s</u>	. <u>₹</u>	<u>χ</u>	5 Mme	5 M.	ĽS K	5 Mme	BVTitre
NARECE épse FRANCOIS- HAUGRIN	NARCISSOT	NAPOLY	NAPOLY	NADEAU	NACITAS	МУЯТІL	MURTE	MOURTIALON	MOURTIALON	MORINIERE	MORIN	e MORI	монеаи	MOREAU	e MORAND	Nom
Annnick	Marius Antoine	Robert	Raymond	Marcellin	Pierre	Xenio Etienne	Omer	Serge	Michel	Мах	Simon	Claire Emmanuelle	Steeve Thierry	Cyrille	Christiane	Prénoms
25/04/1957	01/03/1964	21/11/1951	02/11/1953	02/11/1962	07/12/1939	26/12/1966	25/07/1959	26/07/1946	27/11/1960	16/02/1964	28/10/1949	27/03/1955	01/01/1975	30/04/1943	15/08/1953	nalssance
972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	2
Le François	Le Lamentin	Fort-de-France	Fort-de-France	Saint-Pierre	Riviėre-Pilote	Fort-de-France	Fort-de-France	Morne Rouge	Fort-de-France	Fort-de-France	Saint Joseph	Le Marin	Fort-de-France	Grand Rivière	Vauclin	naissance
3 rue des Filaos – Villa nº4 – ZAC Moulin à Vent	Morne Vert	Voie n°10 Batelière	Bois du Parc – Fond Cacao	Cité Pohie n°9	josseaud	Rue de la Tranquillité – Sainte Thérèse	Césaire	Bambous	Rue Lin Mauvois	N°22 lot Choisy	Chemin Séaille - Cark Belle Etoile	Quartier Pérou	4 passage du Capitonneur	67, avenue du Général de Gaulle	Carrière	Adresse
9723	9722	9723	9721	9725	9721	9720	97232	9726	9722	9721	9721	9729	9720	9721	97280	2
97231 Le Robert	97224 Ducos	97233 Schoelcher	97212 Saint Joseph	97250 Précheur	97211 Rivière-Pilote	97200 Fort-de-France	97232 Le Lamenlin	97260 Morne Rouge	97222 Bellefontaine	97212 Saint-Joseph	97212 Saint Joseph	97290 Le Marin	97200 Fort-de-France	97218 Grand Rivière	97280 Vauclin	Ville
Remplaçante de Mme Claudine JEAN-THEODOBE conseillère régionale	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Conseiller général	Délégué titulaire	Délégué supplémentaire	Dėlėguė titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Conseiller régional	Suppléante de M. DESIRE Rodolphe, conseiller général	Délégué supplémentaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Qualife

The state of the s		L	Company of the Compan	- April Sharen Control of the Contro			
Eric 11/06	11/06/1958 9:	972 S	Saint Joseph	Morne Surey	-		97212 Saint Joseph
Micheline 06/12/	06/12/1964 9:	972 L	Le Lamentin	Résidence f Plaissance	Résidence Roseraie C4 Bât 1 Plaissance		Roseraie C4 Bât 1 97232 Le Lamentin
Marcellin Christian 09/01/	09/01/1951 9:	972 L	Le François	Haute Be	ellevue		llevue 97240 Le François
Jean-Philippe 15/05/	15/05/1965 97	972 F	Fort-de-France	Rue Jules Ferry	s Ferry		s Ferry 97228 Sainte Luce
Jean Claude Ambroise 06/12/	06/12/1943 97	972 L	Le Marin	Route TSI Carrières	Route TSF – Pointe des Carrières (face à Antilles Gaz)		r Pointe des (face à Antilles Gaz) 97200 Fort-de-France
Marietta Odette 17/04/	17/04/1969 97	972 F	Fort-de-France	Résidence Kara – pte	Résidence Pointe Lynch – Bât. Kara – pte 167	ļ	97231 Le Robert
Muguette 10/11/	10/11/1956 93	972 L	Les Trois-Ilets	Morne Co Sapotille	Morne Costet 94 – Bât. Sapotille		stet 94 – Bât. 97215 Rivière-Salée
Constance 11/01/	11/01/1949 97	972 L	Le Lorrain	Lot Haut Morne	Morne		Morne 97260 Morne Rouge
Annie 15/01/	15/01/1961 97	972 V	Vauclin	Paquemar	7. T.		ar 97280 Vauciin
Léon 06/07/	06/07/1933 97	972 V	Vauclin	Beaujolais	ais		ais 97280 Vauclin
Catherine Anita 09/06/	09/06/1962 7	75 P	Paris 4ème	Croix Odilon	lion		lilon 97213 Le Gros Morne
Max 19/09/	19/09/1942 97	972 Le	Le Carbet	Bel Event	11		nt 97226 Le Morne Vert
Jean-Guy Hyacinthe 11/09/	11/09/1954 97	972 Le	Le Marigot	Rue Plateforme	eforme		eforme 97225 Le Marigot
Patricia Monique 04/12/	04/12/1975 972		Fort-de-France	Cadran	Control		97230 Sainte-Marie
Jacob 10/05/	10/05/1948 972		Le François	lmm. F Dillon	lmm. Rocade – 4ème élage – Dillon		locade – 4ème étage – 97200 Fort-de-France
Jocelyn Robert 26/04/1968	4/1968 972	72 Fr	Fort-de-France	7 route d Fantaisie	7 route de l'Entraide – Quartier Fantaisie		de l'Entraide – Quartier 97200 Fort-de-France
Prénoms Date de nalssance	6900000 6900000	2 2	naissance	Adresse		CP.	CP VIIIe

3 9

640	639	638	637	636	635	634	633	632	631	630	629	628	627	626	625	Ins
ĊT.	Ŋ	Ch	5	ហ	ហ	ڻ.	Ç.	Ŋ	ហ	5	5	CI .	Un .	ن. ح	Ot .	B
Z	₹	M.	M.	.3	Мте	Mme	Mme	Mme	፷	Z	Mme	ڲ	Mme	Mme	Mme	Titre
PACQUIT	OZIER LAFONTAINE	OVIDE-ETIENNE	ORVILLE	ORLAY	OLLIVA	OLIVIER Vve LARGEN	OLINY	OLIERE	ODONNAT	OCCOLIER	NOVILLO	NOU-AT-ZI	NOTEUIL épse BIRON	NORCA	NOMEL	Nom
Yvon	Louis Félix	Guy	Max	Frantz	Gracieuse	Nicole	Valentine	Célia	Joseph	Raymond	Huguette	Roger André	Corine	Stéphanie	Josée	Prénoms
26/02/1951	04/07/1945	23/06/1945	19/06/1962	27/07/1943	18/02/1969	14/12/1939	14/02/1950	25/03/1973	23/11/1953	30/03/1955	23/10/1943	30/11/1955	12/10/1970	11/01/1983	20/08/1982	Date de naissance
972	972	972		972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	75	972	DN.
Fort-de-France	Rivière-Pilote	Fort-de-France	Dabou (Côte d'Ivoire)	Le Marin	Le Lorrain	Le François	Fort-de-France	Le Lorrain	Sainte-Marie	Fort-de-France	Le Robert	Saint Esprit	Basse-Pointe	Paris 20ème	La Trìnité	Commune naissance
Résidence Tartenson – appt 1 – rue du temple	Régale	Grande Rochelle	Résidence La Palmeraie E54 – Case Navire	Quartier Mome Courbaril	Résidence La Caroline Bât- B - Porte 3- Pavillon	Allée Gwo Konsoud 11 lot Soleil levant	Entrée Bocharel – maison 15 – Ravine Vllaine	29 rue de la Chapelle	Union	7 lot Arc en ciel – Pte Grenade	Rivière Pomme	Bas du Bourg	Cité La Marie -Bât F3 Appt 126	Cité Plaisance – bất 8 – appt 57 97215 Rivière-Salée	Four à chaux	Adresse
9720	9721	9722	9723	9729	9721	9724	9720	9722	9723	9728	9723	97270	97224	9721	9723	유
97200 Fort-de-France	97211 Rivière-Pilote	97224 Ducos	97233 Schoelcher	97290 Le Marin	97214 Le Lorrain	97240 Le François	97200 Fort-de-France	97225 Le Marigot	97230 Sainte-Marie	97280 Vauclin	97231 Le Robert	97270 Saint-Esprit	97224 Ducos	5 Rivière-Salée	97231 Le Robert	VIIIe
Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Déleguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Qualité

A STATE OF THE STA

[6]	6	o	o l	o 1	6	6	6	တ္	φ.	φ.	တ္	တ္	643	642	641	ins
656	655	654	653	652	651	650	649 5	648	647 5	646 5	645 5	644 5	<u>ස්</u> ග	12 5	5	NB SI
5 M	₹	<u>8</u>	5 Mr	υ <u>Σ</u>	ر ا چ	5 Mme	<u>.</u>	5 Mme	<u>\$</u>	3	Mme	_₹	, Z	Mme	Mme	VIIItre
Mme			Mme I					:			1		Ü	1		380990973
PENDANT épse ANCARNO	PELONDE	PAVILLA	PATRON	PATOLE	PARSEMAIN	PAQUION	PANZO	PANOTIER	PANCRATE	PANCALDI	PAMPHILE	PAMPHILE	PALIN	РАКА	PAIN épse AGLAE	Nom
Edith Félicité Eustache	Lucien Sébastien	Guy	Alberte	Thierry	Jacques	Thérèse Maguy	Benjamin Yves François	Suzie	Judes	Albert	Monique	Justin	Christian	Yannick	Léandre	Prénoms
20/09/1937	20/01/1957	12/06/1969	03/11/1961	01/03/1960	09/02/1948	02/10/1969	31/03/1955	28/01/1968	28/04/1946	27/06/1960	09/10/1951	06/05/1969	08/08/1953	18/12/1963	28/07/1954	Date de naissance
972	972	972	972	92	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	모
Gros Morne	Le Marigot	Basse-Pointe	Basse-Pointe	Neuilly sur Seine	Le Lamentin	Rivière-Pilote	Rivière Salėe	Rivière-Pilote	Le Marin	Rivière Pilote	Le Lorrain	Le Lorrain	La Trinité	La Trinité	Fort-de-France	Commune naissance
1,5 km route de Redoute	16 rue Morne Elie	Madelonnette	9 lot les Moubins II	Habitation Vergées – Petit Piton 97221 Le Carbet	Rue François Arago	Morne Roche	Petit-Bourg – Haut du Morne	Renée	Cité Administrative	Quartier Délivry	64 Rocade Bel Horizon	Morne Céron	Morne Escalier - Tartane	Rue des Haricots – imm. Rotzen	Route de Grand Figue Monésie	Adresse
9720	9722	9721	9721	9722	97240	9721	97218	9721	97290	97228	97200	97214	97220	97230	97228	CP.
97200 Fort-de-France	97225 Le Marigot	97218 Basse-Pointe	97218 Basse-Pointe	1 Le Carbet	97240 Le François	97211 Rivière-Pilote	97215 Rivière-Salée	97211 Rivière-Pilote	97290 Le Marin	97228 Sainte-Luce	97200 Fort-de-France	97214 Le Lorrain	97220 La Trinité	97230 Sainte-Marie	97228 Sainte-Luce	Ville
Déléguée supplémentaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Dēlégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Remplaçant de Mme Jocelyne PANCALDI épse PINVILLE, conseiller régional	Déléguée titulaire	Conseiller régional	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Qualité

₹ 15

	***************************************							ACONAMIANA IO COMO NA LA ROMANTA CARA MARTA POR ANTI-PARTA PARTA	L		
70.5	97270 Saint Esprit	Quartier La Régale		Rivière Pilote	972	10/03/1957	Maryse	PLANTIN	Mme F	យ	672
24	1 97224 Ducos	Cité La Marie -Bât A2 Porte 11		Fort-de-France	972	08/12/1968	Fabienne	PIVEAT	Mme F	ທ	671
13	97213 Le Gros Morne	La Fraicheur		Fort-de-France	972	02/05/1962	Philippe	PIRER	š	យ	670
40	97240 Le François	80 lot Cotonnerie		Le François	972	19/04/1940	Solange	PIQUE épse ARINNE	Mme F	O)	669
28	97228 Sainte Luce	Quartier Délivry		Le Marin	972	16/12/1952	Jocelyne	PINVILLE	Mme F	ڻ.	668
23	97223 Sainte Luce	Quartier Délivry		Les Trois-Ilets	972	15/06/1951	Alphonse	PINVILLE	3	Ch	667
70	97270 Saint-Esprit	Quarlier Petit Paradis		Saint Esprit	972	07/10/1962	Gilbert Serge	PIGNOL	<u>x</u>	Ŋ	666
80	97280 Vauclin	Ravine plate		Vauclin	972	11/03/1952	Rose-Elvire	PIERRE-LOUIS	Mme F	យ	665
8	97280 Vauclin	Montagne		Vauclin	972	01/01/1948	Moïse	PIERRE-LOUIS	<u>₹</u>	ហ	664
88	97280 Vauclin	Grand Boucan		Vauclin	972	28/04/1954	Charles-Omer	PIERRE-LOUIS	,s	رن ن	663
<u> </u>	97231 Le Robert	Duchesne	:	Le Robert	972	30/04/1976	Valérie	PIDERY	Mme F	თ	662
3	97231 Le Robert	Four à chaux	-	Fort-de-France	972	13/07/1941	Hélène	PIDERI	Mme F	5	661
28	97228 Sainte-Luce	Quartier Bastopol		Rivière Pilote	972	26/05/1970	Chimène	PETREIN épse ALCIBIADE	Mme F	ن ت	660
32	97232 Le Lamentin	Basse Gondeau		Le Lamentin	972	01/10/1950	Albert	РЕТІТОТ	2	យ	659
120	97212 Saint Joseph	396 choco		Saint Joseph	972	31/05/1951	Claude-Henry	РЕПТ		CT CT	658
70S	97270 Saint-Esprit	Quarlier Valatte		Saint Esprit	972	24/03/1950	Marie-Gabrielle Anonciation	PERINA	Mme P	(n	657
VIIIe	유	Adresse		Commune naissance	물	Date de nalssance	Prénoms	Nom	2149848	ealLIA	j.

A PARTIMOUNT A PROPERTY OF THE PERCENTY OF THE

688	697	686	685	684	683	682	681	680	679	678	677	676	675	674	673	ins
55	5	ហ	υ	5	5	ហ	Ŋ	υ	Ç	ڻ.	Uι	σ	យ	ហ	ű	ВV
Mme	š.	Ξ	Mme	Мте	Mme	Mme	š	Mme	Mme	Mme	Mme	Mme	<u>.</u>	Mme	ኟ	Titre
RANO	HANO	QUIMBERT	OUILLE	OUILLE	PRUDENT épse LAGIER	POURTOUT	POULLET	POULIN épse PINTO	POULAT	PONTAT	POMPONNE	POMPIERE épse VERMIGNON	PLOCUS	PLESEL	PLATON	Nom
Murielle Occuli	Christian Philomène	Victorien Jules	Rose Marie	Désirée Lisiane	Nicole	Elisabeth Françoise	Emmanuel	Yvonnette Sylvie	Françoise Mathurine	Martha	Ghislaine	Alberte	Juliéno Martial	Régine Irène	Jean	Prénoms
26/02/1967	14/11/1961	05/02/1956	15/11/1959	08/05/1947	14/10/1960	09/03/1953	24/02/1957	06/11/1949	09/11/1960	06/03/1972	04/11/1957	22/04/1958	30/06/1970	03/04/1965	13/01/1957	Date de naissance
972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	2
Fort-de-France	Saint Esprit	Fort-de-France	Le François	Le Lamentin	Le François	Fort-de-France	Les Trois-llets	Rivière Pilote	La Trinité	Fort-de-France	Le François	Les Trais-llets	Le Robert	La Trinité	Le François	Commune naissance
St-Prix	Viéd	Terminus Démarche	Momes Roches	Chemin Morne Roche	Montaou – Morne Acajou	Tivoli Post Colon	Pointe Bois d'Inde	29 lot La Carreau	BP N° 45	7 lotissement Périnelle	Débat	La Flotilte 2 – Bt Angélina – Pte 4	Spourtoune Morne des Esses	52 rue Sénéchal	Pointe Talémon	Adresse
9721	9721	9723	9723;	9723	9724	9720	9722	9727	9723	9725	9721	97220		97225	97240	유
97215 Rivière-Salée	97215 Rivière-Salée	97233 Schoelcher	97232 Le Lamentin	97232 Le Lamentin	97240 Le François	97200 Fort-de-France	97229 Les Trois-flets	97270 Saint-Esprit	97230 Sainte-Marie	97250 Saint-Pierre	97211 Rivière-Pilote	97220 La Trinité	97230 Sainte-Marie	97225 Le Marigot	97240 Le François	Ville
Déléguée titulaire	Remplaçant de Mme Sylvia SAÎTHSOOTHAN, conseillere generale	Délégué titulaire	Déléguée litulaire	Déléguée supplémentaire	Déléguée titulaire	Déléguée supplémentaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée litulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Qualité

PAREFER

704 6	703 6	702 6	701 6	700 6	699 6	698 6	697 6	696 6	695 5	694 5	693 5	692 5	691 5	690 5	689 5	NA SUI
3	Ŗ	Ķ	₹	<u>«</u>	Mme	₹	X.	Mme	٤	Σ	Mme	Z	Σ	ĸ	Mme	PA I III e
ROBIN	RIGA	RENGASSAMY	RENE-CORAIL	RENE	RENCIOT épse MONTLOUIS	RENCIOT	RENCIOT	нему	REMISSE	REGINA	RAVIER	RAVAUD	RAPON	П АРНА	RANO	Nom
Daniel	Joël	Dario Pierre	Arnaud	Joël	Suzelle	Félix Bertrand	Félicien Léon	Yvanne	Raymond	Jocelyn	Chantal Yvette	Emmanuel	Mathurin Alain	Christian	Yvette	Ciendina
11/12/1964	24/09/1966	18/01/1969	05/03/1954	30/05/1973	06/07/1958	05/11/1949	11/04/1949	06/01/1967	18/10/1950	23/08/1963	02/03/1962	02/03/1939	10/11/1950	14/07/954	25/02/1956	nalssance
972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	75	972	972	972	972	2
Fort-de-France	Rivière Pilote	Fort-de-France	Les Trois-llets	Fort-de-France	Anses d'Arlet	Les Trois-llets	Les Trois-Ilets	La Trinité	Fort-de-France	Fort-de-France	Paris 10ème	La Trinité	La Trinité	Saint-Pierre	Saint Esprit	naissance
16 Lotissement Gondeau	Quartier Jacques	Ravine Vilaine - D1 n°104 - Langelier Bellevue	53, rue Caret - Anse à l'Ane	4 rue du Progrès – Volga Plage	Quartier Morne Blanc	Route de Chateauboeuf - VE n°5 - 21 rue François Elie	Volga plage n°369	Quartier Huvet	Villa la Colombe n°65 – Rodate 97200 Fort-de-France	12 rue Thine – Płateau Fofo	Résidence La Pointe Villa n° 24 97225 Le Marigot	La Colline	Galion	8 chemin des Aubergines – Bel Event	18 lotissement Frangipaniers	Mulassa
9721	9722	9720	9722	9720	9722	9720	9720	9729	9720	9723	9722	9722	97220	9722	97228	2
97212 Saint Joseph	97228 Sainte-Luce	97200 Fort-de-France	97229 Trois liets	97200 Fort-de-France	97223 Diamant	97200 Fort-de-France	97200 Fort-de-France	97290 Le Marin)Fort-de-France	97233 Schoelcher	5 Le Marigot	97220 La Trinité	97220 La Trinité	97221 Le Carbet	97228 Sainte-Luce	VIIIO
Conseiller régional	Délégué titulaire	Délégue supplémentaire	Conseiller général	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué supplémentaire	Délégué supplémentaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Conseiller général	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Coding

E F

720	719	718	717	716	715	714	713	712	71	710	709	708	707	706	705	ins B
6 <u>⊀</u>	o <u>≼</u>	6 Mme	o .≾	6 Mme	6 <u>X</u>	6 Mme	6 Mme	6 <u>₹</u>	6 Mme	6 Mme	o <u>₹</u>	6 Mme	6 <u>₹</u>	6 <u>**</u>	o <u>₹</u>	BV Titre
RUSTER	RUFFIN	ROY-CAMILLE	ROY-BELLEPLAINE	HOUVEL	ROTZEN	ROSINE épse FADEAU	ROSETTE	ROSETTE	ROSELMAC	ROSE-dite-ROSETTE	ROQUE	ROME	RODRIDE	ROCHER	ROC	Nom
Guy Angel	Frédéric	Karine	Christophe	Marthe	Alain	Mylène	Viviane	Fortuné	Patricia	Françoise	Hubert Clément	Maguy	Raymond	Christian	Alex	Prénoms
04/01/1962	08/05/1966	16/12/1964	18/01/1972	28/09/1959	08/01/1952	26/08/1965	05/12/1961	19/08/1945	08/04/1968	20/12/1951	24/11/1965	17/08/1960	12/02/1958	27/09/1948	13/05/1951	Date de naissance
972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	DN
Fort-de-France	Saint Esprit	Fort-de-France	Fort-de-France	Les Trois-llets	Sainte-Marie	Rivière-Pilote	Le François	Le François	Fort-de-France	Fort-de-France	Les Trois-llets	Rivière-Pilote	Rivière Pilote	Ducos	Le Diamant	Commune naissance
3 rue case nègres – Haut de Villeneuve	Jacqua	Résidence Le Parc de la Louisa 97200 Fort-de-France -Didier	Duvivage	Rue Desgrottes	8 résidence Les Dominants	Morne Honoré	Saint Laurent	Morne Acajou- Fond Giromond	10 rue de la Sapotille Ermitage	18 Les Somets de Terreville	Quartier Sans Pareil	Bellay	13 lot les Côteaux 1	Lourdes	545 Résidence Dizac	Adresse
97230	97233	97200	97224	97229	97220	97211	97240	97240	97200	97233	97215	97211	97228	97224	97223	SP
97230 Sainte-Marie	97233 Diamant)Fort-de-France	97224 Ducos	97229 Les Trois-llets	97220 La Trinitė	97211 Rivière-Pilote	97240 Le François	97240 Le François	97200 Fort-de-France	97233 Schoelcher	97215 Rivière-Salée	97211 Rivière-Pilote	97228 Sainte-Luce	97224 Ducos	97223 Diamant	VIIIe
Délégué titulaire	Délégué titulaire	Conseillère régionale	Délégué titulaire	Déléguée títulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Qualité
	100 N						- The state of the							move in commence of the commen		

			And the second s	Annual Manager of the Control of the						F
Déléguée supplémentaires	97232 Le Lamentin	97232	Mahault	Le Lamentin	972	29/12/1938	Paulette Jeanne	SAIPOO	Mme	736 6
Délégué titulaire	97215 Rivière-Salée	97215	Dédé	Rivière Salée	972	07/05/1957	Lucien Stanislas	SAINVILLE	ž	735 6
Délégué titulaire	97215 Rivière-Salée	97215	Fonds Masson	Saint Esprit	972	08/11/1954	Alex Godfroy	SAINTE-ROSE-FANCHINE	3	734 6
Remplaçant de Mme Marie- Hélène LEOTIN, conseillère régionale	97240 Le François	97240	Dostaly	Le Lamentin	972	04/04/1951	Maurille	SAINT-PRIX	Ķ	733 6
Déléguée titulaire	97233 Schoelcher		112 Les Sommets de Terreville	Saint Mandė	94	20/04/1963	Chantal Alizette Marie Michelle	SAINT-OLYMPE épse LAPERDRIS	Mme	732 1
Délégué titulaire	97240 Le François	97240	Caz Tilin' – Morne l'Enfer – Morne Pitault	Fort-de-France	972	16/11/1940	Raymond	SAINT-LOUIS-AUGUSTIN	홋	731 6
Délégué titulaire	97215 Rivière-Salée	97215	23 cité Campêche	Saint Esprit	972	04/07/1952	Miguel Bertrand	SAINT-LOUIS-AUGUSTIN	Ξ	730 6
Délégué titulaire	97221 Le Carbet	97221	44 lot Morne Savane	Le Carbet	972	20/09/1949	Lucien	SAINT-JEAN-THERESE	홄	729 6
Déléguée supplémentaire	97200 Fort-de-France	97200	Groupe Hibiscus – Balata – Cerisier n°5	Fort-de-France	972	03/07/1950	Elíane	SAINT-ALBIN	Mme	728 6
Conseillère régionale	97200 Fort-de-France	97200	1 Lotissement Berny Route de Didier	Fort-de-France	972	19/02/1973	Sandrine	SAINT-AIME	Mme	727 6
Délégué títulaire	97217 Les Anses d'Arlet	97217	Résidence Tcha Tcha	Anses d'Arlet	972	21/02/1962	Emile	SAINT-AIME	₹	726 6
Délégué titulaire	97260 Morne Rouge	97260	Fond rose	Vauclin	972	30/09/1946	Joseph	SAINT VAL	ج	725 6
Déléguée supplémentaire	97200 Fort-de-France	97200	Rue du Bois Joll – Redoute CD Villa Revenia	Bordeaux	33	22/08/1969	Vėronique Fabienne	SAINT LOUIS AUGUSTIN	Mme	724 6
Délégué supplémentaire	97200 Fort-de-France	97200	Impasse Lavenelle – Route de Redoute	Fort-de-France	972	04/03/1952	Daniel Casimir	SAINT ALBIN	Z	723 6
Délégué titulaire	97200 Fort-de-France	97200	40 rue Perrinon	Fort-de-France	972	14/10/1952	Rosemberg	SAE	Ŗ.	722 6
Délégué titulaire	97216 L'Ajoupa-Bouillon	97216	Quartier Dufailly	Le Lorrain	972	13/04/1957	Jules	SABAN	₹	721 6
Qualite	VIIIO	ફ	Adresse	nalssance	D	naissance	Prénoms	Nom	Itre	Ins BV

WOUE

752	751	750	749	748	747	746	745	744	743	742	741	740	739	738	737	콩
6	<u>ن</u>	6	б	6	6	o	6	0	o	6	on ==	0	6	o >	o -	ΕVΕ
ă.	Mme	Mme	М.	Мпе	Mme	Ξ.	š	Mme	Mme	3.	<u>s</u>	,s	Mme	Σ	Mme	Titre
SEVEUR	SERBIN	SERBIN	SEMINOR	SELO1	SELEUCIDE	SEJEAN	SEJEAN	SEBAS	SAUBY	SANCHO	SAMOT	SAMOT	SALOMON	SALIBER	SAITHSOOTHANE	Nom
Léon	Chantal	Angèle	Raphaĕl	Elima	Marie Luce	Janou Clotilde	Aristide Jean-Charles	llarisse	Marie-Georges	François Jean Charles	Pierre	Fred	Nadiège	Lucien	Sylvia	Prénoms
16/09/1955	11/06/1957	24/01/1953	19/01/1957	08/11/1966	25/01/1963	03/06/1956	31/08/1943	17/11/1962	16/01/1969	25/05/1964	21/08/1934	24/02/1961	20/01/1970	24/10/1951	26/06/1960	Date de nalssance
972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	75	D
Le Robert	Fort-de-France	Morne Vert	Fort-de-France	Le Lamentin	Fort-de-France	La Trinité	La Trinité	Saint Esprit	Le Marin	Fort-de-France	Fort-de-France	Le Lamentin	Le Lamentin	Saint-Pierre	Paris	Commune naissance
Lot Mansarde	Poirier	Quartier Union	8 résidence les Mahoganys – Morne Pavillon – Gondeau	6 rue Jules Ferry	Volga Plage n°523 bis	53 R. F. CLERC	Cité Epinette – Bt D8	Résidence Capitole III - bât. 4 - n°1 les Hauts de Dillon	Baréto	Cité Dilion – Bât DA – esc 2 – appt 2	Gondeau	Gondeau	Mome Escarpe	La Citerne	44 lotissement La Haut	Adresse
9723	97213	97226	97232	9722	97200	97200	97220	97200	97227	97200	97232	97232	97211	97226	97215	S
97231 Le Robert	97213 Le Gros Morne	97226 Morne Vert	97232 Le Lamenlin	97224 Ducos	97200 Fort-de-France	97200 La Trinité	97220 La Trinité	97200 Fort-de-France	97227 Sainte Anne	97200 Fort-de-France	97232 Le Lamenlin	97232 Le Lamentin	97211 Rivière-Pilote	97226 Morne Vert	97215 Rivière Salée	Ville
Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Conseiller général	Déléguée titulaire	Déléguée supplémentaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué supplémentaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Conseillère générale	Qualité

4								The state of the s			-	
A P P	Délégué titulaire	97224 Ducos	97224	Laurier	Le Lamentin	972	06/10/1951	Brurio Emmanuel	SYLVESTRE	٤	6	768
67	Déléguè titulaire	97230 Sainte-Marie	97230	Centre commercial Lassalle	Sainte-Marie	972	01/10/1956	Rémi Danielle	SURIAM	Mme	7 6	767
	Déléguée titulaire	97228 Sainte-Luce	97228	Quartier Montravail	Le Lamentin	972	31/03/1970	Marie-France	SURBON épse PETREIN	Mme	о; О	766
	Délégué titulaire	97216 L'Ajoupa-Bouillon	97216	Cité Grenade	Le Lorrain	972	29/08/1954	Auguste	SUEDILE	ĸ	6	765
	Délégué titulaire	97218 Basse-Pointe	97218	1 rue du stade	Basse-Pointe	972	30/11/1962	André	SUEDILE	<u>z</u>	6	764
	Délèguée titulaire	97224 Ducos	97224	La Marie F1 -116	Le Lorrain	972	27/09/1948	Anne Marie	SOURDIN	Mme	6	763
	Délégué titulaire	97215 Rivière-Salée	97215	Quartier Médecin	Rivière Salée	972	14/07/1946	Emile Victor	SOUNDOROM	ž	6	762
	Délégué titulaire	97232 Le Lamentin	97232	Chemin Soudes Palmiste	Le Lamentin	972	26/07/1942	Joseph	SOUDES	Z	6	761
	Délégué titulaire	97227 Sainte Anne	97227	Avenue Frantz Fanon	Fort-de-France	972	10/10/1962	Marie-Gérard	SONA	፷	6	760
	Délégué titulaire	97212 Saint Joseph	97212	Derrière Bois	Saint Joseph	972	14/05/1942	Honoré	SOLBIAC	₹	- 6	759
	Déléguée titulaire	97240 Vauclin	97240	Cap Est – La Prairie	Vauclin	972	27/09/1970	Carole	SOLBIAC	Мте	6	758
lfred général	Remplaçant de M. Alfred SINOSA, conseiller général	97232 Le Lamentin	97232	Rue Ernest Maugée	Le Havre	76	21/11/1968	Yannick	SINOSA	Мте	6	757
	Conseiller général	97232 Le Lamentin	97232	Banlieu Terrain	Le Lamentin	972	10/05/1934	Alfred	SINOSA	₹	6	756
	Déléguée titulaire	97232 Le Lamentin	97232	Acajou Prolongé Voie n° 01	Fort-de-France	972	05/04/1975	Suzy	SILLON	Mme	6	755
700	Déléguée titulaire	97224 Ducos	97224	La Marie M3-476	Saint Esprit	972	30/04/1963	Marina Ludovique	SIGER	Мте	60	754
Total Andrews Contract Contrac	Délégué titulaire	97222 Case Pilote	97222	Aulre Bord	Case Pilote	972	03/01/1940	Laurent	SICOT	Z	<u>о</u>	753
	Qualité	Ville	유	Adresse	DN Commune naissance	DN	Date de naissance	Prénoms	Nom	Titre	В	ਡ

EC70

783	782	781	780	779	778	777	776	775	7774	773	772	771	770	769	ns E
ი <u>ჳ</u>	_ი <u>ჳ</u>	6 <u>4</u>	ნ.	6 <u>K</u>	თ <u>⊀</u>	თ ჳ	ი <u>X</u>	ი <u>₹</u>	ი <u>₹</u>	ნ <u>₹</u>	6 <u>⊀</u>	<u>₹</u>	1		BVTitre
												-	1		200
HODIARD	HODIARD	HODIARD	HOBOR épse GROS-DESIR	HEODOSE	HEODOSE	HEODORE	HALY-PONTAT	EROSIER	ELLIAM	ELLE	AREAU	ANASI	AMARIN	YMPHOR	Nom
Marie-France	Frantz	Annick	Julie Cyprien	Raymond	Eliane Yolande	Saint Louis	Lysiane	Odette s/Emma	Georges Lucien	Patricia	Marie-Noëlle	Jean-Michel Pétronille	Armande	Françoise Lucienne	Prénoms
20/12/1962	29/11/1953	21/03/1966	16/09/1961	06/11/1956	05/12/1950	04/01/1950	06/04/1950	16/01/1951	08/01/1952	12/12/1959	25/12/1975	31/05/1961	10/04/1957	09/03/1948	Date de naissance
972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	S
Fort-de-France	Fort-de-France	Fort-de-France	Le Marigot	Rivière-Pilote	Saint Esprit	Rivière-Pilote	Saint Joseph	Gros Morne	Saint Esprit	Saint Joseph	Fort-de-France	Saint Esprit	Fort-de-France	Rivière Salée	naissance
Quartier Dumaine	3 route de l'Union – Didier	Pointe Courchet - 9 résidence Les Lauriers	Rue Charpentier	Concorde	Quartier Mome Lavaleur	Abondance	quartier Rousseau	Croix Jubilé	Quartier Fonds Masson	Cour Usine	9 Cité Père Novion	Quartier Nau	Borel	Lahaut	Adresse
97240	97200	97240	97225	97211	97270	9721	97212	97213	97215	97220	97228	97270	97211	97215	G
)Le François)Fort-de-France)Le François	iLe Marigot	Rivière-Pilote)Saint-Esprit	Rivière-Pilote	?Saint Joseph	Le Gros Morne) Rivière-Salée)La Trinité	Sainte-Luce	Saint-Esprit	Rivière-Pilote	Rivière-Salée	Ville
Conseillère régionale	Délégué titulaire	Remplaçante de Mme Marie- France Gislaine THODIARD, conseillère régionale	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Conseillère régionale	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Qualité
	6 Mme THODIARD Marie-France 20/12/1962 972 Fort-de-France Quartier Dumaine 97240 Le François	6 M. THODIARD Frantz 29/11/1953 972 Fort-de-France 3 route de l'Union – Didier 97200 Fort-de-France 6 Mme THODIARD Marie-France 20/12/1962 972 Fort-de-France Quartier Dumaine 97240 Le François	6 Mme THODIARD Annick 21/03/1966 972 Fort-de-France Les Lauriers Pointe Courchet 9 résidence 97240 Le François 6 M. THODIARD Frantz 29/11/1953 972 Fort-de-France 3 route de l'Union - Didier 97200 Fort-de-France 6 Mme THODIARD Marie-France 20/12/1962 972 Fort-de-France Quartier Dumaine 97240 Le François	6 Mme THOBOR épse GROS-DESIR Julie Cyprien 16/09/1961 972 Le Marigot Rue Charpentier 97225 Le Marigot 6 Mme THODIARD Annick 21/03/1966 972 Fort-de-France Pointe Courchet 9 résidence 97240 Le François 6 Mme THODIARD Frantz 29/11/1953 972 Fort-de-France 3 route de l'Union - Didier 97240 Le François 6 Mme THODIARD Marie-France 20/12/1962 972 Fort-de-France Quartier Dumaine 97240 Le François	6 Mme THODIARD Frantz 29/11/1953 972 Fort-de-France Guartier Dumaine 97240 Le François 6 Mme THODIARD Marie-France 20/12/1962 972 Fort-de-France Quartier Dumaine 97240 Le François	6 Mme THEODOSE Eliane Yolande 05/12/1950 972 Saint Esprit Quartier Mome Lavaleur 97270 Saint-Esprit 6 Mme THODOSE Raymond 06/11/1956 972 Rivière-Pilote Concorde 97211 Rivière-Pilote 6 Mme THODOSE Annick 21/03/1960 972 Le Marigot Rue Charpentier 97225 Le Marigot Pointe Courchet 97225 Le Marigot Les Lauriers 97240 Le François	6 Mme THEODOSE Eliane Yolande 04/01/1950 972 Rivière-Pilote Abondance 97211 Rivière-Pilote 6 Mme THEODOSE Eliane Yolande 05/12/1950 972 Saint Esprit Quartier Morne Lavaleur 97270 Saint-Esprit 6 Mme THODIARD Répse GROS-DESIR Julie Cyprien 16/09/1961 972 Le Marigot Pront-de-France Les Lauriers 97280 Le Marigot Pront-de-France 17/00/1461 Pront-de	6 Mme THALY-PONTAT Lysiane 06/04/1950 972 Saint Joseph quartier Rousseau 97212 Saint Joseph 6 M. THEODORE Saint Louis 04/01/1950 972 Rivière-Pilote Abondance 97211 Rivière-Pilote 6 Mme THEODOSE Eliane Yolande 05/12/1950 972 Saint Esprit Quartier Morne Lavaleur 97270 Saint-Esprit 6 Mme THODOSE Raymond 06/11/1956 972 Rivière-Pilote Concorde 97270 Saint-Esprit 6 Mme THODOSE Annick 21/03/1961 972 Le Marigot Rue Charpentier 97270 Saint-Esprit 6 Mme THODIARD Annick 21/03/1965 972 Fort-de-France Les Lauriers 97220 Le Marigot Les Lauriers 97240 Le François 6 Mme THODIARD Marie-France 29/11/1953 972 Fort-de-France Courchet 97240 Le François	6 Mme TEROSIER Odette s/Emma 16/01/1951 972 Gros Morne Croix Jubilé 97213 Le Gros Morne 6 Mme THALY-PONTAT Lysiane 06/04/1950 972 Saint Joseph quartier Rousseau 97212 Saint Joseph 6 Mme THEODOSE Saint Louis 04/01/1950 972 Rivière-Pilote Abondance 97211 Rivière-Pilote 6 Mme THEODOSE Eliane Yolande 05/12/1950 972 Saint Esprit Quartier Morne Lavaleur 97270 Saint-Esprit 6 Mme THODIARD Annick 21/03/1966 972 Fort-de-France Pointe Courchet - 9 résidence 97211 Rivière-Pilote 6 Mme THODIARD Annick 21/03/1966 972 Fort-de-France Pointe Courchet - 9 résidence 97240 Le François 6 Mme THODIARD Marie-France 29/11/1953 972 Fort-de-France 3 route de l'Union - Didier 97240 Le François	6 M. TELLIAM Georges Lucien 08/01/1952 972 Saint Esprit Quartier Fonds Masson 97215 Rivière-Salée 6 Mme TEROSIER Odette s/Emma 16/01/1951 972 Gros Morne Croix Jubilé 97213 Le Gros Morne 6 Mme THALY-PONTAT Lysiane 06/04/1950 972 Rivière-Pilote Quartier Rousseau 97213 Le Gros Morne 6 Mme THEODORE Saint Louis 04/01/1950 972 Rivière-Pilote Abondance 97211 Rivière-Pilote 6 Mme THEODOSE Ellane Yolande 05/12/1950 972 Rivière-Pilote Quartier Morne Lavaleur 97270 Saint-Esprit 6 Mme THODOSE Raymond 06/11/1956 972 Rivière-Pilote Concorde 97211 Rivière-Pilote 6 Mme THODOSE Raymond 06/11/1956 972 Rivière-Pilote Concorde 97211 Rivière-Pilote 6 Mme THODOR épse GROS-DESIR Julie Cyprien 16/05/1961 972 Le Marigot Rue Charpentier 97220 Le Marigot 6 Mme THODIARD Annick 29/11/1953 972 Fort-de-France 3 route de l'Union – Didier <td< td=""><td>6 Mme TELLE Patricia 12/12/1959 972 Saint Joseph Cour Usine 97220 La Trinité 6 Mme TELLIAM Georges Lucien 08/01/1952 972 Saint Loseph Quartier Fonds Masson 97215 Rivière-Salée 6 Mme THALLY-PONTAT Lysiane 06/04/1950 972 Saint Joseph Quartier Rousseau 97212 Saint Joseph 6 Mme THECDOREE Sant Louis 04/01/1950 972 Rivière-Pilote Abondance 97212 Saint Joseph 6 Mme THECDOSE Saint Louis 04/01/1950 972 Rivière-Pilote Abondance 97211 Rivière-Pilote 6 Mme THECDOSE Flance Yolande 05/12/1950 972 Rivière-Pilote Abondance 97211 Rivière-Pilote 6 Mme THODJARD Annick 21/03/1960 972 Fort-de-France Concorde 97211 Rivière-Pilote 6 Mme THODJARD Annick 21/03/1960 972 Fort-de-France Point-de-France Point-de-France 6 Mme THODJARD Marie-France 20/12/1963 972 Fort-de-France 20/12/1963 972 Fort-de-France 20/12/1963<!--</td--><td>6 Mme TAREAU Marie-Noëlie 28/12/1975 972 Fort-de-France 9 Cité Père Novion 9728/Saint-Luce 6 Mme TELLE Patricia 12/12/1959 972 Saint Loseph Cour Usine 9728/Saint-Lucien 9728/Saint-Lucien 20/11/1951 972 Saint Esprit Cour Usine 97215/Rivière-Salée 6 Mme TELLIAM Georges Lucien 08/01/1951 972 Gross Morne Croix Jubilé 97215/Rivière-Salée 6 Mme THEODORE Lysiane 06/04/1950 972 Saint Loseph Quartier Fonds Masson 97215/Rivière-Salée 6 Mme THEODORE Saint Louis 04/01/1950 972 Rivière-Pilote Abondance 97219/Saint-Esprit 6 Mme THEODOSE Eliane Yolande 05/12/1950 972 Rivière-Pilote Abondance 97219/Saint-Esprit 6 Mme THODIARD Annick 21/03/1956 972 Fort-de-France Concorde 97210/Saint-Esprit 6 Mme THODIARD Annick 21/03/1956 972 Fort-de-France Concorde 97240/Le François</td><td>6 M. TANAASI Jean-Michal Pétronille 31/05/1961 972 Saint Esprit Ouartier Nau 97270 Saint-Esprit 6 Mme TAREAU Maie-Noëlle 25/12/1975 972 Fort-de-France 9 Cité Père Novion 9728 Saint-Luce 6 Mme TELLE Patricia 12/12/1959 972 Saint Joseph Cour Usine 97228 Saint-Luce 6 Mme TELLIAM Georges Lucien 08/01/1952 972 Saint Loseph Cour Usine 97220 La Trinité 6 Mme THALY-PONTAT Lysiane 08/01/1952 972 Saint Loseph Quartier Fonds Masson 97219 Le Gros Monne 6 Mme THEODORE Saint Louis 04/01/1950 972 Saint Loseph Quartier Foutseau 97219 Envière-Saiée 6 Mme THEODOSE Ellane Yolande 05/12/1950 972 Saint Esprit Quartier Mome Lavaleur 97210 Rivière-Pilote 6 Mme THODOARD Annick 23/12/1950 972 Fort-de-France Concorde 97211 Rivière-Pilote 6 Mme THODIARD Annick 23/11/1953 972 Fort-de-France Point-de-France 97240 Le François</td><td>6 Mme TAMARIN Amande 1004/1957 972 Fort-de-France Borel 97210 Rivêre-Flide 6 Mm TANASI Jean-Michel Petronille 31/05/1961 972 Fort-de-France Quartier Nau 97270 Saint-Esprit 6 Mme TRELLAM Maile Noëlte 25/12/1975 972 Fort-de-France 9 Cité Père Novion 9728 Saint-Luce 6 Mme TRELLAM Georges Lucien 08/01/1952 972 Saint-Esprit Quartier Fonds Messon 972/15 Rivêre-Salée 6 Mme TRELLAM Georges Lucien 08/01/1952 972 Saint-Loseph Quartier Fonds Messon 972/15 Rivêre-Salée 6 Mme TRELLAM Georges Lucien 08/01/1952 972 Saint-Loseph Quartier Fonds Messon 972/15 Rivêre-Salée 6 Mme THEQUARTY Lysiane 08/01/1950 972 Saint-Loseph Quartier Fonds Messon 972/15 Rivêre-Salée 6 Mme THEQDORE Saint Louis 04/01/1950 972 Rivêre-Pilote Abondance 972/15 Rivêre-Pilote 6 Mme THEQDOSE Raymond 05/12/1950 972 Rivêre-Pilote Concorde 972/15 Rivêre-</td><td>6 Mme SYMIPHOR Françoise Lucienne 09/03/1946 972 Rivière Salée Lahaut 9721 Rivière Salée 6 Mme TAMASIN Armande 10/04/1957 972 Fort-de-France Borel 9721 Rivière Pilote 6 M. TAMASI Jean-Michel Pétronille 31/05/1961 972 Saint Esprit Quartier Nau 97270 Saint-Luce 6 M. TAMASI Jean-Michel Pétronille 25/12/1975 972 Fort-de-France 9 Cué Père Novion 9728 Saint-Luce 6 Mme TRELLIAM Georges Lucien 05/17/1951 972 Saint Loseph Cour Usine 97226 Saint-Luce 6 Mme TRELLIAM Georges Lucien 05/07/1952 972 Saint Loseph Cour Usine 97215 Rivière-Salée 6 Mme TRELLIAM Georges Lucien 05/07/1952 972 Saint Loseph Cour Usine 97215 Rivière-Salée 6 Mme TRELLIAM Georges Lucien 05/07/1952 972 Saint Loseph Quartier Fonds Messon 97215 Rivière-Salée 6 Mme TRELLIAM Georges Lucien 05/07/1952 972 Saint Esprit Quartier Fonds Messon 97215 Rivière-</td></td></td<>	6 Mme TELLE Patricia 12/12/1959 972 Saint Joseph Cour Usine 97220 La Trinité 6 Mme TELLIAM Georges Lucien 08/01/1952 972 Saint Loseph Quartier Fonds Masson 97215 Rivière-Salée 6 Mme THALLY-PONTAT Lysiane 06/04/1950 972 Saint Joseph Quartier Rousseau 97212 Saint Joseph 6 Mme THECDOREE Sant Louis 04/01/1950 972 Rivière-Pilote Abondance 97212 Saint Joseph 6 Mme THECDOSE Saint Louis 04/01/1950 972 Rivière-Pilote Abondance 97211 Rivière-Pilote 6 Mme THECDOSE Flance Yolande 05/12/1950 972 Rivière-Pilote Abondance 97211 Rivière-Pilote 6 Mme THODJARD Annick 21/03/1960 972 Fort-de-France Concorde 97211 Rivière-Pilote 6 Mme THODJARD Annick 21/03/1960 972 Fort-de-France Point-de-France Point-de-France 6 Mme THODJARD Marie-France 20/12/1963 972 Fort-de-France 20/12/1963 972 Fort-de-France 20/12/1963 </td <td>6 Mme TAREAU Marie-Noëlie 28/12/1975 972 Fort-de-France 9 Cité Père Novion 9728/Saint-Luce 6 Mme TELLE Patricia 12/12/1959 972 Saint Loseph Cour Usine 9728/Saint-Lucien 9728/Saint-Lucien 20/11/1951 972 Saint Esprit Cour Usine 97215/Rivière-Salée 6 Mme TELLIAM Georges Lucien 08/01/1951 972 Gross Morne Croix Jubilé 97215/Rivière-Salée 6 Mme THEODORE Lysiane 06/04/1950 972 Saint Loseph Quartier Fonds Masson 97215/Rivière-Salée 6 Mme THEODORE Saint Louis 04/01/1950 972 Rivière-Pilote Abondance 97219/Saint-Esprit 6 Mme THEODOSE Eliane Yolande 05/12/1950 972 Rivière-Pilote Abondance 97219/Saint-Esprit 6 Mme THODIARD Annick 21/03/1956 972 Fort-de-France Concorde 97210/Saint-Esprit 6 Mme THODIARD Annick 21/03/1956 972 Fort-de-France Concorde 97240/Le François</td> <td>6 M. TANAASI Jean-Michal Pétronille 31/05/1961 972 Saint Esprit Ouartier Nau 97270 Saint-Esprit 6 Mme TAREAU Maie-Noëlle 25/12/1975 972 Fort-de-France 9 Cité Père Novion 9728 Saint-Luce 6 Mme TELLE Patricia 12/12/1959 972 Saint Joseph Cour Usine 97228 Saint-Luce 6 Mme TELLIAM Georges Lucien 08/01/1952 972 Saint Loseph Cour Usine 97220 La Trinité 6 Mme THALY-PONTAT Lysiane 08/01/1952 972 Saint Loseph Quartier Fonds Masson 97219 Le Gros Monne 6 Mme THEODORE Saint Louis 04/01/1950 972 Saint Loseph Quartier Foutseau 97219 Envière-Saiée 6 Mme THEODOSE Ellane Yolande 05/12/1950 972 Saint Esprit Quartier Mome Lavaleur 97210 Rivière-Pilote 6 Mme THODOARD Annick 23/12/1950 972 Fort-de-France Concorde 97211 Rivière-Pilote 6 Mme THODIARD Annick 23/11/1953 972 Fort-de-France Point-de-France 97240 Le François</td> <td>6 Mme TAMARIN Amande 1004/1957 972 Fort-de-France Borel 97210 Rivêre-Flide 6 Mm TANASI Jean-Michel Petronille 31/05/1961 972 Fort-de-France Quartier Nau 97270 Saint-Esprit 6 Mme TRELLAM Maile Noëlte 25/12/1975 972 Fort-de-France 9 Cité Père Novion 9728 Saint-Luce 6 Mme TRELLAM Georges Lucien 08/01/1952 972 Saint-Esprit Quartier Fonds Messon 972/15 Rivêre-Salée 6 Mme TRELLAM Georges Lucien 08/01/1952 972 Saint-Loseph Quartier Fonds Messon 972/15 Rivêre-Salée 6 Mme TRELLAM Georges Lucien 08/01/1952 972 Saint-Loseph Quartier Fonds Messon 972/15 Rivêre-Salée 6 Mme THEQUARTY Lysiane 08/01/1950 972 Saint-Loseph Quartier Fonds Messon 972/15 Rivêre-Salée 6 Mme THEQDORE Saint Louis 04/01/1950 972 Rivêre-Pilote Abondance 972/15 Rivêre-Pilote 6 Mme THEQDOSE Raymond 05/12/1950 972 Rivêre-Pilote Concorde 972/15 Rivêre-</td> <td>6 Mme SYMIPHOR Françoise Lucienne 09/03/1946 972 Rivière Salée Lahaut 9721 Rivière Salée 6 Mme TAMASIN Armande 10/04/1957 972 Fort-de-France Borel 9721 Rivière Pilote 6 M. TAMASI Jean-Michel Pétronille 31/05/1961 972 Saint Esprit Quartier Nau 97270 Saint-Luce 6 M. TAMASI Jean-Michel Pétronille 25/12/1975 972 Fort-de-France 9 Cué Père Novion 9728 Saint-Luce 6 Mme TRELLIAM Georges Lucien 05/17/1951 972 Saint Loseph Cour Usine 97226 Saint-Luce 6 Mme TRELLIAM Georges Lucien 05/07/1952 972 Saint Loseph Cour Usine 97215 Rivière-Salée 6 Mme TRELLIAM Georges Lucien 05/07/1952 972 Saint Loseph Cour Usine 97215 Rivière-Salée 6 Mme TRELLIAM Georges Lucien 05/07/1952 972 Saint Loseph Quartier Fonds Messon 97215 Rivière-Salée 6 Mme TRELLIAM Georges Lucien 05/07/1952 972 Saint Esprit Quartier Fonds Messon 97215 Rivière-</td>	6 Mme TAREAU Marie-Noëlie 28/12/1975 972 Fort-de-France 9 Cité Père Novion 9728/Saint-Luce 6 Mme TELLE Patricia 12/12/1959 972 Saint Loseph Cour Usine 9728/Saint-Lucien 9728/Saint-Lucien 20/11/1951 972 Saint Esprit Cour Usine 97215/Rivière-Salée 6 Mme TELLIAM Georges Lucien 08/01/1951 972 Gross Morne Croix Jubilé 97215/Rivière-Salée 6 Mme THEODORE Lysiane 06/04/1950 972 Saint Loseph Quartier Fonds Masson 97215/Rivière-Salée 6 Mme THEODORE Saint Louis 04/01/1950 972 Rivière-Pilote Abondance 97219/Saint-Esprit 6 Mme THEODOSE Eliane Yolande 05/12/1950 972 Rivière-Pilote Abondance 97219/Saint-Esprit 6 Mme THODIARD Annick 21/03/1956 972 Fort-de-France Concorde 97210/Saint-Esprit 6 Mme THODIARD Annick 21/03/1956 972 Fort-de-France Concorde 97240/Le François	6 M. TANAASI Jean-Michal Pétronille 31/05/1961 972 Saint Esprit Ouartier Nau 97270 Saint-Esprit 6 Mme TAREAU Maie-Noëlle 25/12/1975 972 Fort-de-France 9 Cité Père Novion 9728 Saint-Luce 6 Mme TELLE Patricia 12/12/1959 972 Saint Joseph Cour Usine 97228 Saint-Luce 6 Mme TELLIAM Georges Lucien 08/01/1952 972 Saint Loseph Cour Usine 97220 La Trinité 6 Mme THALY-PONTAT Lysiane 08/01/1952 972 Saint Loseph Quartier Fonds Masson 97219 Le Gros Monne 6 Mme THEODORE Saint Louis 04/01/1950 972 Saint Loseph Quartier Foutseau 97219 Envière-Saiée 6 Mme THEODOSE Ellane Yolande 05/12/1950 972 Saint Esprit Quartier Mome Lavaleur 97210 Rivière-Pilote 6 Mme THODOARD Annick 23/12/1950 972 Fort-de-France Concorde 97211 Rivière-Pilote 6 Mme THODIARD Annick 23/11/1953 972 Fort-de-France Point-de-France 97240 Le François	6 Mme TAMARIN Amande 1004/1957 972 Fort-de-France Borel 97210 Rivêre-Flide 6 Mm TANASI Jean-Michel Petronille 31/05/1961 972 Fort-de-France Quartier Nau 97270 Saint-Esprit 6 Mme TRELLAM Maile Noëlte 25/12/1975 972 Fort-de-France 9 Cité Père Novion 9728 Saint-Luce 6 Mme TRELLAM Georges Lucien 08/01/1952 972 Saint-Esprit Quartier Fonds Messon 972/15 Rivêre-Salée 6 Mme TRELLAM Georges Lucien 08/01/1952 972 Saint-Loseph Quartier Fonds Messon 972/15 Rivêre-Salée 6 Mme TRELLAM Georges Lucien 08/01/1952 972 Saint-Loseph Quartier Fonds Messon 972/15 Rivêre-Salée 6 Mme THEQUARTY Lysiane 08/01/1950 972 Saint-Loseph Quartier Fonds Messon 972/15 Rivêre-Salée 6 Mme THEQDORE Saint Louis 04/01/1950 972 Rivêre-Pilote Abondance 972/15 Rivêre-Pilote 6 Mme THEQDOSE Raymond 05/12/1950 972 Rivêre-Pilote Concorde 972/15 Rivêre-	6 Mme SYMIPHOR Françoise Lucienne 09/03/1946 972 Rivière Salée Lahaut 9721 Rivière Salée 6 Mme TAMASIN Armande 10/04/1957 972 Fort-de-France Borel 9721 Rivière Pilote 6 M. TAMASI Jean-Michel Pétronille 31/05/1961 972 Saint Esprit Quartier Nau 97270 Saint-Luce 6 M. TAMASI Jean-Michel Pétronille 25/12/1975 972 Fort-de-France 9 Cué Père Novion 9728 Saint-Luce 6 Mme TRELLIAM Georges Lucien 05/17/1951 972 Saint Loseph Cour Usine 97226 Saint-Luce 6 Mme TRELLIAM Georges Lucien 05/07/1952 972 Saint Loseph Cour Usine 97215 Rivière-Salée 6 Mme TRELLIAM Georges Lucien 05/07/1952 972 Saint Loseph Cour Usine 97215 Rivière-Salée 6 Mme TRELLIAM Georges Lucien 05/07/1952 972 Saint Loseph Quartier Fonds Messon 97215 Rivière-Salée 6 Mme TRELLIAM Georges Lucien 05/07/1952 972 Saint Esprit Quartier Fonds Messon 97215 Rivière-

MARTIN

PUE

800	799	798	797	796	795	794	793	792	791	790	789	788	787	786	785	ns B
6 Mme	6 Mme	6 Mme	6 Mme	6 M.	6 Mme	5 ≤	6	ი <u>×</u>	6 Mme	Х	ი <u>⊀</u>	6 Mme	6 Mme	6 <u>K</u>	თ <u>ჳ</u>	BV Titre
e TROUPE épse LOUMENGO	e TROBRILLANT	e TRITZ	TRIME épse MIRANDE	TREFFRE	TRABON épse CINAMMAN	TOUSSAY	TOUSSAINT	TOUREL	TORPILLE	TORIS	TISSERAND	TINOT	NOMIT	TIMARD	TICAL	Non
Mylène	Ange Marie-Christine	Yvonne	Rosita	Jean-Yves Paul	Clémence	Hugues	Alfred	Jean-Luc	Marinette	Yves Edgard	Victor Marie Maixent	Marie-Frantz	Arielle Sophie	Olivier	Léo Justin	Prénoms
01/06/1969	02/10/1971	04/08/1969	28/06/1967	26/01/1971	15/03/1949	10/12/1971	06/08/1961	21/02/1966	08/10/1959	10/06/1955	26/06/1928	07/05/1959	30/01/1981	05/03/1972	26/09/1954	Date de naissance
972	972	972	972	972	972	972	972	972	94	972	972	972	972	972	972	DN
Le Marin	Le Lorrain	Schoelcher	Le Marin	Fort-de-France	La Trinité	Fort-de-France	Le Marin	Fort-de-France	Saint Mandé	La Trinité	La Trinité	Le François	Fort-de-France	Basse-Pointe	La Trinité	Commune nalssance
22 cité Pointe Marin	Rue Duhamelin	Quartier La Agnes	Crève cœur	Rive droite Levassor - voie 1	Cité les Alizés - Accacias C8	Quartier Jacqua	247 route de Redoute	Rue Jules Ferry	88 chemin Petit Bois – Terreville	Galion	Cité Debriand n°296 – Bd du Nord	Bois Soldat	Poirier	HLM Ozanam Bât B2 n°20	All des Donjons – Cosmy	Adresse
97227	97225	97290	97227	97200	97220	97223	97200	97228	97233	97220	97200	97240	97213	97218	97220	CP
97227 Sainte Anne	97225 Le Marigot	97290 Le Marin	97227 Sainte Anne	97200 Fort-de-France	97220 La Trinité	97223 Diamant	97200 Fort-de-France	97228 Sainte-Luce	97233 Schoelcher	97220 La Trinité	97200 Fort-de-France	97240 Le François	97213 Le Gros Morne	97218 Basse-Pointe	97220 La Trinité	Ville
Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué supplémentaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Remplaçant de M. Didier LAGUERRE, conseiller régional	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué supplémentaire	Conseillère générale	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Qualité

DEFE

816 6 N	815 6 M.	814 6 M.	813 6 M.	812 6	811 6 M.	810 6 N	809 6 M.	808 6 N	807 6 N	806 6 M.	805 6 %	804 6 M.	803 6 M.	802 6 N	801 6 M.	Ins BV Titre
Mme	Λ.	.*	A.	Мте		Mme	ح.	Mme	Мте		Mme			Мте		100
VELAYE	VEILLEUR	VEDERINE	VAUGIRARD	VAUCLIN	VATENAR	VARRU épse GELIE	VARACAVOUDIN	VALLADE (PLOCUS)	VALIAME	VALARD	VAISSELIER	NN-TOC	ULFIC-GERVAISE	TUNORFE	TUIN	Nom
Anne-Maríe	Lucien	Antoine	Raphaël	Odette Alice	René Anne	George	Jean	Pascale Geneviève	Mireille	Christian Roger	Justine Danielle	Alex	Mathieu	Claire	Félicien	Prénoms
03/07/1955	10/04/1942	15/03/1949	31/01/1953	12/04/1959	26/07/1959	01/06/1956	27/02/1952	17/05/1963	20/01/1951	29/08/1952	08/08/1956	15/01/1960	25/10/1950	12/08/1950	01/01/1949	Date de naissance
972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	2
Basse-Pointe	Rivière-Pilote	Fort-de-France	Gros Mome	Fort-de-France	La Trinité	Fort-de-France	Macouba	Fort-de-France	Fort-de-France	Saint Esprit	Le Lorrain	Le François	Saint Esprit	Le Lamentin	Saint-Pierre	Commune nalssance
Moulin l'Etang	Lotissement n° 2	Chateauboeuf – Moquia B2 – Lot les Paradisiers	Croix Girin	Birot	Quartier Saint Jacques	33 Terrasses & Balcons de Maniba	Guerrin	Spourtoune – Morne de Esses	24 lot Beauséjour	Quartier Morne Vent	Lot La Crique	Quartier Bois Rouge	Impasse des Icaquiers - Morne Lavaleur	Chemin Lahault Palmiste	Quartier Tranchée	Adresse
9721	9721	9720	9721	9721	9723	9722	9721	9723	9725	9727	9722	9722	9727	9723	9725	유
97218Basse-Pointe	97211 Rivière-Pilote	97200 Fort-de-France	97213 Le Gros Morne	97213 Le Gros Morne	97230 Sainte-Marie	97222 Case Pilote	97218 Macouba	97230 Sainte-Marie	97250 Saint-Pierre	97270 Saint-Esprit	97220 La Trinité	97224 Ducos	97270 Saint Esprit	97232 Le Lamentin	97250 Fonds Saint-Denis Délégué titulaire	VIIIe
Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Conseiller général	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Remplaçant de M. Eric Epiphane HAYOT, conseiller général	Déléguée titulaire	is Délégué titulaire	Qualité

38

832	831	830 (829	828	827	826	825 (824	823 e	822 (821 6	820 6	819 6	818 6	817 6	-
ნ <u>₹</u>	6 <u>⊀</u>	6 M.	6 M.	6 Мте	6 Mme	6 Mme	6 ™	ი , ≾	6 Мте	6 Mme	6 <u>K</u>	6 M.	თ <u>⊀</u>	6 <u>⊀</u>	<u>.</u> ₹	
ZAĬRE	ZAIRE	YUNG-HING	YANG-TING	WILTORD	WILLIAM	VROUST	VIRAYIE	VICTORIN	VETRO	VERSOL	VERNEUIL	VERIN	VENUS	VENKATAPEN	VELAYOUDON	The second secon
Georges	Albert	Norbert Marius	Joé	Fortuna Henri	Valérie	Ghislaine	Louis Edouard	Lucien	Claudie	Viviane	Christian	Fred	Julien	Georges	Marthe Marie	
15/09/1955	18/10/1947	11/07/1947	07/03/1960	01/06/1939	18/10/1968	30/10/1950	10/09/1953	18/10/1952	15/05/1966	15/11/1968	17/02/1952	09/12/1963	04/05/1951	27/10/1960	26/04/1957	
972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	
Saint Joseph	Le Marin	Le Lamentin	Les Trois-liets	Fort-de-France	Schoelcher	Le Lamentin	Fort-de-France	Le Lorrain	Le Lamentin	Saint Joseph	Fort-de-France	Saint Joseph	Basse-Pointe	La Trinité	Le Gros-Morne	
Quartier Presqu'ile	Rabat Joie	Rivière Caleçon – Chemin Bellonie	Immeuble la plage – n°3 – appt. 7 – Anse Mitan	Cité les Hauts du Port – bât Esterel – appt 56	Résidence Les Olympiades Bât. F - Esc. 8 - Pte 2	Rue du 24 Mars 1961	Rue Hurtault	Morne Capot	Palmiste	Dominant	La Pointe Savane	Chemin Delyon – quartier Presqu'ile	Hauteur Bourdon	Saint Jacques	Lotissement La Mairie	
97212	97227	97232		97200	97226	97232	97250	97214	97232	97213	97231	97212	97218	97230	97225	
97212 Saint Joseph	97227 Sainte Anne	97232 Le Lamentin	97229 Les Trois-Ilets	97200 Fort-de-France	97228 Sainte-Luce	97232 Le Lamentin	97250 Saint-Pierre	97214 Le Lorrain	97232 Le Lamentin	97213 Le Gros Morne	97231 Le Robert	97212 Saint Joseph	97218 Basse-Pointe	97230 Sainte-Marie	97225 Le Marigot	
Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué supplémentaire	Délégué titulaire	Déléguée supplémentaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Remplaçant de M. Simon MORIN, conseiller général	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	

846	845	844	843	842	841	840	839	838	837	836	835	834	833	ins
တ	6	- o	o.	თ	თ	6	o o	6	6	G	6	თ	o	ВV
Мте	<u>⊀</u>	Ķ	ĸ	W.	3	Mme	Mme	ķ	Mme	Мте	Мте	Mme	ξ	Titre
ZULEMIE	ZOZOR	ZOZIME	ZOROR	ZOBDA	ZOBDA	ZILEA Vve ZOZOR	ZIE-ME	ZELELA	ZEBELUS épse SMERALDA	ZAMY	ZAMORD	ZAMOR	ZAMI	Nom
Claudine	Frantz	Yves Hélène	Bertin Rosalie	Xavier	David	Colette Marcelle	Guetty	Joseph	Antonie Suzie	Micheline	Claude-Colette	Raymonde	Léon Marc	Prénoms
05/10/1981	17/06/1944	18/08/1947	04/09/1958	30/06/1968	01/05/1959	31/01/1938	16/02/1973	01/05/1963	22/08/1957	21/09/1953	11/02/1956	08/12/1952	27/04/1930	Date de naissance
972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	DN
Le Lamentin	Vauclin	Saint Esprit	Le Lorrain	Le Lamenlin	Le Lamentin	Saint Esprit	Le Lamentin	Le Lorrain	Le Lamentin	Le Marin	Rivière Pilote	Rivière-Pitote	Fort-de-France	Commune naissance
Quartier Epinay	Ravine plate	25 rue du Morne Rouge	12 rues des Colibris Séguineau 97214 Le Lorrain	Acajou Nord	Basse Gondeau – résidence Marine – Terrasse – appt 7	Rue du Muguet – Quartier Nicolas	Pelletier	Moreau	Beauville	Cité Arawack – Bát. B2	Laugier 2 – Bât. Biguine	Canari Cassé	La Fontane 151 route de Balata	Adresse
9722	9728	9727	9721	97232	9723	9727	97232	9721	9722	97290	97218	97211	97200	S
97228 Sainte-Luce	97280 Vauclin	97270 Saint-Esprit	4 Le Lorrain	97232 Le Lamentin	97232 Le Lamentin	97270 Saint-Esprit	97232 Le Lamentin	97214 Le Lorrain	97224 Ducos	97290 Le Marin	97215 Rivière-Salée	97211 Rivière-Pilote	97200 Fort-de-France	Ville
Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Remplaçant de M. David ZOBDA, conseiller général	Conseiller général	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Déléguée titulaire	Délégué supplémentaire	Qualité

Pour le Préfet et par délégation le Sous-Préfet du Marin Scerchaire Général par intérim



PREFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES Bureau des Elections et de la Réglementation

LE PREFET DE LA REGION MARTINIQUE

ARRETE Nº 11-03206

Elections sénatoriales du 25 septembre 2011 (Série 1)

Liste des candidats (1er tour de scrutin)

VU le code électoral;

VU la loi organique n° 2011-410 du 14 avril 2011 relative à l'élection des députés et sénateurs ;

VU le décret n° 2011-530 du 17 mai 2011 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'arrêté préfectoral n° 11-02104 du 21 juin 2011 établissant le tableau des électeurs sénatoriaux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 11-02302 du 04 juillet 2011 modifiant la liste des électeurs sénatoriaux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 11-02405 du 11 juillet 2011 modifiant la liste des électeurs sénatoriaux ;

VU les candidatures enregistrées à la Préfecture de la Martinique;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La liste des candidatures pour le premier tour de scrutin des élections sénatoriales du 25 septembre 2011 est arrêtée conformément au tableau ci-après :

1

TITULAIRES	REMPLAÇANTS
N° 1 – LAVENAIRE Ange	DELBE Paulette
N° 2 – LISE Claude	BAURAS Christiane
N° 3 – OCCOLIER Raymond	DISER Elise
N° 4 – LAOUCHEZ Maurice	FRUTON Murielle
N° 5 – HAYOT Eric	PELAGES Mirielle
N° 6 – LARCHER Serge	VETRO Claudie
N° 7 – ANTISTE Maurice	TELLE Patricia
N° 8 – VIRASSAMY Georges	LAGRANDCOURT Gabriel

<u>ARTICLE 2</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fort-de-France, le 200 SEF. 2011

Le Préfet

Laurent PREVOST



PREFET DE LA REGION MARTINIQUE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA MARTINIQUE,

SERVICE RISQUES, ENERGIE ET CLIMAT

ARRETE DE CONSIGNATION
11-03234 /DALI/PO

LE PREFET DE LA REGION MARTINIQUE

Vu le code de l'environnement, et notamment le Livre V, Titre Ier, Chapitre II, Section I relative aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation;

Vu l'article R. 511-9 et son annexe relatifs à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

Vu l'article L. 514-2 relatif à l'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement sans l'autorisation requise et au non respect de l'arrêté de mise en demeure ;

Vu l'arrêté préfectoral de mise en demeure n°11-01805/DALI/PC du 30 mai 2011;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 6 septembre 2011 référence ENV.11.831;

Vu la circulaire du 8 février 2007 relative aux modalités d'application de la procédure de consignation prévue à l'article L. 514-1 du code de l'environnement (BPSPR/2006-77/LO);

Considérant que les activités de l'installation sont de nature à entraîner des dangers ou inconvénients significatifs pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et R. 511-1;

Considérant que les activités de l'installation sont soumises à autorisation au titre de la réglementation des installations classées ;

Considérant que les activités de l'installation nécessitent également un agrément en application de l'article R. 543-162 du code de l'environnement ;

Considérant que la société SCEM n'est ni autorisée, ni agréée pour ses activités ;

Considérant que la société SCEM a été mise en demeure le 30 mai 2011 de régulariser sa situation administrative sous trois mois ;

Considérant les constats faits par l'inspection des installations classées lors de la visite d'inspection du 29 août 2011;

Considérant le non respect de l'arrêté de mise en demeure du 30 mai 2011;

Considérant que l'article L. 514-2 prévoit que, si l'exploitant n'a pas obtempéré dans le délai fixé, le préfet peut faire application des procédures prévues aux 1° et 2° du I de l'article L. 514-1.;

Considérant la transmission d'une fourchette tarifaire par un bureau d'études pour la rédaction d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

/...

ARRETE:

Article premier

La procédure de consignation prévue à l'article L. 514-1 du code de l'environnement est engagée à l'encontre de la société SCEM, représentée par Monsieur Séverin CITONY et dont le siège social est situé Cité Acajou – Prolongé Lamentin - 97232 LE LAMENTIN.

À cet effet, un titre de perception d'un montant de dix-huit mille euros, répondant du coût de la réalisation d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter est rendu immédiatement exécutoire auprès de Monsieur le directeur régional des finances publiques de la Martinique.

Article 2

Les sommes consignées pourront être restituées à la société SCEM dès lors que le dossier de demande d'autorisation d'exploiter aura été jugé conforme et recevable par l'inspection des installations classées.

Article 3

En cas d'inexécution des travaux, et déclenchement de la procédure de travaux d'office prévue à l'article L. 514-1, la société SCEM perdra bénéfice des sommes consignées. Ces dernières pourront alors être utilisées pour régler les dépenses entraînées par l'exécution d'office des mesures demandées.

Article 4

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et est notifié à l'exploitant.

Une copie du présent arrêté est affichée à la mairie du Lamentin pendant une durée d'un mois. L'accomplissement de cette formalité est attesté par un procès-verbal dressé par les soins du maire.

Article 5

En application des articles L. 514-6 et R. 514-3-1 du code de l'environnement, le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction. Il peut être déféré à la juridiction administrative :

- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de ces décisions. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage de ces décisions, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service;

- par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Article 7

Le secrétaire général de la préfecture, le maire du Lamentin et le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

le Secretaire Géneral de la Préfecture
de la Region Martinique

2 2 SEP. 2011

Jean-René VACHER



PRÉFET DE LA RÉGION MARTINIQUE

CABINET

DÉCISION Nº 11-013BJO

portant agrément d'un agent de surveillance de la voie publique

Vu la loi nº 99-291 du 15 avril 1999 relative aux polices municipales (article 7);

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire du Lamentin (Martinique) en date du 12 mai 2011, nommant en qualité d'agent de surveillance de la voie publique, Monsieur André Joseph AGRIODOS né le 8 septembre 1962 au François (Martinique) domicilié Morne Pitault Bellevue 97232 Lamentin (Martinique)

Vu la demande de Monsieur le Maire du Lamentin (Martinique) en date du 12 mai 2011, sollicitant l'agrément de l'intéressé en qualité d'agent de surveillance de la voie publique, conformément à la nouvelle réglementation;

Vu la décision de Monsieur le Procureur de la République en date du 30 août 2011;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de cabinet du Préfet;

DECIDE

<u>Article 1^{er}</u>: Monsieur André Joseph AGRIODOS né le 8 septembre 1962 au François (Martinique) est agréé en qualité d'agent de surveillance de la voie publique.

<u>Article 2</u>: Le Directeur de cabinet du Préfet de la Martinique et Monsieur le Maire du Lamentin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort de France, le 29 SEP. 2011

our le Préfet, sous-préfet, directeur de cabinet

Antoine POUSSIER



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE , DE LA RURALITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires Service de la forêt, de la ruralité et du cheval Sous-direction de la forêt et du bois BFTC n°2011025A

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Autorisant avec réserve le défrichement d'un bois privé sur le territoire de la commune de Sainte-Luce, département de la Martinique

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ;

Vu le code forestier, notamment ses articles L. 311-1 à L. 311-5 et R. 311-1 à R. 311-9 applicables au département de la Martinique ;

Vu la demande enregistrée le 11 avril 2011 à la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Martinique, présentée par Madame Marie-Lucie Alcindor Etienne, dûment mandatée par Mesdames Annick, Chantal, Josyane, Nicole Etienne et Monsieur Joël Etienne par lettre du 24 mars 2011, demeurant Bâtiment n°22, Lotissement Maniba 97222 Case-Pilote et tendant à ce que le ministre chargé des forêts l'autorise à défricher 1,4399 ha de bois situés sur le territoire de la commune de Sainte-Luce dans la parcelle ainsi cadastrée :

commune de Sainte-Luce, section I, lieu-dit "Chemin Bois Grillé", n°804.

Vu le procès-verbal de reconnaissance dressé par le Technicien forestier de l'Office national des forêts à Fort-de-France, le 30 juin 2011 indiquant que le défrichément de 0,7999 ha de bois est rejeté de plein droit ;

Vu l'avis émis par le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Martinique en date du 26 juillet 2011 ;

Considérant qu'il résulte de l'instruction que la conservation de l'ensemble du massif forestier dont fait partie la parcelle qui a fait l'objet de la demande susvisée est nécessaire au maintien des terres sur les montagnes ou sur les pentes, à l'équilibre biologique d'une région ou d'un territoire présentant un intérêt remarquable et motivé du point de vue des espèces animales ou végétales et de l'écosystème ou au bien-être de la population et à la protection des personnes et des biens et de l'ensemble forestier dans le ressort duquel ils sont situés, contre les risques naturels, notamment les incendies et les avalanches (risques de mouvement de terrain et d'inondation) au sens de l'article L. 311-3 1, 8 et 9 du code forestier, mais considérant que ce rôle ne sera pas irréversiblement compromis s'il est procédé à la mise en réserve boisée de 0,1600 ha,

Arrête:

Article 1^{er} - Est autorisé le défrichement de 0,4800 ha de bois dans la parcelle ainsi cadastrée selon le plan joint en annexe au présent arrêté :

commune de Sainte-Luce, section I, lieu-dit "Chemin Bois Grillé", n°804 p.

- Article 2 L'autorisation définie à l'article 2 est subordonnée à la conservation sur le terrain d'une réserve boisée de 0,1600 ha devant assurer les rôles utilitaires définis aux alinéas 1, 8 et 9 de l'article L.311-3 du code forestier. Cette conservation sera assurée par le mesurage préalable, puis la matérialisation physique sur le terrain de la limite nord de la zone à défricher par la pose d'une clôture définitive de type grillage torsadé simple torsion 3,7mm.
- Article 3 Le directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- Article 4 Un recours gracieux peut être formulé auprès du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire. Cette décision peut être également contestée en déposant un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Fort-de-France dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente notification.

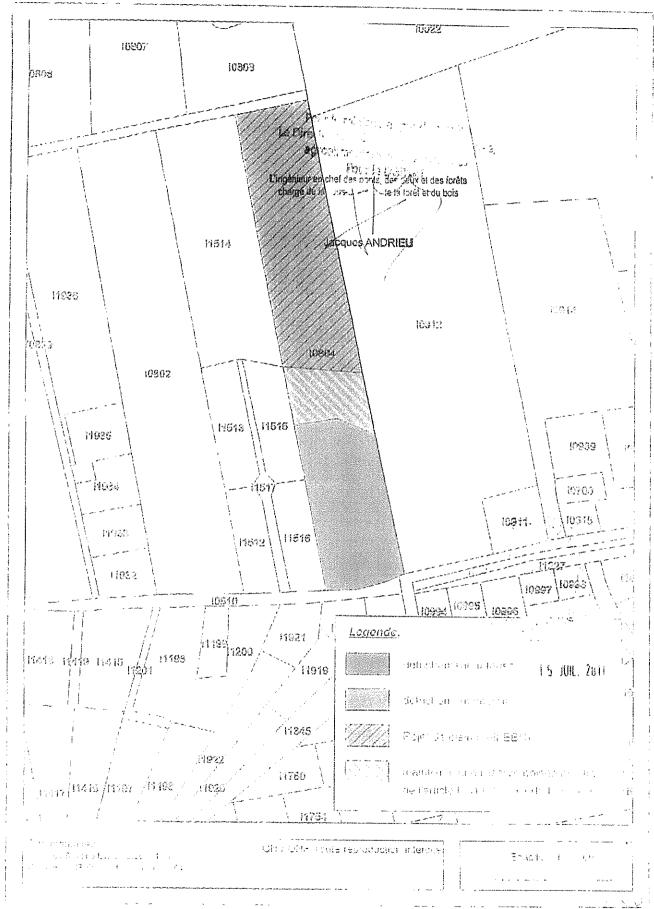
Pour le ministre et par délégation Le Directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires

Fait le,

2 3 SEP. 2011

Pour le DGPAAT
L'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts chargé de la sous-direction de la forêt et du bois

Jacques ANDRIEU



Plan pour être amerie à l'avêlé BFTC no 2011 0 25 du.